



**HAL**  
open science

## Etude départementale d'aménagement rural. 1 : analyse de l'espace icaunais

C. (préfacier) Devouge, Michèle (editeur Scientifique) Gallot

### ► To cite this version:

C. (préfacier) Devouge, Michèle (editeur Scientifique) Gallot. Etude départementale d'aménagement rural. 1 : analyse de l'espace icaunais. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE). 1972, 120 p., cartes, tableaux. hal-02185168

**HAL Id: hal-02185168**

**<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185168>**

Submitted on 16 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ministère de l'Agriculture

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE

ÉTUDE DÉPARTEMENTALE

D'AMENAGEMENT RURAL

1<sup>ère</sup> PARTIE

LG

BOU

1

Octobre 1972

*Handwritten signature*

# ÉTUDE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT RURAL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE

# ÉTUDE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT RURAL

TOME I - ANALYSE DE L'ESPACE ICAUNAIS

ATELIER D'ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT RURAL

## AVANT-PROPOS

*Le présent document constitue la première partie d'une « ETUDE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT RURAL ».*

*Son but est de fournir des éléments de réflexion en vue de la définition d'une politique concertée d'aménagement de l'espace rural. Elle présente des documents dans lesquels se trouvent rassemblés, sous une forme condensée, un grand nombre des informations disponibles sur ce sujet.*

*Il s'agit donc d'une étude dont le caractère descriptif est prédominant. Elle doit servir de support à des études ultérieures précisant, à l'échelon départemental, puis à des échelons plus localisés, des objectifs d'aménagement rural et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.*

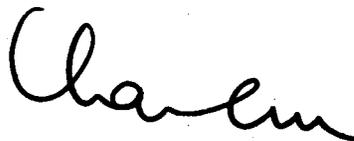
*Mais il est bien évident qu'en citant et analysant les problèmes qui se posent, il arrive qu'on évoque déjà des possibilités de solution.*

*Que le lecteur veuille bien considérer cependant que ce document ne comporte aucune prise de position « définitive », et encore moins « officielle », en matière d'Aménagement Rural.*

*Son ambition est de faciliter la réflexion critique du plus grand nombre, sur un sujet difficile, mais qui nous concerne tous, citadins et ruraux, à des degrés divers.*

*Rédigé et mis en pages sous la responsabilité de Mlle Michèle GALLOT, Géographe, Chargée d'études à l'Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural de la Direction départementale de l'Agriculture de l'YONNE, le présent ouvrage est le résultat d'une large collaboration entre Professionnels, Economistes et Ingénieurs des Services Techniques de l'Etat. Y ont collaboré, outre les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Equipement, le Comité d'Expansion Economique de l'Yonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auxerre, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, ainsi que Mme BEAUJEU-GARNIER, Professeur de l'Institut de Géographie de Paris, pour ce qui touche au domaine particulier de l'armature rurale.*

*Puisse l'étude qui est ici présentée susciter des réflexions et des réactions, notamment de la part des Elus et des Responsables Professionnels, et permettre ainsi une meilleure prise de conscience des problèmes spécifiques de l'Aménagement Rural dans le département de l'Yonne.*



---

C. DEVOUGE

Ingénieur en Chef – Directeur départemental  
de l'Agriculture

# **SOMMAIRE**

## **1ère PARTIE**

### **LE DEPARTEMENT DE L'YONNE : DEFINITIONS**

- 1) – L'Yonne : caractéristiques physiques
- 2) – Régions naturelles agricoles
- 3) – Caractéristiques démographiques globales
- 4) – L'Yonne : situation de passage

---

## **2ème PARTIE**

### **RESSOURCES ECONOMIQUES ET HUMAINES DE L'ESPACE DEPARTEMENTAL**

#### **1er CHAPITRE : LES MATIERES PREMIERES**

- 1) – L'AGRICULTURE
  - a) Tour d'horizon
  - b) caractéristiques des exploitations agricoles
  - c) un problème majeur : corriger les disparités régionales

- 2) – **EAU – FORET – ESPACE NATUREL**
  - a) l'eau
  - b) la forêt
- 3) – **L'EXTRACTION DE SABLES ET GRAVIERS**

## 2<sup>ème</sup> CHAPITRE : POTENTIEL HUMAIN

- 1) – **EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DEPARTEMENTALE**
  - a) évolution démographique cantonale 1936-68 – 1954-62 – 1962-68
  - b) bilans naturels et migratoires
  - c) horizons démographiques
- 2) – **L'EXODE DES JEUNES ET LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION**
  - a) exode des jeunes
  - b) vieillissement de la population
- 3) – **LA MAIN-D'ŒUVRE : ANALYSE DE LA POPULATION ACTIVE ET SON EVOLUTION**
  - a) évolution des populations actives 1962-1968
  - b) prédominance de certaines catégories socio-professionnelles
  - c) perspectives de l'emploi sur la période 1968-1973 par prolongation des tendances naturelles

---

## 3<sup>ème</sup> PARTIE

# EQUILIBRE DU MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE ORGANISATION SPATIALE

## 1<sup>er</sup> CHAPITRE : L'OPPOSITION VALLEES-PLATEAUX

- 1) – Densité démographique
- 2) – Degré d'industrialisation et d'urbanisation
- 3) – Evolution industrielle
- 4) – Les Vallées : avantages d'un milieu urbanisé
- 5) – L'habitat et son évolution
- 6) – Les problèmes spécifiques des vallées

## **2<sup>ème</sup> CHAPITRE : POLARISATION DU MILIEU RURAL ICAUNAIS**

- 1) – Méthodes de détermination des centres ruraux de l'Yonne
- 2) – Démographie des principales communes de l'Yonne
- 3) – Indices de situation et d'équipement
- 4) – Situation financière des communes centres
- 5) – Enquête sur les commerces, les services, et l'artisanat des centres ruraux – juin 1970
- 6) – Evolution du commerce, de l'artisanat, et des services dans les centres ruraux entre 1936 et 1968
- 7) – Niveaux d'équipement : commerce – artisanat – services
- 8) – Qualité des établissements commerciaux et artisanaux en juin 1970
- 9) – Aires d'influence des centres ruraux

## **3<sup>ème</sup> CHAPITRE : ARMATURE DEPARTEMENTALE**

- 1) – L'Yonne : organisation spatiale
  - 2) – Principes d'aménagement
-

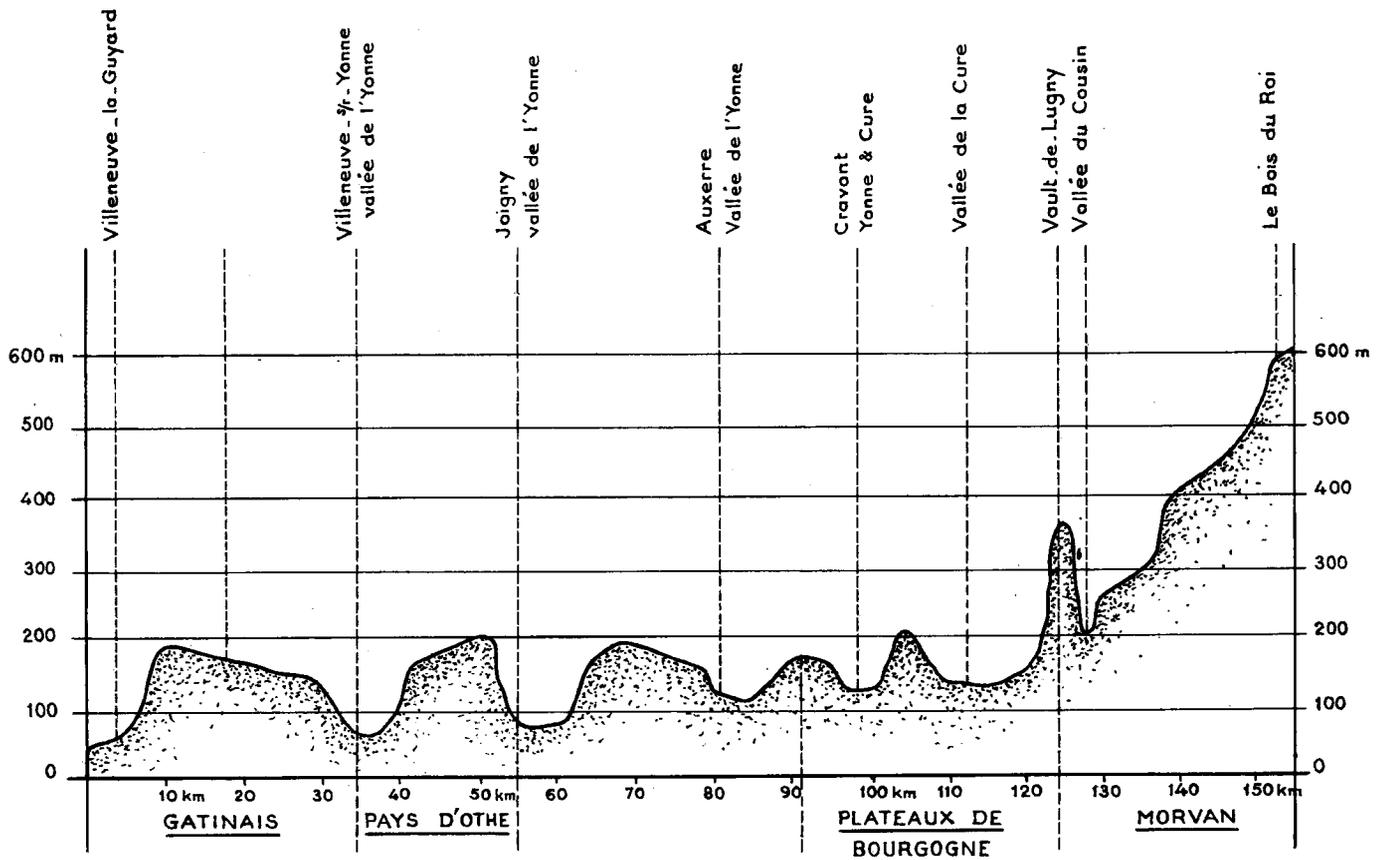
**1<sup>ère</sup> partie**

**LE DEPARTEMENT DE L'YONNE :**  
**DEFINITIONS**

# I - L'YONNE : CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Le département de l'Yonne s'étend sur presque 750 000 ha et vient au 12<sup>ème</sup> rang des départements français.

Situé aux marches du Bassin Parisien, il constitue une zone de passage entre la cuvette parisienne et les reliefs plus accentués du centre est.



DEPARTEMENT DE L'YONNE : COUPE SCHEMATIQUE NORD OUEST A SUD-EST

Annexe I.1.1.

Le département de l'Yonne s'articule en plateaux de faible altitude autour d'un réseau hydrographique qui en constitue l'armature naturelle, formée principalement par la dépression moyenne Nord-Ouest Sud-Est de la vallée de l'Yonne et les dépressions transversales de l'Armançon et des autres affluents de l'Yonne.

Le réseau hydrographique de l'Yonne appartient en majorité au Bassin de la Seine par l'Yonne et le Loing, et leurs affluents. A l'Ouest du département, quelques rivières de faible importance rejoignent le Bassin de la Loire.

Outre les rivières, le département est pourvu d'eaux dormantes (étangs de Puisaye et du Sud Gâtinais) et de canaux (canal de Briare à Rogny — canal du Nivernais d'Auxerre à la Loire en suivant l'Yonne — canal de Bourgogne qui suit l'Armançon à partir de Laroche).

Le relief modéré s'accroît du Nord-Ouest au Sud-Est pour culminer à 609 m dans le Morvan au Sud de Quarré-les-Tombes.

Le département de l'Yonne en majeure part jouit du climat tempéré du Bassin Parisien (exception faite du Morvan et du Tonnerrois affectés d'un climat plus continental), avec quelques variations micro-régionales dues tant à la direction des vents majeurs (Sud-Ouest porteurs de pluie) qu'aux variations de la couverture forestière (Forêt d'Othe, Puisaye, zones de précipitations plus importantes).

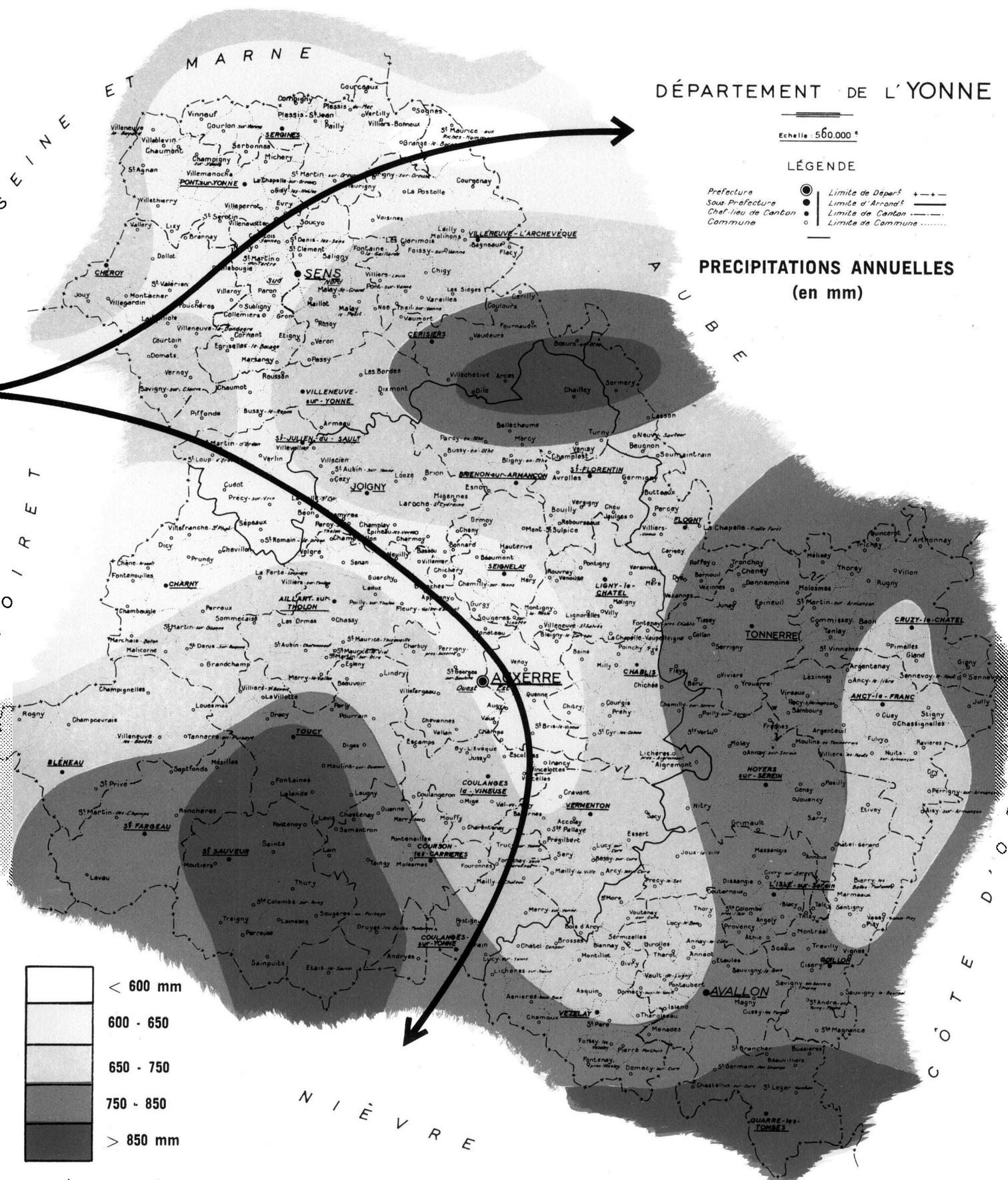
Les précipitations moyennes annuelles avoisinent 700 mm et s'accroissent du Nord au Sud.

Les températures extrêmes peuvent varier en valeur absolue de  $-19^{\circ}$  (février 1929) à presque  $40^{\circ}$  (été 1933 et 1947) ; en moyenne l'écart est beaucoup plus réduit, de  $-1^{\circ}$  en janvier à  $+25^{\circ}$  en juillet.

Au plan géologique, le département connaît une certaine diversité de sols et sous-sols, des granits morvandiaux aux alluvions des vallées.

La monographie agricole départementale publiée en 1958 par le Ministère de l'Agriculture établit les proportions suivantes :

<u>composition géologique</u>		<u>valeur agronomique</u>
— Terrains primitifs (granit du Morvan) .	5 %	Sols parfois peu profonds généralement légers
— Argiles du lias (Terre-Plaine) . . . . .	5 %	Terres fortes
— Calcaires jurassiques (Tonnerrois-Auxerrois-Forterre) . . . . .	35 %	Terres franches argilo-calcaires parfois peu profondes
— Sables infracrétacés (Puisaye sableuse — Champagne humide) . . . . .	12 %	Terres battantes de profondeur variable
— Craie sénonienne . . . . .	5 %	Couverture peu profonde
— Argile à silex tertiaire (Puisaye argileuse-Gâtinais-Pays d'Othe) . . . . .	28 %	Terres fortes assez profondes à proportions variables de silex
— Alluvions des vallées . . . . .	10 %	Terres franches, parfois battantes, assez profondes
	100 %	



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle 500 000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Prefecture
- Sous-Prefecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Département
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

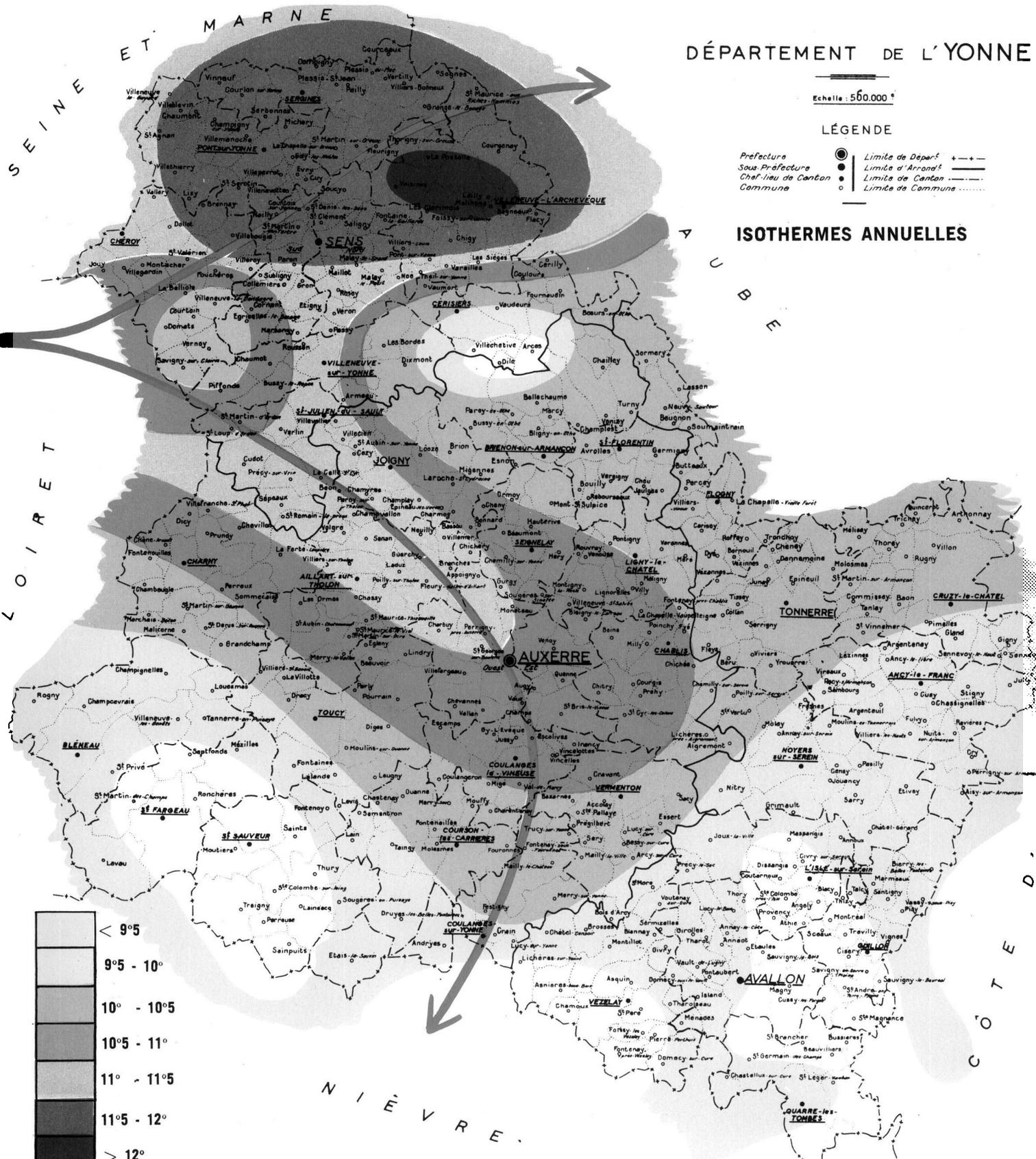
## PRECIPITATIONS ANNUELLES (en mm)

- < 600 mm
- 600 - 650
- 650 - 750
- 750 - 850
- > 850 mm



Source : Comité Météorologique de l'Yonne

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural



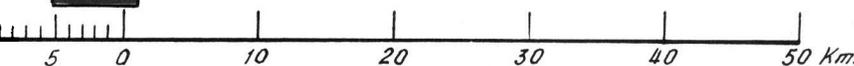
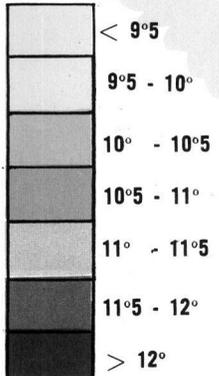
# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Prefecture ●
- Sous-Prefecture ○
- Chef-lieu de Canton ○
- Commune ○
- Limite de Département - - - - -
- Limite d'Arrondissement ———
- Limite de Canton ———
- Limite de Commune ······

## ISOTHERMES ANNUELLES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Source : Comité Météorologique de l'Yonne

Annexe I-1-3

## II - REGIONS NATURELLES AGRICOLES

Le département de l'Yonne a été divisé en neuf régions naturelles différentes, tant par leur superficie que par leurs structures.

### A) Basse-Yonne

Limitée à l'Ouest par le plateau du Gâtinais, à l'Est par la Champagne Crayeuse et le Pays d'Othe, cette région s'étend sur 50 757 ha au long de l'Yonne, de Villeneuve-sur-Yonne à Villeneuve-la-Guyard.

Elle comprend 41 communes et cultive 7,3 % de la surface agricole utilisée du département (source : R.G.A. 1970-71).

### B) Champagne Crayeuse

A l'extrême Nord-Est du département, la Champagne Crayeuse, dite aussi Champagne Sénonaise, comprend 20 communes, occupe 30 510 ha et cultive 5,2 % de la S.A.U. départementale.

### C) Le Pays d'Othe

Plateau forestier froid et humide à l'Est du département se prolongeant dans le département de l'Aube, le Pays d'Othe, souvent appelé également Forêt d'Othe, occupe une surface totale de 36 054 ha recouvrant 21 communes et cultive 4,9 % de la S.A.U. départementale.

### D) Le Gâtinais

Situé à l'Ouest, en bordure du Loiret, dans lequel il se prolonge, le Gâtinais de l'Yonne, souvent subdivisé en Gâtinais riche au Nord et Gâtinais pauvre au Sud, comprend 55 communes occupant une surface de 84 895 ha et cultive 13 % de la S.A.U. départementale.

### E) La Puisaye

Différencié en Puisaye sableuse et Puisaye argileuse, l'ensemble de la Puisaye occupe une vaste région de 116 400 ha englobant 54 communes et cultive 16,6 % de la S.A.U. départementale.

#### **F) Les Vallées**

Zone centrale, cette région pivot du département de l'Yonne comprend les parties les plus basses du département, les vallées de l'Yonne et de l'Armançon aux sols de limons plus ou moins épais, comparables à ceux de la Basse-Yonne. La région des vallées comprend 102 communes couvrant une surface de 144 334 ha et occupant 17,8 % de la S.A.U. départementale.

#### **G) Les Plateaux de Bourgogne**

C'est la région naturelle la plus vaste : 27,7 % de la S.A.U. départementale, 157 communes, 231 564 ha de superficie totale. Elle recouvre des sous-régions aussi différentes dans leur agriculture que la zone viticole chablisienne, la bordure arboricole de l'Auxerrois, le Tonnerrois des grandes exploitations, la région de petite agriculture située entre Yonne et Cure, et le plateau de Forterre aux confins de la Puisaye.

#### **H) La Terre-Plaine**

Région voisine du Morvan en prolongement de l'Auxois, elle forme dans l'Yonne un croissant de 26 167 ha autour du massif granitique — 23 communes la composent qui cultivent 4,2 % de la S.A.U. départementale.

#### **I) Le Morvan**

Situé au Sud d'Avallon, la partie la plus élevée du département de l'Yonne, couverte de sapins et de pâtures, cette région regroupe 13 communes sur une surface de 23 606 ha et comprend 3,2 % de la S.A.U. départementale.



### III-CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES GLOBALES

Les populations de l'Yonne se répartissent à l'intérieur de 3 arrondissements :

- Sens au Nord (75 771 habitants 1968)
- Auxerre médian (154 201 habitants)
- Avallon au Sud-Est (51 378 habitants)

de 37 cantons et 482 communes, soit 281 350 personnes au recensement de population de 1968 (populations municipales sans doubles comptes).

La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle a vu la population du département se réduire (1/5 de la population a disparu entre 1896 et 1954), mais un redressement semble s'amorcer sur les dernières périodes inter-censément. De 1962 à 1968, la population de l'Yonne s'est accrue de 5 % (13 501 personnes).

De 1954 à 1962, l'augmentation était beaucoup plus faible (+ 1,5 % soit 3 856 personnes).

Populations municipales 1968	Arr. Auxerre Val. absolue	%	Arr. Sens Val. absolue	%	Arr. Avallon Val. absolue	%	Total dépt. Val. absolue	%
Communes — de 100 habitants .....	1 090	0,7	457	0,6	1 813	3,5	3 360	1,6
De 100 à 250 .....	9 765	6,3	7 285	9,6	12 222	23,7	29 272	10,4
De 250 à 500 .....	25 507	16,5	14 057	18,5	12 875	25,0	52 439	18,6
De 500 à 1 000 .....	31 544	20,4	13 277	17,5	8 880	17,2	53 701	19,1
De 1 000 à 2 000 .....	22 082	14,3	8 978	11,8	2 329	4,5	33 389	11,8
<b>Total communes &lt; 2 000 ...</b>	<b>89 988</b>	<b>58,3</b>	<b>44 054</b>	<b>58,1</b>	<b>38 119</b>	<b>74,1</b>	<b>172 161</b>	<b>61,1</b>
<b>Total populations municipales</b>	<b>154 201</b>	<b>100</b>	<b>75 771</b>	<b>100</b>	<b>51 378</b>	<b>100</b>	<b>281 350</b>	<b>100</b>

L'accroissement démographique s'est donc révélé de 3 à 4 fois plus fort sur la période 1962-1968 que sur la période antérieure 1954-1962.

Le rythme d'accroissement démographique varie suivant :

- *la taille des communes* : communes rurales — 2 773 personnes soit baisse de 1,6 % entre 62 et 68  
communes urbaines : + 16 274 personnes soit 17,3 % d'augmentation entre 62 et 68.
- *les arrondissements* :
  - Auxerre : + 10 473 personnes, soit un accroissement de 7,3 % entre 62 et 68
  - Avallon : — 567 personnes, soit une diminution de 1,1 % entre 62 et 68
  - Sens : + 3 595 personnes, soit une augmentation de 5 % entre 62 et 68

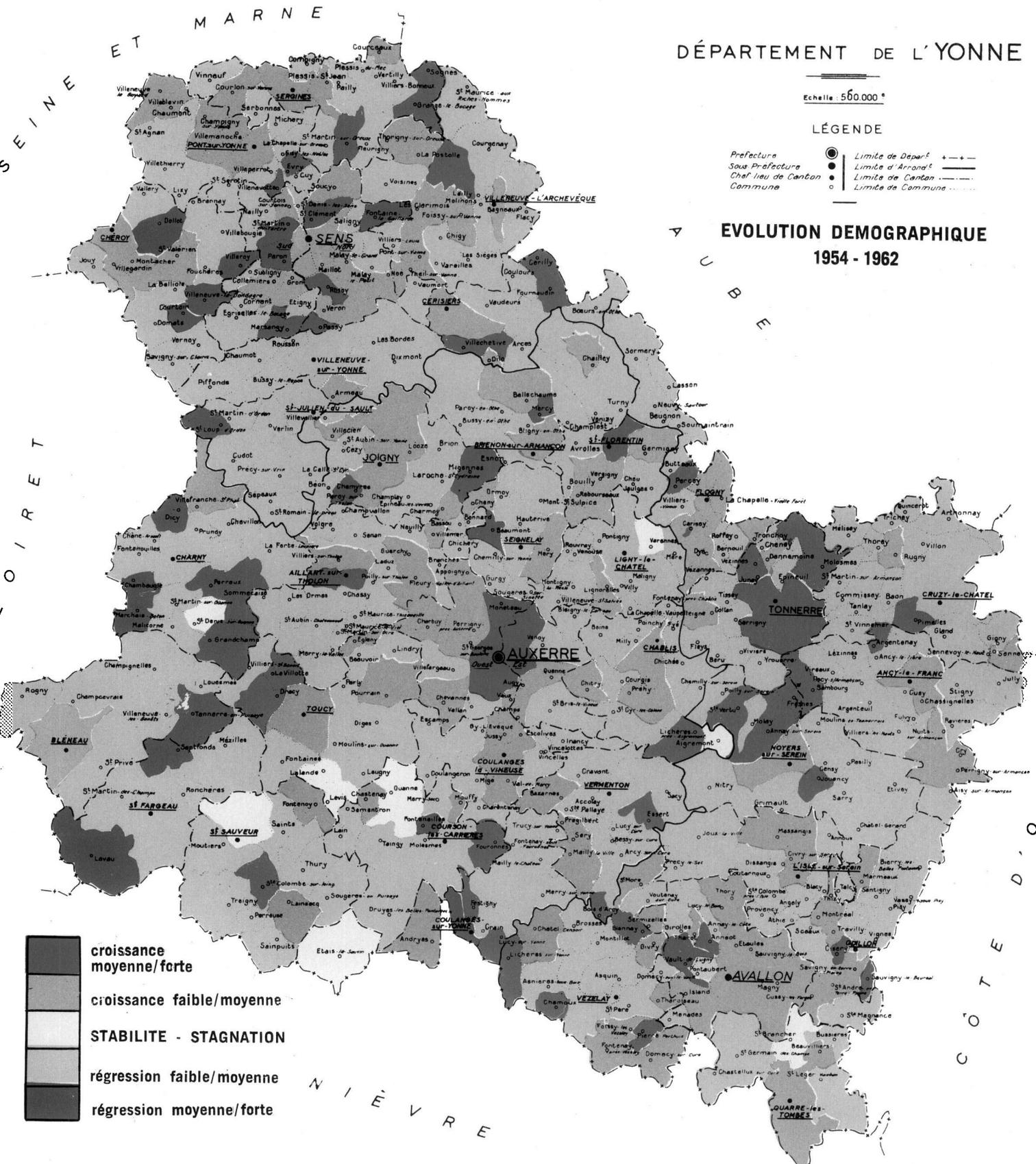
Le taux d'urbanisation diffère également selon les régions. En 1968, 6 habitants de l'Yonne sur 10 résidaient dans des communes rurales (définition I.N.S.E.E. : inférieures à 2 000 habitants agglomérés). Cette proportion atteignait 7 à 8 personnes sur 10 dans l'arrondissement d'Avallon mais à peine 6 sur 10 dans les arrondissements d'Auxerre et Sens plus urbanisés. (les deux villes d'Auxerre et Sens regroupent 20,3 % de la population départementale).

Une zone de plus forte concentration démographique, affectée d'une notable expansion, se manifeste au long des vallées de l'Yonne jusqu'au Sud d'Auxerre et de l'Armançon jusqu'à Saint-Florentin.

Cette région, communément appelée axe d'industrialisation et d'urbanisation, s'est constitué à partir d'un tissu rural en mutation autour de points d'ancrage urbain : villes de taille moyenne (Sens-Auxerre-Joigny) et gros bourgs (Saint-Florentin, Villeneuve-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne).

Cependant, l'ensemble du département se révèle essentiellement rural — 61 % d'habitants dans les communes rurales (moins 2 000 habitants),

- densité moyenne : 38 habitants au km<sup>2</sup> en 1968
- proportion d'actifs agricoles : 22 %



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

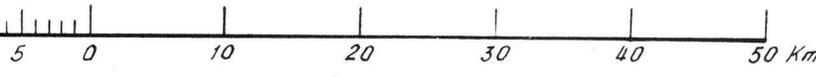
Echelle 500.000<sup>e</sup>

LÉGENDE

- Prefecture
- Sous-Prefecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Depart
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE  
1954 - 1962

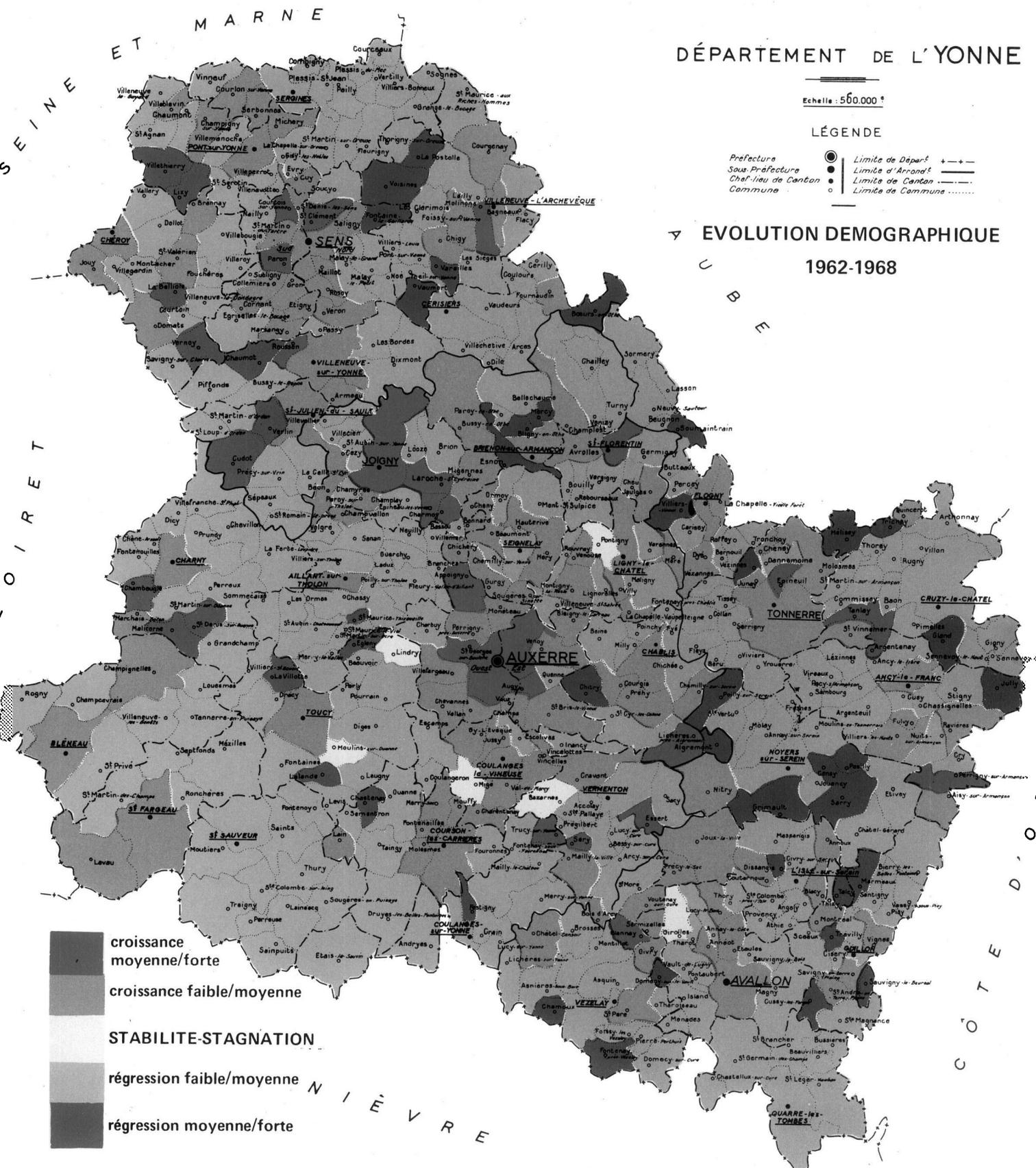
- croissance moyenne/forte
- croissance faible/moyenne
- STABILITE - STAGNATION
- régression faible/moyenne
- régression moyenne/forte



Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1954 et 1962

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

LÉGENDE

- Prefecture ●
- Sous-Prefecture ○
- Chef-lieu de Canton ○
- Commune ○
- Limite de Départ
- Limite d'Arrond<sup>t</sup>
- Limite de Canton
- Limite de Commune

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

1962-1968

- croissance moyenne/forte
- croissance faible/moyenne
- STABILITE-STAGNATION
- régression faible/moyenne
- régression moyenne/forte

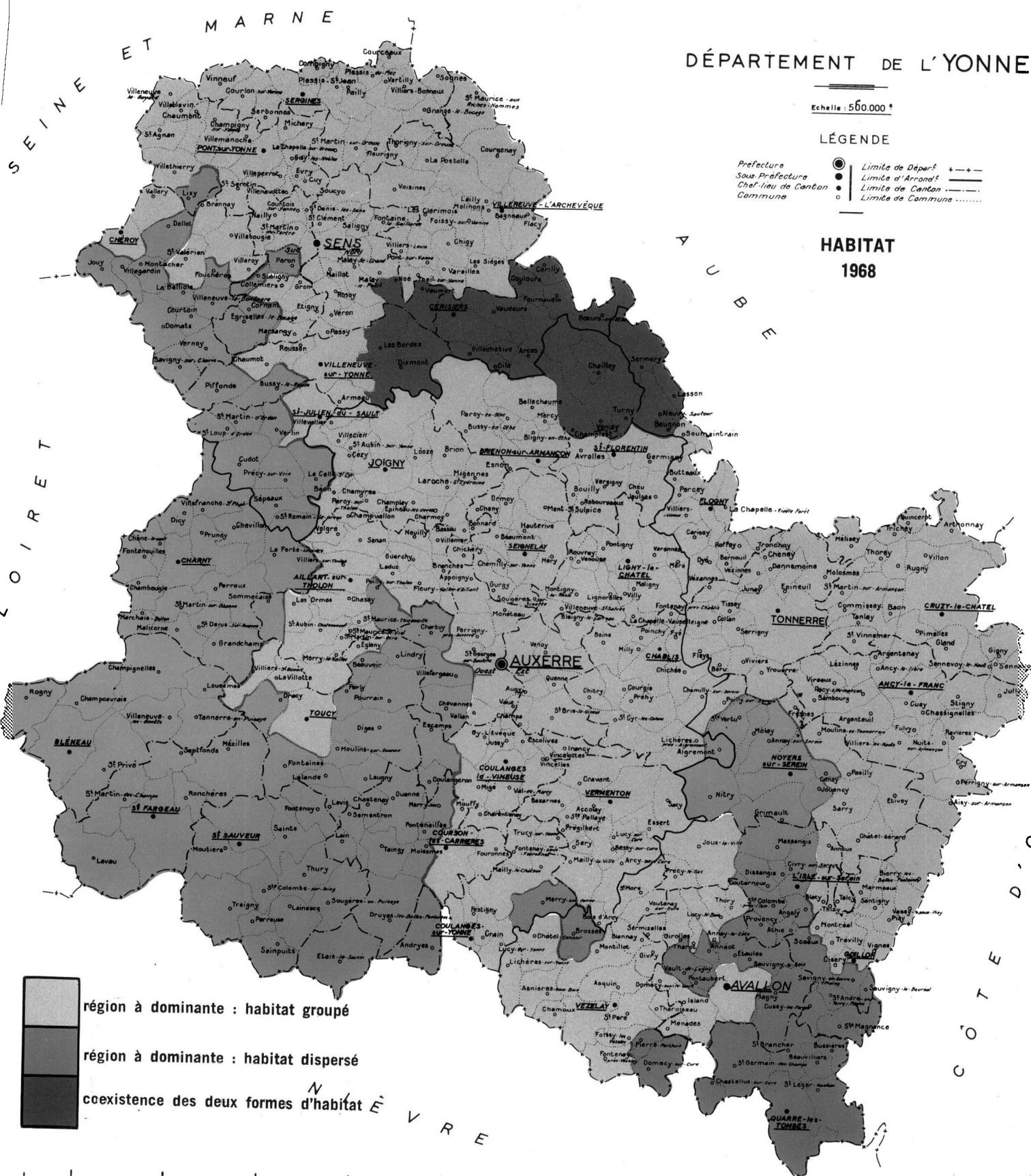


Source : INSEE-RGP 1962-1968

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe I-3-3



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Département
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

## HABITAT 1968

- région à dominante : habitat groupé
- région à dominante : habitat dispersé
- coexistence des deux formes d'habitat

Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1968

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe I-3-4

## IV - L'YONNE SITUATION DE PASSAGE

La percée des vallées de l'Yonne et de l'Armançon au travers des plateaux de l'Yonne en fait un *lieu de passage privilégié* entre les trois bassins de Seine, Loire, et Rhône.

Administrativement constitué de bric et de broc, le département de l'Yonne a rassemblé des territoires de Champagne et de l'Ile-de-France (tout le Nord du département jusqu'à Joigny avec deux ailes latérales jusqu'à Ancy-le-Franc — Ravières à l'Est, jusqu'au Nord de Saint-Fargeau à l'Ouest) du Nivernais (zone située entre Yonne et Serein et bordure latérale Ouest) de la Bourgogne. (Territoire de Druyes-les-Belles-Fontaines) de l'Orléanais (Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur).

Bien que sous dépendance économique de la région parisienne, *l'Yonne a été rattachée administrativement à la Région Bourgogne*. Les divisions juridiques, politiques, administratives, religieuses... de la Bourgogne ont maintes et maintes fois varié au cours des siècles.

La région actuelle semble s'articuler autour du pivot morvandiau, point de contact, région géographique pauvre, aux relief et climat difficiles, commune aux quatre départements qui constituent la Région Bourgogne.

Aucun de ces départements ne reconnaît la prééminence de Dijon, capitale administrative qui ne rayonne guère que sur la Côte-d'Or.

La Saône-et-Loire se révèle fortement attirée par la région lyonnaise. La Nièvre déclare appartenir de fait sinon de droit à la région Centre, et l'Yonne apparaît presque entièrement soumise aux contingences économiques de la Région Parisienne.

*Les atouts économiques du département de l'Yonne* tiennent essentiellement à son rôle de zone de passage. L'infrastructure des communications est dense, bien que trop orientée Nord/Sud aux dépens des relations transversales — la voie ferrée Paris-Lyon — les projets de turbo-train Paris-Lyon — Les routes nationales 5 et 6 — l'autoroute A6, autant de voies facilitant de rapides communications entre Paris et le Sud-Est.

Les voies d'eau semblent un mode de communications « démodé » mais pourraient constituer un capital important pour le développement d'un tourisme nautique fluvial.

Si la circulation rapide au travers du département semble hautement favorisée, on peut craindre que zone de passage et zone d'implantation *recouvrent des notions fort différentes*.

Malgré une modulation peu favorable des aides DATAR à la décentralisation industrielle, le département connaît un mouvement d'industrialisation par implantations nouvelles dans la zone « favorisée » des vallées (région de Sens, Joigny, Saint-Florentin, Auxerre) où se rejoignent voie d'eau, voie ferrée, route nationale à grand trafic, desservie par quatre échangeurs d'autoroute, à proximité de Paris.

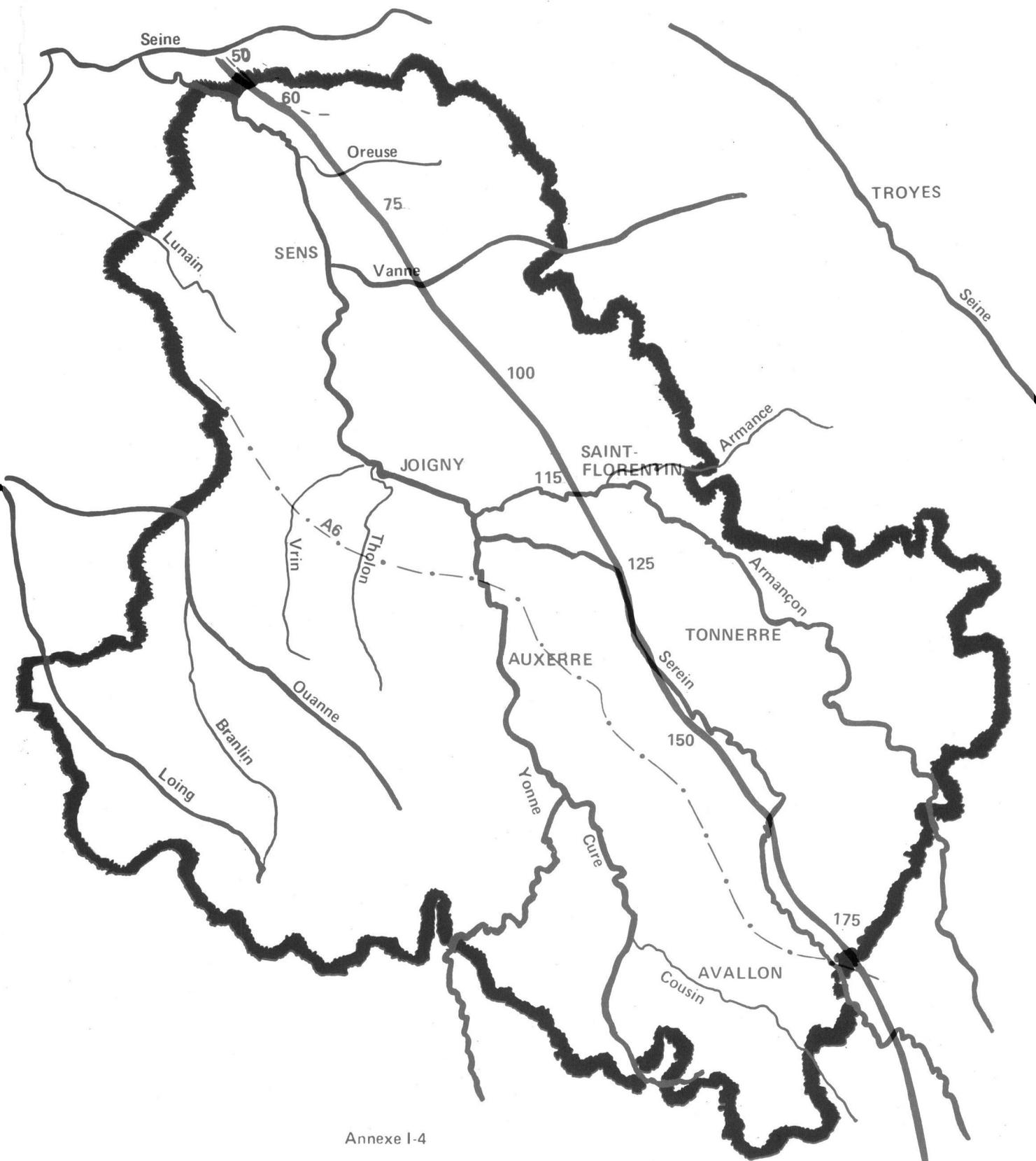
Cependant, ce mouvement d'industrialisation qu'accompagne une urbanisation croissante bien qu'assez diffuse, n'est en rien comparable à l'essor industriel et urbain de la Basse-Seine ou de la vallée de l'Oise par exemple.

*Les handicaps de l'Yonne* tiennent avant tout à ce que le département constitue un espace humain insuffisamment dense — espace non homogène, soumis aux très fortes incidences économiques de la Région Parisienne et aux contraintes administratives et financières de la Région Bourgogne. Cet espace n'est pas organisé autour d'un centre. La vieille rivalité entre Auxerre et Sens est toujours actuelle et risque, entre autres facteurs, de nuire à tout effort de cohésion et de structuration urbaine de l'axe d'industrialisation des vallées.

Enfin, l'espace économique icaunais semble insuffisamment assumé au plan départemental — pris entre la domination subie de la Région Parisienne (sièges sociaux à Paris, centre de décisions économiques et financières privées) et le contrôle administratif de la Région Bourgogne (intermédiaire des décisions du pouvoir central et distributeur des enveloppes régionales).

*Le poids de l'Yonne dans la Région Parisienne* est minime. Espace trop peu dense bien qu'en expansion démographique, considéré par la Région Parisienne comme réservoir de ressources naturelles (sable — eau — chlorophylle) et de main-d'œuvre (en qualification plus qu'en quantité car natalité en baisse — départ des jeunes et vieillissement de la population semblent figurer les tendances naturelles du département). Le département de l'Yonne est-il condamné au rôle de « zone verte » que lui assigne le Livre Blanc du Bassin Parisien ? Son industrialisation n'est-elle que velleitaire ? Ne risque-t-il pas de devenir, non plus un réservoir pour la Région Parisienne (dans le mot réservoir, il y a réserve et reconstitution), mais une décharge — (afflux de retraités ne pouvant assumer les frais d'une vie très urbanisée — sites gâchés par des carrières abandonnées après exploitation, par des décharges d'ordures non contrôlées, par la prolifération anarchique de résidences secondaires inesthétiques forêts menacées par la promotion immobilière pour la résidence de luxe et le loisir, manque de dynamisme de la main-d'œuvre industrielle locale après écrémage par les entreprises parisiennes... toutes les nuisances de la Région Parisienne peuvent s'accélérer sans contrepartie positive si le département de l'Yonne ne rationalise pas son aménagement, n'assume pas son avenir.

---



Annexe I-4

Turbo-train  
Paris-Lyon

**2<sup>ème</sup> partie**

**RESSOURCES ECONOMIQUES  
ET HUMAINES  
DE L'ESPACE DEPARTEMENTAL**

---

# 1<sup>er</sup> CHAPITRE : LES MATIERES PREMIERES

L'espace économique icaunais produit un certain nombre de matières premières issues du sol ou du sous-sol :

- production agricole,
- carrières de pierre, graviers, sable,
- eau — forêt.

Son potentiel économique propre est constitué non seulement par ses ressources naturelles et leur exploitation possible, mais encore par ses ressources humaines (volume démographique — main-d'œuvre) et la façon dont les éléments humains tireront — ou non — parti des potentialités existantes.

L'espace départemental est aussi un lieu d'échanges, un marché, orienté principalement sur l'agglomération parisienne.

## 1<sup>o</sup> — L'AGRICULTURE DE L'YONNE

### A) Tour d'horizon

L'agriculture du département de l'Yonne offre des produits différents, selon les régions, des céréales à la viande et au lait, en passant par le vin et la cerise.

Depuis des années, on constate une tendance nette à l'extension des céréales mais des contraintes ne tarderont pas à apparaître : contraintes pédologiques et hydrauliques (danger d'épuisement de certains sols, des plateaux de Bourgogne notamment — travaux importants d'assainissement ou d'hydraulique nécessaires dans certaines régions : Terre-Plaine — Puisaye).

La situation de l'élevage se présente différemment selon qu'il s'agit du lait ou de la viande.

L'élevage laitier, après un certain fléchissement, semble amorcer une reprise. La collecte tend à augmenter même si le nombre d'exploitations diminue. La production laitière, offre par ailleurs, avec la vigne, l'exemple d'une production assumée et transformée sur place (fromages, poudre de lait, etc...).

L'élevage viande est en crise. Ses problèmes sont liés à des régions difficiles (Terre-Plaine — Morvan — Puisaye) aux structures d'exploitations petites et archaïques, opposant au progrès des obstacles psychosociologiques difficilement réductibles (mentalité traditionnelle — moyenne d'âge élevée).

Les activités incidentes de l'agriculture, les industries agricoles et alimentaires tendent à se localiser sur l'axe central du département dans la zone des vallées.

Elles semblent plus soumises aux problèmes des échanges et communications avec les autres régions (Paris principalement) qu'aux aléas de la production agricole locale.

Ce sont encore très souvent plus des organismes de stockage que des industries de transformation liées au marché local. Pour la plupart, elles assument plus un rôle d'intermédiaire qu'une volonté de valoriser la production agricole locale en l'affinant et en la transformant au maximum.

## **B) Caractéristiques des exploitations agricoles**

*(Source-Recensement Général de l'Agriculture 1970-1971)*

14 013 exploitations en 1955, 11 940 en 1963, 11 280 en 1967, 10 626 en 1970 (plus 286 exploitations « sans sol ») le nombre des exploitations diminue régulièrement alors que s'accroît leur taille.

De 1955 à 1970, on note une forte progression du nombre des exploitations inférieures à 5 ha correspondant à des activités marginales (subsistance — retraite — résidences secondaires).

La catégorie 5 à 50 ha s'est réduite de 47 % sur 15 ans, avec, depuis 1963, un ralentissement du rythme annuel (- 2,6 %) par rapport à la période antérieure (- 5,4 %).

Les exploitations égales ou supérieures à 50 ha ont connu une nette augmentation, avec un accroissement du rythme annuel sur la période la plus récente (1963-1970).

Il faut noter qu'en Champagne Crayeuse, la catégorie 50 à 100 ha tend à s'amenuiser au bénéfice d'exploitations de plus de 100 ha.

En 1970, la Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) moyenne est de 39,5 ha. — Les exploitations de plus de 50 ha occupent 68 % de la S.A.U. La moitié de la S.A.U. départementale est cultivée dans des exploitations de plus de 67 ha (41,5 ha en 1955 — 54 ha en 1963 — 64 ha en 1967) par des chefs d'exploitations âgés de moins de 46 ans. La moitié des exploitations occupe une surface supérieure à 30,8 ha (19,7 ha en 1955 — 26 ha en 1963 — 29 ha en 1967).

Le mode de faire-valoir associe faire-valoir direct et fermage. Le pourcentage de fermage augmente avec la taille de la S.A.U. Le faire-valoir direct seul affecte 30,9 % des exploitations occupant 9,1 % de la S.A.U. — Le fermage pur 9,4 % des exploitations avec 13,2 % de la S.A.U.

Le faire-valoir direct dominant touche 31,9 % des exploitations soit 36,4 % de la S.A.U. Le fermage dominant 27,8 % des exploitations et 41,2 % de la S.A.U.

L'âge moyen des exploitants est de 51 ans et demi.

La moitié des exploitants de l'Yonne a plus de 50 ans et cultive un tiers de la S.A.U.

L'âge varie selon la taille de l'exploitation, elle-même fonction des disparités régionales. En Champagne Crayeuse où la Superficie moyenne est de 70,1 ha, l'âge moyen des chefs d'exploitations est inférieur de près de 5 ans à celui des exploitants du Morvan où la superficie moyenne n'est que de 32 ha.

La famille des chefs d'exploitations (chefs d'exploitations compris) atteint 41 871 personnes en 1970. La charge familiale moyenne des exploitations augmente avec la superficie cultivée et diffère selon les régions agricoles (4,2 personnes en Morvan — Terre-Plaine, 3,6 en Gâtinais pauvre).

Sur ces 41 871 personnes, on compte :

- 9 143 personnes travaillant à temps complet sur l'exploitation (dont 6 972 chefs d'exploitations),
- 23 631 inactifs (dont 9 600 enfants nés après 1956),
- 9 093 personnes travaillant à temps partiel sur l'exploitation.

L'âge moyen des salariés permanents est nettement inférieur à celui des chefs d'exploitations. 55 % des salariés permanents travaillant dans des exploitations de plus de 70 ha.

3 141 emplois permanents (dont 2 393 à temps complet) sont offerts dans 1 804 exploitations (dont 1 361 emploient des salariés à temps complet) — 2 969 exploitations font appel à de la main-d'œuvre saisonnière.

La production agricole offre une dominante céréalière (les terres labourables occupent 79 % de la S.A.U.). Les céréales constituent 40 % des ressources des agriculteurs du département. 240 000 ha de céréales cultivées dans 8 458 exploitations (dont la moitié dans des exploitations supérieures à 72 ha).

Les superficies céréalières augmentent (+ 12,6 % entre 67 et 70) soit par accroissement des terres labourables (défrichement) soit par diminution des prairies temporaires.

Les cultures fourragères occupent 15,8 % de la S.A.U. La moitié est cultivée sur les Plateaux de Bourgogne et en Puisaye.

Les cultures industrielles (oléagineux) représentent 16 500 ha, soit 3,7 % de la S.A.U. 42 % sont cultivées sur les Plateaux de Bourgogne.

Les surfaces toujours en herbe représentent 19,6 % de la S.A.U. Leur pourcentage dans la superficie des exploitations augmente jusqu'à la classe de taille 10 ha puis décroît.

Le cheptel bovin représente environ 180 000 têtes, les ovins 87 000, les porcins 47 000.

- 7 217 chefs d'exploitations possèdent au moins un bovin.
- 2 505 exploitations possèdent au moins un porc.
- 1 230 exploitations ont des ovins.

Les exploitations de 20 à 50 ha possèdent 40 % des vaches laitières et 25 % des reproductions, les exploitations de plus de 100 ha, 12 % des laitières et 29 % des reproductrices. L'élevage laitier prédomine dans les exploitations moyennes.

42 % des porcs, 29 % des truies sont élevés dans des élevages de plus de 200 porcs représentant à peine 2 % des exploitations à porcs.

Les exploitations de plus de 50 ha de S.A.U. possèdent 69,7 % des truies mères, 67,5 % des effectifs porcins.

80 % du troupeau ovin appartiennent à des exploitations de plus de 50 ha de S.A.U.

Ont été également recensés 2 482 équidés dans 1 351 exploitations et 1 931 chèvres dans 298 exploitations (Puisaye et Plateaux de Bourgogne rassemblent 64 % du troupeau caprin).

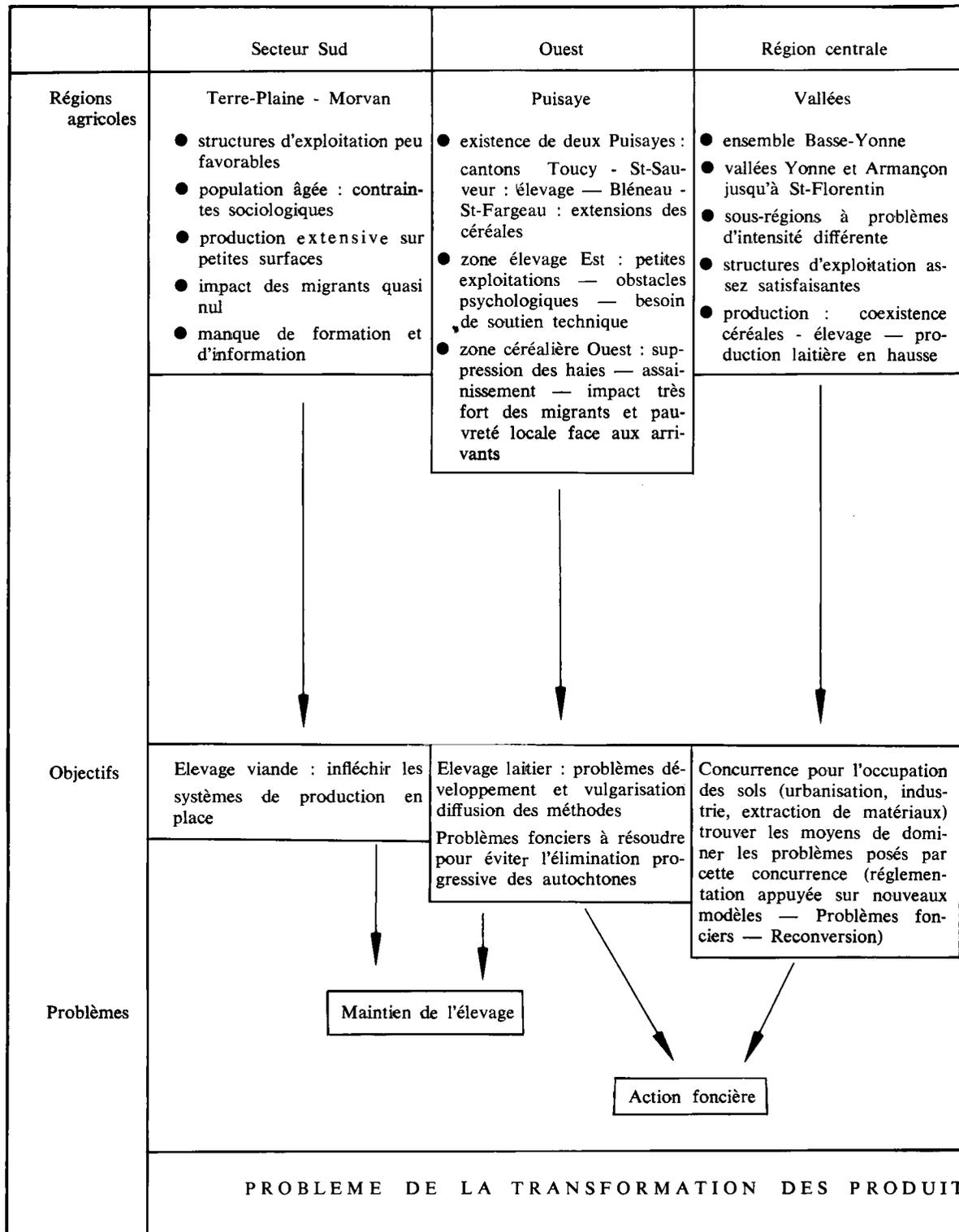
### **C) Un problème : corriger les disparités régionales**

Le niveau technique et socio-économique de l'agriculture des différentes régions agricoles de l'Yonne est loin d'être homogène. Les principales contraintes rencontrées, à des degrés d'intensité variables régionalement, en dehors des potentialités agronomiques, se rapportent :

- aux difficultés inhérentes à la production (viande notamment),
- aux structures foncières (contraintes pédologiques, hydrauliques, ou liées à la propriété du sol),
- aux structures sociologiques humaines (âge — formation — information).

La production choisie, l'utilisation du foncier, les hommes, déterminent des structures d'exploitation plus ou moins viables économiquement selon les régions.

PROBLEME MAJEUR : CORRIGE



Etre plus qu'un département producteur de matières premières brutes (situation coloniale)

- seul le lait présente une situation satisfaisante (produits transformés — collecte départementale)
- importante question au niveau des céréales et de la viande maigre (peu d'entreprises dans le domaine des aliments du bétail alors que l'Yonne produit beaucoup de céréales).

Y O N N E  
 ES DISPARITES REGIONALES

Sud-Est	Nord-Est		Nord-Ouest
<p>Plateaux de Bourgogne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● contraintes pédologiques et hydrauliques</li> <li>● évolution très rapide en 10 ans</li> <li>● pour régions très différenciées</li> </ul> <p>(A) équilibre des structures d'exploitation céréales (Noyers - Courson - Vermenton excep. vallée - Ancy-le-Franc)</p> <p>(B) sous-développement zone nord — nord-est Armançon — vallée Yonne — partie plateau canton Vézelay pas de succession</p> <p>(C) zone viticole et arboricole : attitude défaitiste face à l'avenir bien que le niveau technique soit satisfaisant</p>	<p>Champagne Sénonaise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● type céréalier seine-et-marnais</li> <li>● problèmes quasi nuls</li> <li>● environnement urbain satisfaisant</li> </ul>	<p>Pays d'Othe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● petite région à proximité urbaine</li> <li>● zone d'accueil de migrants</li> <li>● céréales. élevage productions sans sol (porcs)</li> </ul>	<p>Gâtinais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● région pauvre en début de siècle mais plus maintenant</li> <li>● différence entre :                      (A) Gâtinais Nord, assimilable à la Champagne sénonaise                      (B) reste du Gâtinais situations très diverses coexistence de bonnes terres et de secteurs demandant des aménagements fonciers considérables pour parvenir à une agriculture intensive</li> </ul>
<p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Problèmes agricoles différents selon les sous-régions</li> <li>● Désertification démographique et vieillissement</li> </ul> <p>↓</p>		<p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Aménagements forestiers (demande de forêts pour : défrichement agricole — production bois loisirs — immobilier)</li> </ul>	
<p>Aménagement rural global</p>			
<p>AGRICILES DANS LE DEPARTEMENT</p>			

EVOLUTION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE

Taille des exploitations	Surface agricole utilisée						Nombre d'exploitations					
	valeur absolue			valeur relative			valeur absolue			valeur relative		
	1963	1967	1970	1963	1967	1970	1963	1967	1970	1963	1967	1970
	ha	ha	ha									
moins de 5 ha . . . . .	11 037	3 882	3 678	1,1	0,9	0,8	1 867	2 376	2 410	15,7	20,9	22,7
5 - 10 ha . . . . .	7 592	5 664	4 938	1,9	1,3	1,2	1 018	853	687	8,5	7,5	6,5
10 - 20 ha . . . . .	26 834	20 396	14 734	6,5	4,8	3,5	1 778	1 281	1 002	14,9	11,3	9,4
20 - 50 ha . . . . .	154 229	129 850	111 413	37,7	30,6	26,5	4 680	3 745	3 238	39,2	33,0	30,5
50 - 100 ha . . . . .	139 304	165 334	172 479	34,0	39,0	41,1	2 044	2 411	2 520	17,1	21,2	23,7
≥ 100 ha . . . . .	77 263	99 186	113 146	18,8	23,4	26,9	553	685	769	4,6	6,1	7,2
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>409 569</b>	<b>424 312</b>	<b>420 386</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>11 940</b>	<b>11 351</b>	<b>10 626</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : B.S. 63 — C.E.E. 67 — R.G.A. 70-71.

Annexe II-1-1-b-1

REGIONS AGRICOLES : CHEPTEL AU R.G.A. 70

Régions agricoles	Bovins				Ovins			Porcins		
	Effectif total	%	% vaches	% vaches laitières	Effectif total	%	% brebis mères	Effectif total	%	% truies mères
Plateaux de Bourgo- gne . . . . .	37 196	20,5	22,2	23,8	17 734	20,4	20,4	12 559	26,8	20,4
Vallées . . . . .	32 620	18,0	17,6	19,5	9 303	10,7	11,8	5 715	12,2	11,4
Puisaye . . . . .	41 764	23,0	24,2	24,5	17 865	20,6	20,4	9 409	20,1	21,2
Gâtinais . . . . .	23 496	12,9	13,5	15,9	10 329	11,9	13,3	7 386	15,8	15,8
Basse-Yonne . . . . .	7 293	4,0	3,8	4,2	6 733	7,7	8,1	3 701	7,9	6,4
Champagne crayeuse . . . . .	3 098	1,7	1,6	1,6	10 153	11,7	8,8	354	0,8	1,4
Pays d'Othe . . . . .	9 604	5,3	5,1	6,1	4 650	5,4	5,6	2 375	5,1	7,6
Terre-Plaine . . . . .	14 676	8,1	6,5	2,7	6 449	7,4	7,0	3 153	6,7	9,5
Morvan . . . . .	11 918	6,5	5,5	1,7	3 665	4,2	4,6	2 136	4,6	6,3
<b>Département . . . . .</b>	<b>181 665</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>86 881</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>46 788</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : R.G.A.  
Service Statistique Agricole

D.D.A. de l'Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-7

CARACTERISTIQUES DES REGIONS AGRICOLES AU R.G.A. 1970

	Surface agricole utilisée (ha)	% de la S.A.U. Yonne	% terres labourables des S.A.U.	% surface toujours en herbe	Nombre d'exploitations	% des exploitations Yonne	Surface moyenne des exploitations (« sans sol » exclues)	bovins	Cheptel ovins	porcins	Age moyen des exploitants	Population familiale		Emplois salariés permanents	
												effectifs	% sans activité sur exploitations	effectifs	%
Plateaux de Bourgogne	116 631	27,7	84,8	12,2	3 038	27,8	39,0	20,5	20,4	26,8	51,4	11 596	57,8	729	23,2
Vallées . . . .	74 788	17,8	80,2	18,8	2 313	21,2	33,3	18,0	10,7	12,2	52,6	8 779	57,3	572	18,2
Puisaye . . .	69 849	16,6	70,3	28,9	1 697	15,6	41,7	23,0	20,6	20,1	50,3	6 704	53,6	503	16,0
Gâtinais . . .	54 766	13,0	87,4	12,2	1 449	13,3	38,7	12,9	11,9	15,8	51,2	5 286	53,1	312	9,9
Basse-Yonne	30 764	7,3	92,4	6,7	690	6,3	46,8	4,0	7,7	7,9	49,5	2 538	58,1	539	17,2
Champagne crayeuse .	21 882	5,2	95,1	4,7	322	3,0	70,1	1,7	11,7	0,8	48,8	1 310	57,6	192	6,1
Pays d'Othe .	20 662	4,9	81,6	18,3	538	5,0	39,9	5,3	5,4	5,1	50,3	2 073	52,3	58	1,9
Terre-Plaine	17 856	4,2	32,0	67,6	411	3,8	44,0	8,1	7,4	6,7	51,9	1 734	60,7	132	4,2
Morvan . . .	13 247	3,2	35,0	64,7	424	3,9	31,7	6,5	4,2	4,6	53,4	1 831	62,0	104	3,3
	420 445	100	79,1	19,7	10 912	100	39,5	100	100	100	51,5	41 851	56,5	3 141	100

Source : R.G.A.  
Service Statistique Agricole

D.D.A. Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-2

REGIONS AGRICOLES : Superficie Agricole Utilisée selon la taille des exploitations

Source : R.G.A. 70

Régions agricoles	moins de 5 ha		5 - 10 ha		10 - 20 ha		20 - 50 ha		50 - 100 ha		100 ha et plus		Toutes tailles = 100
	S.A.U. ha	%	S.A.U. ha	%	S.A.U. ha	%	S.A.U. ha	%	S.A.U. ha	%	S.A.U. ha	%	
Plateaux de Bourgogne ...	1 186	1,0	1 322	1,1	4 023	3,5	24 191	20,7	47 156	40,5	38 749	33,2	116 631
Vallées .....	888	1,2	1 019	1,4	2 577	3,4	21 264	28,4	31 865	42,6	17 175	23,0	74 788
Puisaye .....	454	0,6	915	1,3	2 978	4,3	20 586	29,5	30 083	43,1	14 833	21,2	69 849
Gâtinais .....	466	0,9	767	1,4	2 278	4,2	18 228	33,3	21 660	39,5	11 367	20,7	54 766
Basse-Yonne ...	242	0,8	207	0,7	512	1,7	6 617	21,5	11 824	38,4	11 362	37,0	30 764
Champagne crayeuse ....	72	0,3	29	0,1	169	0,8	3 454	15,8	8 098	37,0	10 060	46,0	21 882
Pays d'Othe ...	154	0,8	154	0,7	642	3,1	7 238	35,0	9 431	45,7	3 043	14,7	20 662
Terre-Plaine ...	148	0,8	242	1,4	571	3,2	3 633	20,6	8 533	47,8	4 679	26,2	17 856
Morvan .....	123	1,0	283	2,1	984	7,4	6 152	46,4	3 827	28,9	1 878	14,2	13 247
Département ...	3 737	0,8	4 938	1,2	14 734	3,5	111 413	26,5	172 477	41,1	113 146	26,9	420 445

Source : R.G.A.  
Service Statistique Agricole

D.D.A. de l'Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-3

REGIONS AGRICOLES : Exploitations selon la Superficie Agricole Utilisée

Source : R.G.A. 70-71  
Service Statistique Agricole

Régions agricoles	Taille de Superficie Agricole Utilisée												Toutes tailles = 100
	moins de 5 ha		5 - 10 ha		10 - 20 ha		20 - 50 ha		50 - 100 ha		100 ha et plus		
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Plateaux de Bourgogne .....	935	30,8	185	6,1	274	9,0	710	23,3	673	22,2	261	8,6	3 038
Vallées .....	813	35,7	140	6,0	178	7,6	615	26,2	473	20,2	124	5,3	2 343
Puisaye .....	220	12,9	129	7,6	198	11,7	597	35,2	445	26,2	108	6,4	1 697
Gâtinais .....	252	17,3	106	7,3	155	10,7	533	36,9	325	22,4	78	5,4	1 449
Basse-Yonne .....	197	28,5	29	4,2	35	5,1	185	26,8	169	24,5	75	10,9	690
Champagne crayeuse	44	13,6	4	1,2	12	3,7	97	30,1	113	35,2	52	16,2	322
Pays d'Othe .....	97	18,0	23	4,3	45	8,4	209	38,8	142	26,4	22	4,1	538
Terre-Plaine .....	78	19,0	33	8,0	38	9,3	107	26,0	120	29,2	35	8,5	411
Morvan .....	60	14,2	38	9,0	67	15,8	185	43,6	80	14,1	14	3,3	424
Département .....	2 696	24,7	687	6,3	1 002	9,2	3 238	29,7	2 520	23,1	769	7,0	10 912

D.D.A. de l'Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-4

REPRESENTATIVITE DES CLASSES D'EXPLOITATION PAR REGIONS AGRICOLES

Régions agricoles	moins de 20 ha S.A. utilisée		20 - 50 ha S.A. utilisée		50 - 100 ha S.A. utilisée		plus de 100 ha S.A. utilisée	
	% exploitations	% S.A.U.	% exploitations	% S.A.U.	% exploitations	% S.A.U.	% exploitations	% S.A.U.
Plateaux de Bourgogne	45,9	5,6	23,3	20,7	22,2	40,5	8,6	33,2
Vallées .....	49,3	6,0	26,2	28,4	20,2	42,6	5,3	23,0
Puisaye .....	32,2	6,2	35,2	29,5	26,2	43,1	6,4	21,2
Gâtinais .....	35,3	6,5	36,9	33,3	22,4	39,5	5,4	20,7
Basse-Yonne .....	43,8	3,2	26,8	21,5	24,5	38,4	10,9	37,0
Champagne crayeuse ..	18,5	1,2	30,1	15,8	35,2	37,0	16,2	46,0
Pays d'Othe .....	30,7	4,6	38,8	35,0	26,4	45,7	4,1	14,7
Terre-Plaine .....	36,3	5,4	26,0	20,6	29,2	47,8	8,5	26,2
Morvan .....	39,0	10,5	43,6	46,4	14,1	28,9	3,3	14,2
Département .....	40,2	5,5	29,7	26,5	23,1	41,1	7,0	26,9

Service Statistique Agricole  
Source : R.G.A. 1970-71

D.D.A. Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-5

REGIONS AGRICOLES : AGE DES CHEFS  
D'EXPLOITATION AU R.G.A. 70

et % d'exploitations  
utilisant des salariés  
permanents ou sai-  
sonniers

Régions agricoles	moins de 35 ans		35 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et +		tous âges			perma- nents	saison- niers
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	dont % femmes		
Plateaux de Bourgogne	304	10,0	1 441	47,4	779	25,7	514	16,9	3 038	100	6,1	17,0	41,7
Vallées .....	170	7,2	1 110	47,4	616	26,3	447	19,1	2 343	100	5,7	13,1	27,1
Puisaye .....	151	8,9	903	53,2	447	26,3	196	11,6	1 697	100	5,7	18,8	13,3
Gâtinais .....	129	8,9	725	50,0	395	27,3	200	13,8	1 449	100	5,6	13,5	18,2
Basse-Yonne .....	63	9,1	339	49,1	181	26,3	107	15,5	690	100	6,4	22,3	23,0
Champagne crayeuse ..	35	10,9	189	58,7	79	24,5	19	5,9	322	100	3,1	22,7	21,4
Pays d'Othe .....	57	10,6	272	50,6	146	27,1	63	11,7	538	100	10,0	8,2	22,3
Terre-Plaine .....	30	7,5	201	48,9	113	27,5	67	16,3	411	100	4,6	26,5	32,8
Morvan .....	30	7,1	192	45,3	124	29,2	78	16,4	424	100	4,3	20,3	21,9
Département .....	969	8,9	5 372	49,2	2 880	26,4	1 691	15,5	10 912	100	6,0	16,5	27,2

Source : R.G.A.  
Service Statistique Agricole

D.D.A. de l'Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-1-1-b-6

Ces problèmes, qui affectent le département de l'Yonne, font l'objet d'études techniques menées par ailleurs (dossiers de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie – Schéma forestier du Département) et sont relevés ici pour mémoire.

Il importe cependant de mettre l'accent sur les divers usages traditionnels et prévisibles de ces biens naturels qu'il convient de gérer rationnellement et de renouveler, et non d'exploiter à outrance sans prévoir le long terme.

#### A) L'eau

L'usage de l'eau comme moyen de transport semble en dégénérescence dans l'Yonne par rapport au trafic des siècles passés où l'eau constituait la voie majeure du commerce. Cependant, les transports de pondéreux (céréales-sable) sont encore largement pratiqués par eau (activité du port de Sens).

Un autre mode d'utilisation, quoiqu'embryonnaire, semble avoir un certain avenir devant lui : il s'agit du *tourisme nautique* sur fleuves et canaux.

L'utilisation la plus importante, celle qui pose le plus de problèmes, est *l'utilisation pour la consommation* :

- les consommations locales : urbaine, à usage agricole, à usage industriel, se développent concurrentiellement en quantité et entraînent des cycles polluants qu'il convient d'estimer.

Autre consommation particulièrement préoccupante pour le département de l'Yonne : les **captages d'eau** pour l'approvisionnement de l'agglomération parisienne et leurs incidences encore mal connues sur le niveau des nappes phréatiques, les possibilités d'épuisement des réserves, et les craintes de ne pouvoir satisfaire à la fois les besoins du développement de l'Yonne et ceux de Paris.

#### B) La forêt

Traditionnellement réservée à la production de bois, elle se voit menacée par l'intensification agricole (défrichements plus rentables que des achats de terres dans la plupart des régions départementales) par la poussée de l'urbanisation (urbanisation icaunaise nouvelle – promotion immobilière de loisirs) et convoitée pour certaines formes d'exploitations de chasse (parcs à gibiers – chasses privées).

Il s'agit de trouver de nouveaux modes d'exploitations conciliant production forestière, besoins nouveaux de loisirs, impératifs du développement urbain, et conservation des harmonies écologiques.

C) L'espace naturel

L'espace naturel icaunais est considéré dans le Livre Blanc du Bassin Parisien comme zone de loisirs et de détente, réserve verte, formulation vague qui risque de livrer le département à toutes les fantaisies, toutes les outrances imaginables en ce domaine.

L'Yonne sera-t-elle une réserve foncière pour la promotion immobilière et de loisirs parisienne ?

Ou considérera-t-on qu'il s'agit d'un espace humain doté de fonctions et d'échanges, d'une vie organique et d'une volonté autonome d'organisation et de cohésion au mieux des intérêts de tous.

PROGRESSION DES DEFRICHEMENTS DANS L'YONNE

DEMANDES DE DEFRICHEMENT ENREGISTREES

(en hectares)

Régions	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Total
Gâtinais ...	6,14				17,00	37,12	44,19	193,42	297,88
Puisaye ....				46,89		24,85	5,33	32,00	109,09
Morvan ...						21,51			21,51
Basse-Yonne							11,09	8,10	19,19
Pays d'Othe .							16,00		16,00
Vallées ....					15,33	119,64	63,95	122,11	321,05
Plateaux de Bourgogne	13,80	166,06		52,38	81,83	116,16	2 108,42	427,32	2 965,99
Total .....	19,94	166,06		99,28	117,16	319,31	2 249,00	782,96	3 753,74

Source : Direction Départementale de l'Agriculture

Annexe II-1-2-b-1

AUTORISATIONS DE DEFRICHEMENT  
(surfaces demandées non frappées d'opposition)  
(en hectares)

Régions agricoles	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Total
Gâtinais .....	6,14				17,00	37,12	44,19	50,91	155,38
Puisaye .....					16,70	24,85	5,33	32,00	78,89
Morvan .....						21,51			21,51
Basse-Yonne ..							11,09	8,10	19,19
Pays d'Othe ...							16,00		16,00
Vallées .....					15,33	119,64	63,95	122,11	321,05
Plateaux de Bourgogne ..	13,84	166,06		52,38	81,83	116,16	399,03	254,81	1 084,10
Total .....	19,94	166,06	0	99,28	117,16	319,31	539,61	467,94	1 729,34
Soit en % des surf. demand.	100	100	0	100	100	100	25,6	59,7	

Annexe II-1-2-b-2

Années	Nombre de demandes	MOTIFS DU DEFRICHEMENT					
		indéterminé	culture	élevage	lotissement	terrain camping	
1962 .....	2	1			1		sans opposition
1963 .....	3		2		1		sans opposition
1965 .....	3		2	1			sans opposition
1966 .....	6		4	1	1		sans opposition
1967 .....	12		6	4	1	1	sans opposition
1968 .....	18	5	10	2	1		sans opposition
	13	7	6				opposition
	(31)	(12)	(16)	(2)	(1)		(total 68)
1969 .....	32	5	22	3	2		sans opposition
	4	3		1			opposition
	(36)	(8)	(22)	(4)	(2)		(total 69)
Total .....	93	21	52	12	7	1	
Soit en % ..	100	22,5	55,9	12,9	7,5	1	

Annexe II-1-2-b-3

### 3° – L'EXTRACTION DE SABLES ET GRAVIERS

Une estimation faite d'après photos aériennes datant de 1961-1963 chiffrait à 400 ha, soit 3 % de la Surface agricole, la superficie occupée par les carrières sur les fonds de la vallée de l'Yonne entre Montereau et Auxerre (Françoise Petit — I.N.R.A. 1967 — « Une méthode rapide de mesure de l'emprise des carrières sur les bonnes terres agricoles »).

Le décret du 11 avril 1969 délimite le périmètre de la zone spéciale de recherche et d'exploitation des gisements alluvionnaires dans l'Yonne. Ce périmètre correspond à la zone d'expansion urbaine et industrielle dite des vallées.

L'étude de M. Wiener, urbaniste, pour la Direction Départementale de l'Équipement (janvier 1970) a recensé, de Villeneuve-la-Guyard à Vincelles, sur 10 secteurs recouvrant 10 840 ha, 347 ha (soit 3 % du territoire) d'exploitations terminées, 485 ha d'exploitations actives (soit 4,4 % des sols) 2 035 ha de gisements reconnus (18 %) 1 835 ha de gisements probables (16 %). Soit en tout plus de 43 % des surfaces étudiées.

C'est ainsi que se trouve posé le problème de l'utilisation de bonnes terres agricoles pour l'installation de carrières dont l'exploitation provoque une détérioration totale et jusqu'à présent irréversible de la terre, et des dispositions à prendre pour éviter le gaspillage du sol et des sites.

Tout dépend des échéances que l'on se fixe.

Jusqu'à présent seul le court terme des intérêts particuliers des exploitants de sable a été pris en compte, en fonction des besoins considérables et urgents de la région parisienne en matériaux de construction.

A plus long terme, les ressources potentielles en sables et graviers risquent de s'épuiser et cette région de l'Yonne risque de se trouver irrémédiablement détériorée par la multiplication d'anciennes carrières non aménagées dont la destination spontanée tendra vers la décharge d'ordures.

Il existe par conséquent deux problèmes locaux majeurs à résoudre au niveau de l'exploitation des sables et graviers de la vallée de l'Yonne :

- 1) l'atténuation des préjudices portés aux agriculteurs,
- 2) le ré-aménagement des carrières après exploitation.

La question agricole ne peut être résolue que dans la mesure où l'on prend clairement conscience que l'on ampute l'agriculteur d'une partie de son outil de travail. Il importe de considérer l'agriculteur et non l'agriculture. Le raisonnement à suivre n'est pas tant d'effectuer un calcul de rentabilité

$$\frac{\text{potentiel de production agricole}}{\text{valeur des sables et graviers}}$$

pondéré à court, moyen et long terme, que de trouver la meilleure façon de ne pas handicaper l'agriculteur dans l'exercice de sa profession.

Ce qui suppose une juste estimation du préjudice d'exploitation subi par l'agriculteur, et des facilités pour acquérir le complément de superficie nécessaire pour ne pas faire chanceler les structures de l'exploitation agricole, ou pour migrer vers des régions où soit réduite la concurrence dans l'utilisation du sol.

Au niveau des sablières, certains conçoivent la possibilité d'orienter leur localisation vers des zones où l'agriculture ne peut être pratiquée. Cela paraît irréaliste dans la mesure où l'on ne peut agir sur l'emplacement des bancs de sable et où ressources en sable et bonnes terres agricoles sont superposées au long de la vallée de l'Yonne.

Le réaménagement des sablières peut être envisagé selon la destination ultérieure qu'on leur prête :

soit pour l'agriculture : obliger les exploitants de carrière à remettre en état la terre pour la culture est techniquement possible. Mais est-ce bien valable pour l'exploitant agricole qui, de toutes façons, aura dû interrompre pendant quelques temps l'exploitation de la surface considérée ?

soit pour l'urbanisation ou l'industrialisation : il suffit alors de remblayer *obligatoirement* les trous, laissés par l'exploitation de sable, la nature du matériau de remblai se pose alors,

soit pour la promotion des loisirs : des étangs de pêche aux bases nautiques, ce réaménagement peut être envisagé soit par les carriers eux-mêmes en vue de réaliser un bénéfice commercial, soit par les collectivités locales, soit par les propriétaires ou des associations de propriétaire en cas de « fortage ».

## 2<sup>ème</sup> CHAPITRE : POTENTIEL HUMAIN

### 1° – EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DEPARTEMENTALE

L'évolution démographique du département de l'Yonne se caractérise par un exode permanent des populations à partir du siècle dernier. Ce mouvement de départs s'infléchit cependant depuis quelques temps et s'inverse même pour un certain nombre de communes : villes, communes péri-urbaines, communes situées au long des vallées de l'Yonne et de l'Armançon, centres ruraux.

Sur la période 1936-1968, les variations démographiques mettent en évidence la désertification progressive des régions de plateaux eu égard à l'expansion de certaines zones de vallées. De 1936 à 1954, l'exode se poursuit avec régularité.

La période 1954-1962 est marquée par un exode rural intense accompagné d'une certaine stagnation sinon un appauvrissement des petits centres ruraux.

Par contre, l'évolution la plus récente, 1962-1968, est caractérisée par un fléchissement dans l'exode rural accompagné d'un sursaut d'énergie de la part de quelques centres ruraux.

Le rayonnement des villes sur leur alentour immédiat est nettement marqué. L'essoufflement de certains centres urbains en nécessaire reconversion se traduit au profit des communes péri-urbaines.

#### a) Evolution démographique cantonale : 1936-68 – 1954-62 – 1962-68

##### Evolution positive sur l'ensemble de la période 1936-68 :

Cantons de : Auxerre-Est, Auxerre-Ouest, Saint-Florentin, Joigny, Sens-Sud, Tonnerre, Sens-Nord, Avallon, Seignelay, plus villes d'Auxerre et Sens.

##### Evolution négative sur l'ensemble de la période 1936-68 :

Aillant, Briennon, Charny, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Ligny, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur, Toucy, Vermenton, Ancy-le-Franc, Cruzy-le-Châtel, Flogny, Guillon, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes, Vézelay, Cerisiers, Saint-Julien-du-Sault, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque.

##### Evolution négative sur l'ensemble 1936-68 avec renversement positif sur la dernière période 1962-68 :

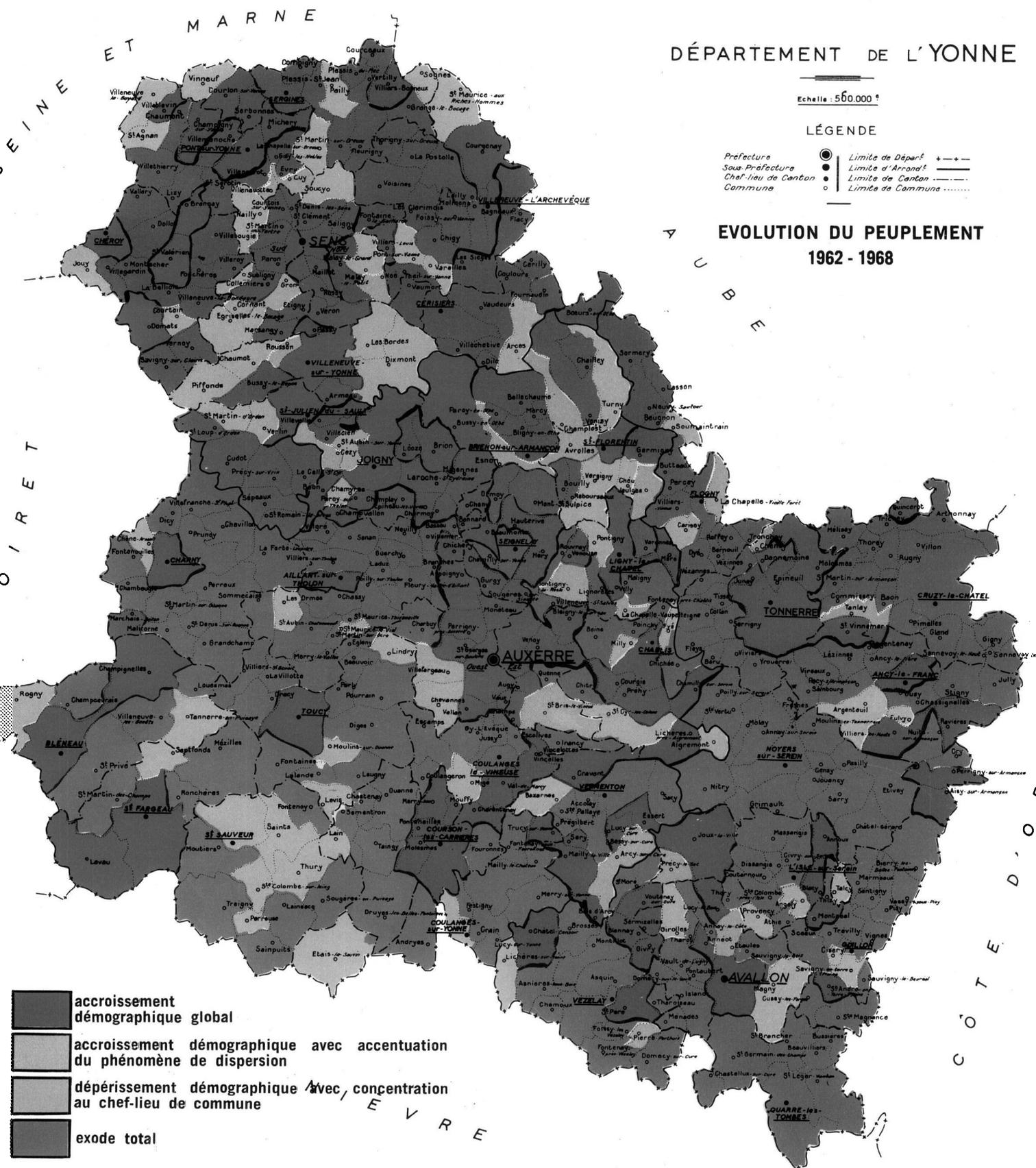
Auxerre-Ouest, Bléneau, Chablis, Chéroy, Villeneuve-sur-Yonne.

##### Cas particuliers :

Coulanges-la-Vineuse : 1936-68 (+) 1954-62 (-) 1962-68 (-)

Pont-sur-Yonne : 1936-68 (-) 1954-62 (+) 1962-68 (+).

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE CANTONALE (%)	1936 - 1968		1954 - 1962		1962 - 1968	
	+	-	+	-	+	-
Aillant .....	—	16,5	—	6,8	—	5,8
Auxerre-Est .....	61,7	—	1,5	—	14,3	—
Auxerre-Ouest .....	33,6	—	—	0,4	21,6	—
Auxerre-Ville .....	56,7	—	21,4	—	14,8	—
Bléneau .....	—	16,9	—	10,1	0,1	—
Brienon .....	—	6,1	—	3,5	—	2,9
Chablis .....	—	6,6	—	6,3	5,3	—
Charny .....	—	16,6	—	13,0	—	6,2
Coulanges-la-Vineuse .....	1,2	—	—	7,6	—	0,4
Coulanges-sur-Yonne .....	—	21,0	—	4,9	—	7,8
Courson .....	—	15,1	—	9,7	—	1,8
Joigny .....	30,2	—	7,8	—	20,8	—
Ligny-le-Châtel .....	—	13,8	—	6,7	—	2,0
St-Fargeau .....	—	22,8	—	11,2	—	2,9
St-Florentin .....	49,1	—	13,6	—	21,6	—
St-Sauveur .....	—	16,6	—	8,2	—	5,1
Seignelay .....	8,1	—	1,0	—	3,1	—
Toucy .....	—	11,4	—	3,1	—	3,3
Vermenton .....	—	6,4	—	4,9	—	1,2
Arrondissement d'Auxerre .....	8,2	—	1,9	—	7,1	—
Ancy-le-Franc .....	—	7,6	—	8,4	—	1,8
Avallon .....	11,564	—	7,2	—	8,8	—
Cruzy-le-Châtel .....	—	13,4	—	11,1	—	3,9
Flogny .....	—	4,4	—	5,8	—	4,1
Guillon .....	—	21,1	—	5,8	—	5,1
L'Isle-sur-Serein .....	—	19,7	—	10,3	—	3,7
Noyers .....	—	19,0	—	13,2	—	7,3
Quarré-les-Tombes .....	—	29,4	—	10,7	—	11,9
Tonnerre .....	17,7	—	13,7	—	2,3	—
Vézelay .....	—	14,7	—	6,5	—	2,3
Arrondissement d'Avallon .....	—	7,4	—	2,9	—	1,0
Cerisiers .....	—	17,6	—	11,2	—	9,1
Chéroy .....	—	5,4	—	7,0	2,2	—
Pont-sur-Yonne .....	—	5,3	1,1	—	1,1	—
St-Julien-du-Sault .....	—	14,6	—	6,5	—	5,1
Sens-Nord .....	15,3	—	8,3	—	8,6	—
Sens-Sud .....	27,8	—	6,6	—	13,5	—
Sens-Ville .....	38,1	—	14,8	—	15,1	—
Sergines .....	—	15,4	—	8,0	—	2,7
Villeneuve-l'Archevêque .....	—	10,7	—	7,1	—	3,2
Villeneuve-sur-Yonne .....	—	1,6	—	5,8	0,3	—
Arrondissement de Sens .....	9,5	—	1,8	—	5,2	—
Département .....	4,4	—	0,9	—	5,0	—



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000 <sup>1</sup>

LÉGENDE

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Départ
- Limite d'Arrond<sup>t</sup>
- Limite de Canton
- Limite de Commune

EVOLUTION DU PEUPEMENT  
1962 - 1968

- accroissement démographique global
- accroissement démographique avec accentuation du phénomène de dispersion
- dépeuplement démographique avec concentration au chef-lieu de commune
- exode total



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-1-1

Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1962 et 1968

b) Bilans naturels et migratoires

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES COMMUNES DE L'YONNE 1954 - 1962 — 1962 - 1968						
Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1954 - 1962 - 1968						
	Communes rurales		Communes urbaines		Département	
	54 - 62	62 - 68	54 - 62	62 - 68	54 - 62	62 - 68
Populations municipales . . . . .	— 5,0	— 1,6	+ 16,1	+ 17,3	+ 1,5	+ 5,0
Solde migratoire . . . . .	— 4,9	— 0,1	+ 10,8	+ 12,8	—	+ 4,4
Mouvement naturel . . . . .	— 0,1	— 1,5	+ 5,3	+ 4,5	+ 1,5	+ 0,6

N.B. — En 1954 étaient considérées comme urbaines les communes d'Auxerre, Avallon, Briennon, Joigny, Migennes, Saint-Florentin, Sens, Tonnerre, Villeneuve-sur-Yonne.

En 1962, la commune de Pont-sur-Yonne entrait dans la classification urbaine. En 1968, la commune de St-Clément et un certain nombre de communes appartenant à des unités urbaines (St-Georges, Paron, St-Denis-les-Sens, Cheny, Laroche).

L'interprétation statistique globale du phénomène d'exode rural masque donc en partie l'essor de certaines communes rurales ayant atteint, entre les recensements, la taille urbaine au sens I.N.S.E.E.

Populations Municipales	1954	1962	1968
Population Rurale	179 115	173 678	170 905
soit %	69,15	64,84	60,74
Population Urbaine	79 899	94 171	110 445
soit %	30,85	35,16	39,26

Entre 1954 et 1962, les communes rurales ont perdu 9 003 habitants au taux annuel de — 0,7 %. Les communes urbaines ont gagné 12 859 habitants au taux annuel de + 1,9 % soit un taux d'accroissement annuel départemental de 0,2 %.

La période suivante 1962-1968 a connu un ralentissement de l'exode rural (moins 2 773 habitants au taux annuel de 0,3 %). L'accroissement des populations urbaines s'est accéléré (plus 16 274 habitants au taux annuel de + 2,7 %), dû en majeure part à un solde migratoire positif, sans oublier le développement de certaines communes rurales passées en catégorie urbaine.

Le taux annuel d'accroissement départemental sur la période s'établit à + 0,8 %.

Le bilan démographique — accroissement ou perte de population — résulte de la combinaison des mouvements naturels — décès/naissances — avec les mouvements migratoires — départs/installations.

Si les bilans migratoires évoluent de façon encourageante d'une période inter-recensement à l'autre (communes urbaines : augmentation du solde positif — communes rurales : diminution du solde négatif), il n'en est pas de même des mouvements naturels (communes urbaines : légère hausse des taux de natalité — légère baisse des taux de mortalité lesquelles sont loin de compenser les taux de mortalité plus élevés des communes rurales et surtout l'inquiétante baisse des taux de natalité).

	Communes rurales		Communes urbaines	
	1954 - 62	1962 - 68	1954 - 62	1962 - 68
Excédent décès > naissances .....	220	2 571	—	—
Excédent naissances > décès .....	—	—	4 197	4 213
Taux brut de mortalité (moyen annuel °/000) .....	161	140	191	194
Taux brut de natalité (moyen annuel °/000) .....	163	165	129	124
Excédent migratoire .....	—	—	8 662	12 061
Déficit migratoire .....	8 783	202	—	—

S'il semble encourageant pour l'Yonne de constater, face à l'essor urbain, un net ralentissement de l'exode rural, il faut se garder de sous-estimer le changement de nature qui apparaît dans les causes de l'appauvrissement humain.

Ce ne sont plus les départs de population qui peuvent inquiéter mais, conséquence du phénomène précédent, la baisse de la natalité aggravée par un apport de retraités de la région parisienne, le vieillissement de la population.

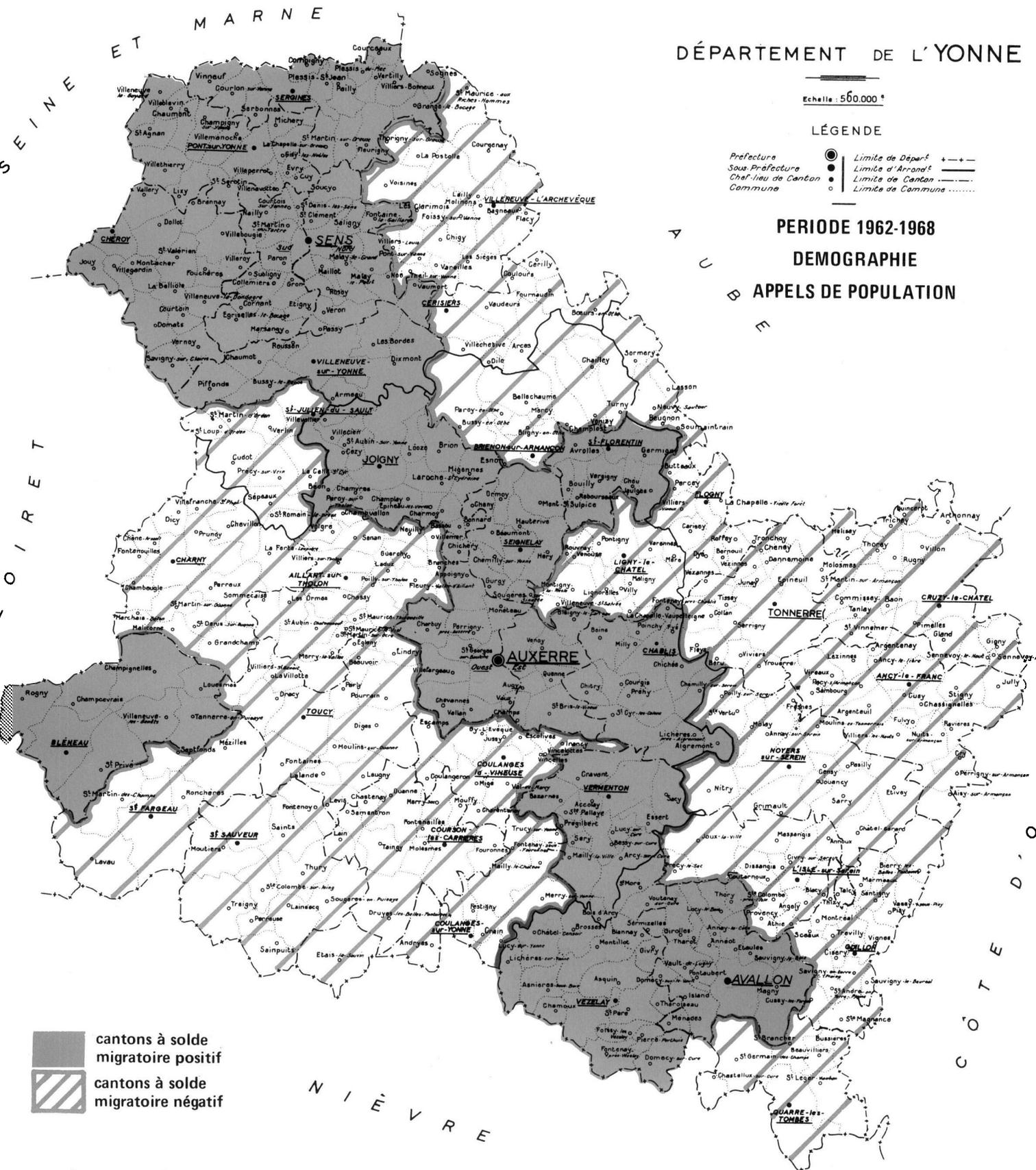
Fonder l'équilibre démographique du milieu rural presque uniquement sur l'installation de retraités ne pourrait qu'accentuer la baisse du taux de natalité et la hausse du taux de mortalité — Ce phénomène d'apparence trompeuse, en stabilisant les effectifs globaux masque une différence qualitative considérable qui risque d'accentuer pour l'avenir les efforts d'assistance déjà attachés au milieu rural.

Si l'on veut éviter de creuser l'écart qualitatif dans la composition des populations urbaines et rurales, il est indispensable de favoriser l'installation de jeunes ménages en milieu rural :

- par une politique de l'emploi — en favorisant l'extension ou l'implantation d'entreprises artisanales viables et d'entreprises industrielles petites ou moyennes,
- par une politique du logement en stimulant la construction neuve notamment les formules d'H.L.M. individuelles et l'accession à la propriété et en assurant une bonne desserte en communications des quartiers nouveaux des communes rurales.

### c) Horizons démographiques

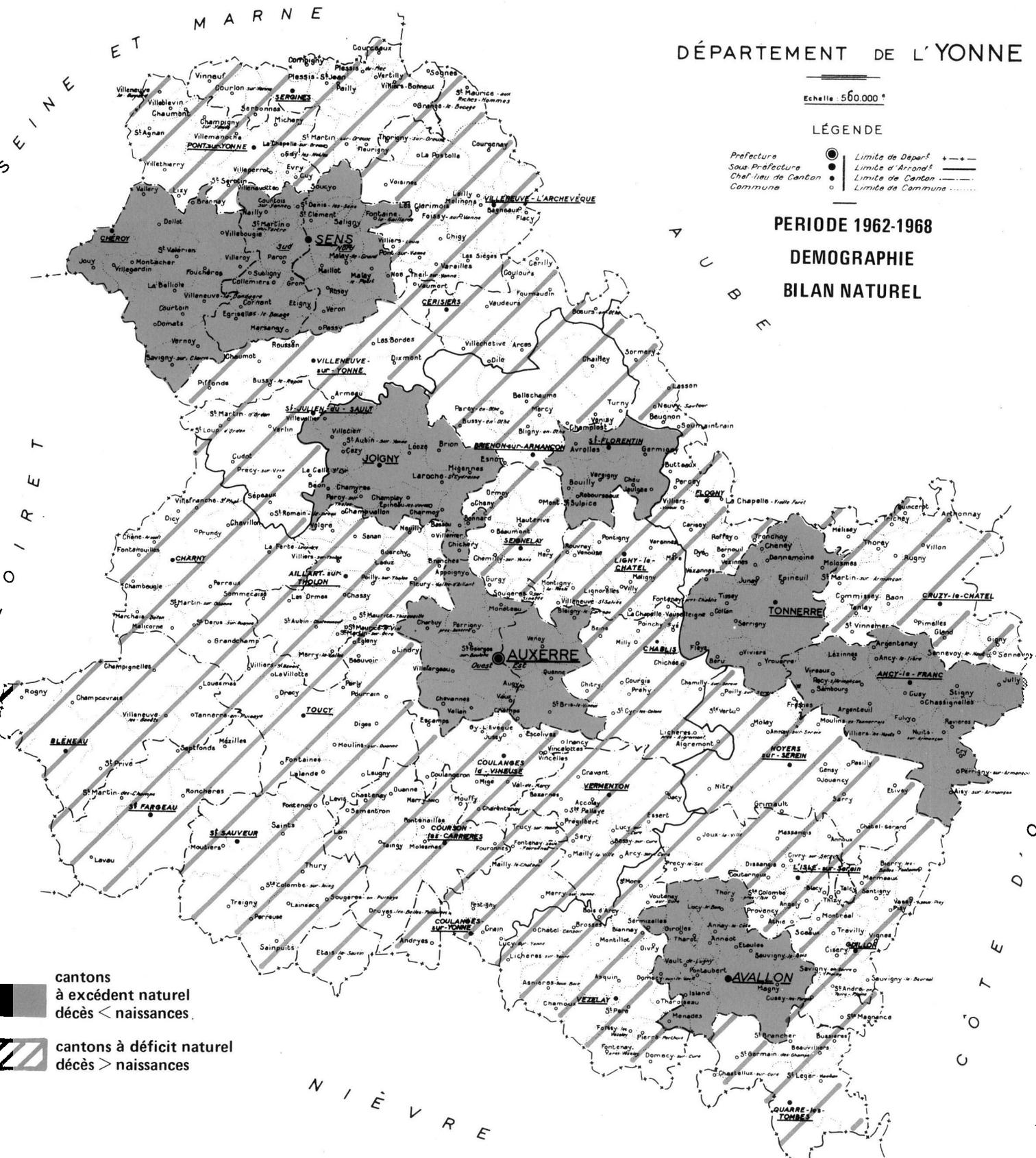
Considérant les taux d'évolution démographiques des périodes 1954-1962 et 1962-1968, on peut formuler pour les années à venir deux hypothèses, l'une faible, fondée sur la poursuite du dépérissement humain des communes rurales et sur un accroissement moyen des communes urbaines, l'autre, expansionniste, fondée sur un léger essor du milieu rural et un effort plus grand du milieu urbain.



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-1-2



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle 500.000\*

## LÉGENDE

- Prefecture ●
- Sous-Prefecture ○
- Chef-lieu de Canton ○
- Commune ○
- Limite de Départ +---+
- Limite d'Arrondit ————
- Limite de Canton - - - - -
- Limite de Commune ······

### PERIODE 1962-1968 DEMOGRAPHIE BILAN NATUREL

cantons à excédent naturel  
décès < naissances.

cantons à déficit naturel  
décès > naissances



	1954-62	1962-68
<b>Tendances passées (taux annuel)</b>		
communes rurales	- 0,8 %	- 0,3 %
communes urbaines	+ 2	+ 2,7
ensemble	+ 0,1	+ 0,8
<b>Hypothèses d'évolution (taux annuels)</b>	<b>(1) Faible</b>	<b>(2) Expansion</b>
communes rurales	- 0,5 %	+ 0,5 %
communes urbaines	+ 2,5 %	+ 3 %
ensemble	+ 0,7 à 0,8 %	+ 1,5 à 1,6 %

L'application des taux de l'hypothèse (1) conduit à :

une population rurale d'environ	165 000 en 1975	161 000 en 1980
une population urbaine d'environ	133 000 en 1975	151 000 en 1980
une population totale d'environ	298 000 en 1975	312 000 en 1980

L'application des taux de l'hypothèse (2) conduit à :

une population rurale d'environ	177 000 en 1975	181 000 en 1980
une population urbaine d'environ	138 000 en 1975	160 000 en 1980
une population totale d'environ	315 000 en 1975	341 000 en 1980

Selon la politique d'accueil et de développement démographique du département de l'Yonne, l'accroissement du potentiel humain peut aller, pour la période 1968-1980, de quelque 30 000 à quelque 60 000 personnes pour l'ensemble du département (communes rurales : perdre 10 000 personnes ou gagner 10 000 personnes — communes urbaines : gagner 40 000 ou quelque 50 000 personnes).

## 2° – L'EXODE DES JEUNES ET LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

### a) Exode des Jeunes

Le département de l'Yonne ne manque pas de jeunesse, mais elle a tendance à quitter le département après formation scolaire et technique, pour travailler à l'extérieur.

Les proviseurs des établissements techniques de l'Yonne connaissent bien les efforts de recrutement des grandes entreprises de la Région Parisienne, notamment dans le domaine de la Mécanique (Citroën, Renault distribuent des affichettes avec indication des salaires horaires).

L'industrie locale paraît incapable d'absorber les jeunes diplômés des lycées techniques et surtout de leur offrir des salaires comparables à ceux de la région parisienne.

(Là où un jeune sortant des classes techniques est payé 800 F pour 44 heures de travail à Sens par exemple, il gagne en Région Parisienne 1 200 F).

Deux raisons essentielles au départ des jeunes vers la Région Parisienne :

- les bas salaires pratiqués dans l'Yonne,
- le manque de possibilités de formation permanente alors que les grandes entreprises qui recrutent sur l'Yonne encouragent la promotion professionnelle.

Une autre mesure de l'exode des jeunes peut être appréhendée au niveau des statistiques publiées par l'I.N.S.E.E. sur les mariages enregistrés et les mariages domiciliés :

(Le nombre des mariages *enregistrés* au lieu de célébration, diffère de celui des mariages *domiciliés* au lieu du domicile conjugal déclaré – Cette différence donne une indication des migrations des nouveaux couples.

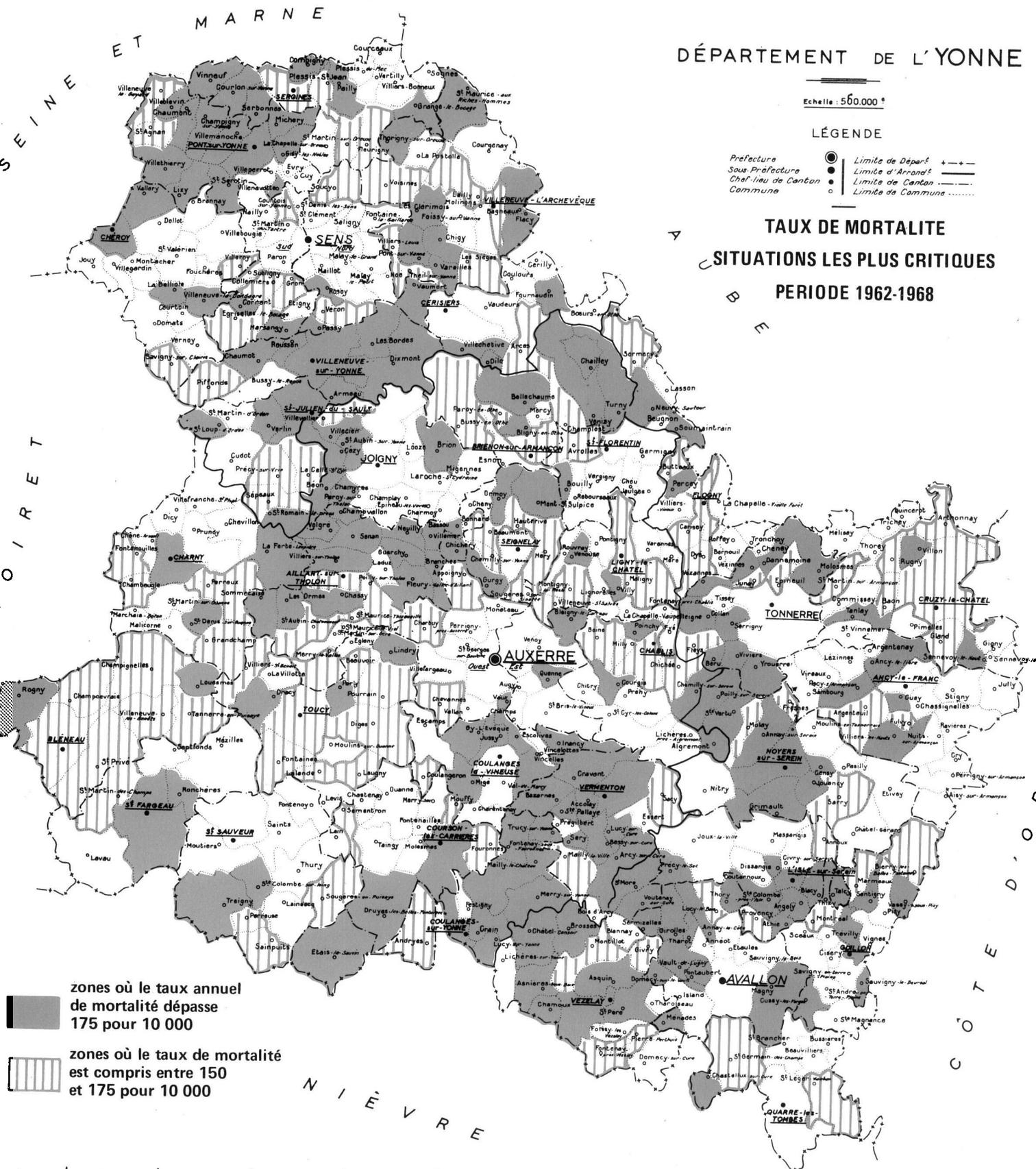
Un déficit net des mariages domiciliés par rapport aux mariages enregistrés indique un exode des jeunes couples).

Pour l'Yonne, en 1962, 1 761 mariages enregistrés, 1 553 mariages domiciliés, soit une différence de 208 – marquant l'émigration des nouveaux couples.

En 1968, 2 120 mariages enregistrés, 1 814 domiciliés, soit une différence de 306.

De 1962 à 1968, il y a eu progression de 17 % des mariages enregistrés, de 14 % seulement des mariages domiciliés, soit un accroissement de 32 % du mouvement d'émigration des jeunes ménages.

Tous les cantons de l'Yonne présentent ce phénomène d'exode d'une partie des jeunes ménages. Seules les villes sont en position d'attraction (mariages domiciliés plus nombreux que mariages enregistrés).



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle: 500.000<sup>e</sup>

LÉGENDE

- Prefecture
- Sous-Prefecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Départ
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

TAUX DE MORTALITE  
SITUATIONS LES PLUS CRITIQUES  
PERIODE 1962-1968

zones où le taux annuel de mortalité dépasse 175 pour 10 000

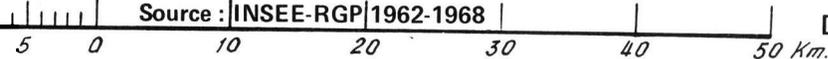
zones où le taux de mortalité est compris entre 150 et 175 pour 10 000

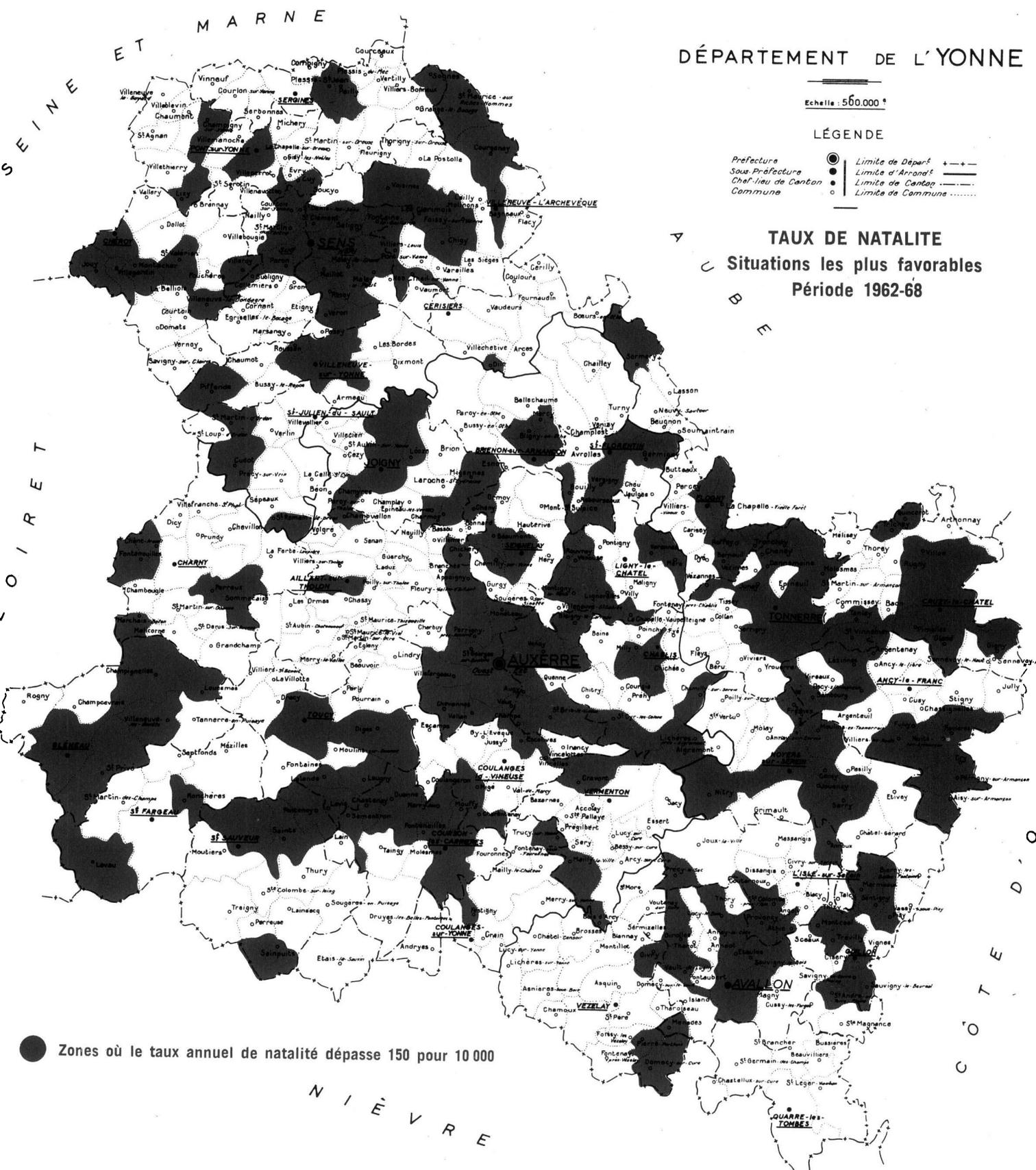
Source : INSEE-RGP/1962-1968

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-1-4





DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

LÉGENDE

- Limite de Département
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune

TAUX DE NATALITE  
Situations les plus favorables  
Période 1962-68

● Zones où le taux annuel de natalité dépasse 150 pour 10 000

5 0 10 20 30 40 50 Km.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-1-5

Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1962 et 1968

Cela mis en comparaison avec une certaine stagnation des naissances (4 415 en 1959 — 4 191 en 1962 — 4 393 en 1968), avec la réduction de l'excédent naturel naissances-décès, avec l'arrivée de nombreux retraités et la transformation des résidences secondaires en habitat de retraite, peut faire *craindre, pour les années à venir, une nette insuffisance du dynamisme démographique naturel du département de l'Yonne.*

#### b) Vieillessement de la population

Si la majeure part des communes rurales du département ont connu entre 1962 et 1968 une certaine diminution des effectifs jeunes (moins de 20 ans), la catégorie des plus de 65 ans par contre manifeste une augmentation générale.

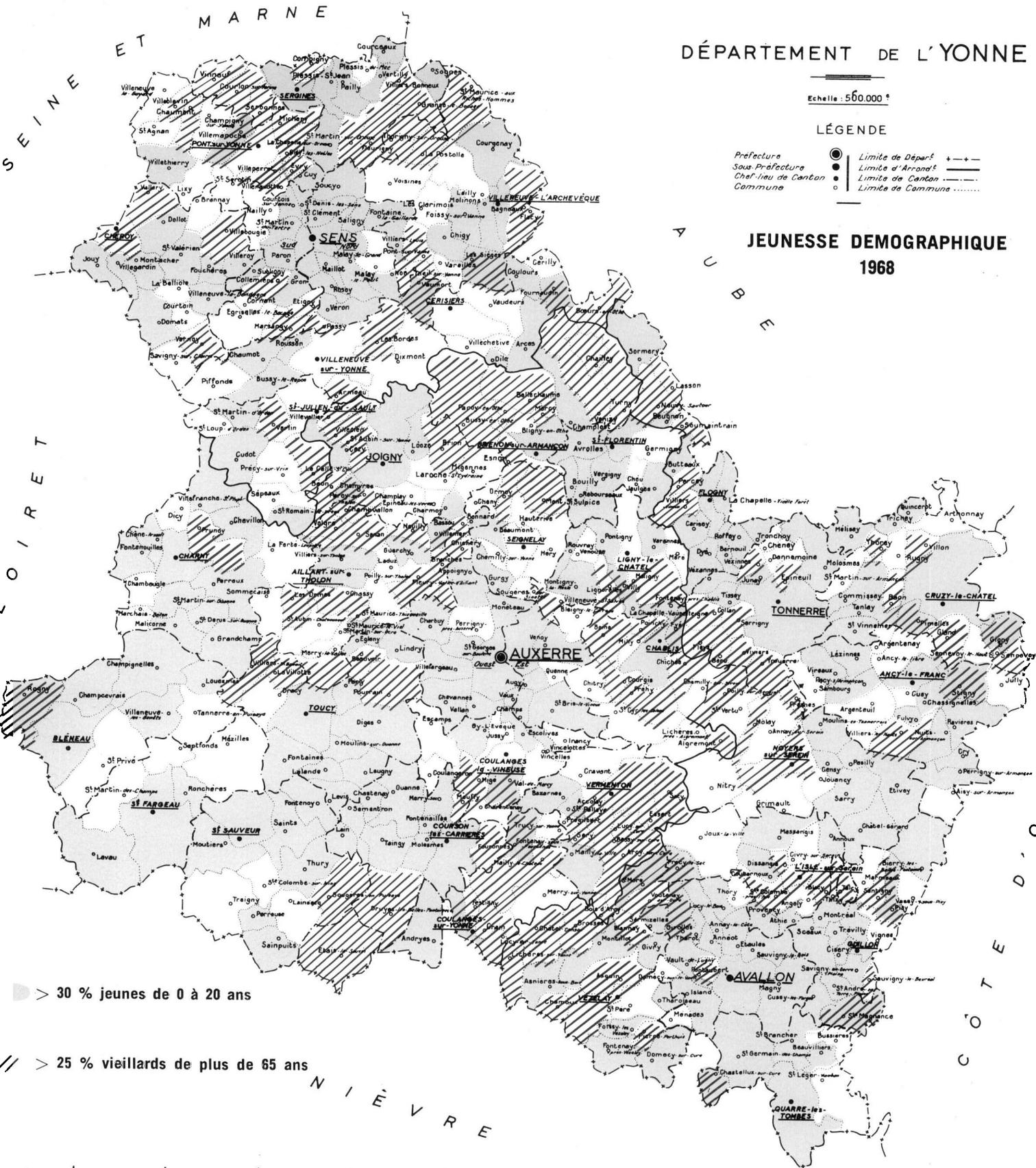
Ces deux mouvements souvent simultanés se sont traduits en valeur relative par une plus forte représentation de vieillards dans la structure par âges des populations.

En règle générale, la catégorie intermédiaire, correspondant grossièrement à la masse des actifs (20-64 ans) est en légère diminution, surtout en milieu rural. Sa représentativité même en milieu urbain, tend à décroître, soit au profit des plus jeunes (milieu urbain) soit par suite de vieillissement (milieu rural).

En 1962, 17 cantons possédaient de 15 à 19 % de vieillards, 20 cantons, de 20 à 24 %. En 1968, exception faite du canton de Saint-Florentin qui ne compte que 14 % de personnes âgées de plus de 65 ans, 10 cantons possèdent de 15 à 19 % de vieillards, 22 cantons, de 20 à 24 %, et 5 cantons, 25 % et plus. (Ce sont les cantons d'Aillant-sur-Tholon, Coulanges-sur-Yonne, Vermenton, Vézelay, Sergines). *Le vieillissement de la structure par âges s'impose à l'évidence.*

COMPOSITION DES POPULATIONS CANTONALES PAR TRANCHES D'AGES EN 1962 ET 1968  
(pourcentages arrondis)

Cantons	1962			1968			Evolution des effectifs en valeur absolue 1968 - 1962		
	0 - 19 ans	20 - 64 ans	65 ans et plus	0 - 19 ans	20 - 64 ans	65 ans et plus	0 - 19 ans	20 - 64 ans	65 ans et plus
Aillant .....	28	50	22	27	48	25	— 158	— 323	+ 62
Auxerre-Est .....	31	51	18	33	50	17	+ 221	+ 220	+ 48
Auxerre-Ouest .....	33	51	16	36	49	15	+ 658	+ 553	+ 126
Auxerre-Ville .....	33	55	12	33	55	12	+ 1 482	+ 2 464	+ 570
Bléneau .....	29	50	21	31	47	22	+ 131	— 152	+ 59
Brienon .....	30	50	20	29	48	23	— 102	— 195	+ 55
Chablis .....	27	52	21	30	48	22	+ 215	— 5	+ 134
Charny .....	32	50	18	31	49	20	— 197	— 231	+ 73
Coulanges-la-Vineuse .....	31	49	20	29	48	23	— 69	— 61	+ 115
Coulanges-sur-Yonne .....	31	46	23	29	44	27	— 159	— 237	+ 97
Courson .....	34	49	17	35	45	20	+ 30	— 166	+ 91
Joigny .....	32	51	17	34	49	17	+ 1 968	+ 1 622	+ 605
Ligny-le-Châtel .....	30	51	19	29	50	21	— 50	— 81	+ 63
St-Fargeau .....	30	50	20	30	49	21	— 11	— 118	+ 20
St-Florentin .....	35	50	15	36	50	14	+ 575	+ 683	+ 182
St-Sauveur .....	34	50	16	34	47	19	— 158	— 315	+ 139
Seignelay .....	31	51	18	29	50	21	— 36	+ 16	+ 223
Toucy .....	33	49	18	32	47	21	— 154	— 319	+ 200
Vermenton .....	29	48	23	27	46	27	— 94	— 126	+ 166
Arrondissement d'Auxerre .....							+ 4 092	+ 3 229	+ 3 028
Ancy-le-Franc .....	32	50	18	31	49	20	— 139	— 121	+ 137
Avallon .....	32	51	17	33	51	16	+ 326	+ 417	+ 117
Cruzy-le-Châtel .....	31	49	20	31	46	23	— 48	— 188	+ 88
Flogny .....	31	48	21	32	46	22	— 25	— 191	+ 15
Guillon .....	33	46	21	33	44	23	— 49	— 170	+ 46
L'Isle-sur-Serein .....	30	48	22	30	46	24	— 28	— 88	+ 50
Noyers .....	30	49	21	28	49	23	— 135	— 128	— 1
Quarré-les-Tombes .....	37	46	17	36	45	19	— 126	— 198	+ 21
Tonnerre .....	32	51	17	32	49	19	+ 70	— 76	+ 199
Vézelay .....	29	48	23	30	45	25	+ 82	— 52	+ 129
Arrondissement d'Avallon .....							(— 100)	(— 883)	(+ 851)
Cerisiers .....	30	50	20	28	48	24	— 141	— 186	+ 53
Chéroy .....	31	50	19	32	47	21	+ 79	— 93	+ 137
Pont-sur-Yonne .....	28	50	22	27	49	24	— 57	— 3	+ 171
St-Julien-du-Sault .....	29	50	21	28	48	24	— 98	— 239	+ 46
Sens-Nord .....	34	49	17	33	51	16	+ 69	+ 377	+ 54
Sens-Sud .....	31	51	17	32	50	18	+ 303	+ 372	+ 128
Sens-Ville .....	32	53	15	32	54	14	+ 1 046	+ 1 663	+ 305
Sergines .....	28	50	22	27	48	25	— 74	— 138	+ 94
Villeneuve-l'Archevêque .....	31	49	20	30	48	22	— 152	— 110	+ 84
Villeneuve-sur-Yonne .....	27	51	22	22	48	24	+ 36	— 135	+ 185
Arrondissement de Sens .....							+ 111	+ 1 508	+ 1 257



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Départ
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

## JEUNESSE DEMOGRAPHIQUE 1968

- > 30 % jeunes de 0 à 20 ans
- > 25 % vieillards de plus de 65 ans



Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1968

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

a) Évolution des populations actives 1962-1968

L'évolution cantonale des populations actives et inactives, en valeur absolue, se distingue en 6 types inégalement répandus.

A) L'accroissement des actifs est plus fort que l'accroissement des inactifs : Avallon, Sens-Nord et Sens-Sud. Plus la ville de Sens. On peut supposer que ces cantons attirent, en ce qui concerne les personnes actives, beaucoup de *jeunes* actifs sans enfants ou peu chargés de famille.

B) La diminution des actifs est plus forte que la diminution des inactifs, ce qui traduit un certain manque d'attractivité autant pour la population active (qui part, avec ses enfants) que pour les inactifs.

4 cantons : Cruzy-le-Chatel, Guillon, Saint-Julien-du-Sault, Sergines.

C) 5 cantons dans lesquels la population active diminue alors qu'augmentent les inactifs, ce qui semble être le fait d'un accroissement des retraités : l'Isle-sur-Serein, Vézelay, Bléneau, Coulanges-la-Vineuse, Vermenton.

D) 7 cantons où c'est la population active qui augmente alors que dominant les inactifs : Tonnerre, Villeneuve-l'Archevêque, Briennon-sur-Armançon, Ligny-le-Châtel, Saint-Fargeau, Seignelay.

E) Là où l'accroissement des inactifs est plus fort que l'accroissement des actifs, 2 facteurs peuvent intervenir : soit la présence de jeunes et très jeunes en quantité, soit l'installation de retraités. Les deux phénomènes peuvent évidemment coexister :

8 cantons : Cheroy, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne, Auxerre-Est, Auxerre-Ouest (plus Auxerre Ville), Chablis, Joigny, Saint-Florentin.

F) Une dernière catégorie rassemble 11 cantons dans lesquels la diminution des inactifs est plus forte que la perte d'actifs : Ancy-le-Franc, Flogny, Noyers, Quarré-les-Tombes, Cerisiers, Aillant, Charny, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Saint-Sauveur, Toucy.

b) Prédominance de certaines catégories socio-professionnelles

En ce qui concerne la répartition de la population active par catégories socio-professionnelles, la période 1962-1968 peut être considérée comme une période d'évolution, d'une dominante rurale traditionnelle : agriculteurs plus patrons de l'industrie et du commerce à une situation plus « urbaine » caractérisée par la progression très nette de certaines catégories (ouvriers — cadres moyens — employés) et le déclin ou la stagnation de certaines autres (agriculteurs — artisans — commerçants).

19 cantons (sur 37) conservent encore une prédominance de la catégorie des actifs agricoles, mais cette majorité a baissé entre 1962 et 1968 et se trouve souvent talonnée de près par la catégorie des ouvriers. Ce sont des cantons traditionnellement ruraux à vocation agricole.

Ce sont les cantons de : Aillant-sur-Tholon (53 % d'actifs agricoles en 1962, 42 % en 1968), Bléneau (54/41), Chablis (51/40), Charny (57/46), Coulanges-sur-Yonne (43/38), Courson-les-Carières (59/50), Saint-Fargeau (48/36), Saint-Sauveur (55/46), Toucy (43/35), pour l'arrondissement d'Auxerre. Cruzy-le-Châtel (49/40), Flogny (47/37), Guillon (55/46), L'Isle-sur-Serein (49/40), Noyers (57/48), Quarré-les-Tombes (54/50), Vézelay (40/34), pour l'arrondissement d'Avallon. Cerisiers (61/50), Sergines (54/38), Villeneuve-l'Archevêque (45/37), pour l'arrondissement de Sens.

11 cantons sous influence industrielle et urbaine confirment en 1968 une prédominance de la catégorie des ouvriers déjà marquée en 1962. Ce sont les cantons de : Auxerre-Ouest (33 % d'ouvriers en 1962, 37 % en 1968), Joigny (38/44), Saint-Florentin (45/52), Seignelay (48/49), Vermenton (36/42), pour l'arrondissement d'Auxerre. Ancy-le-Franc (43/49), Avallon (30/36), Tonnerre (40/41), pour l'arrondissement d'Avallon. Pont-sur-Yonne (37/46), Sens-Nord (49/53), Sens-Sud (43/49) pour l'arrondissement de Sens.

7 cantons ont vu la majorité passer de la catégorie socio-professionnelle des actifs agricoles à celle des ouvriers.

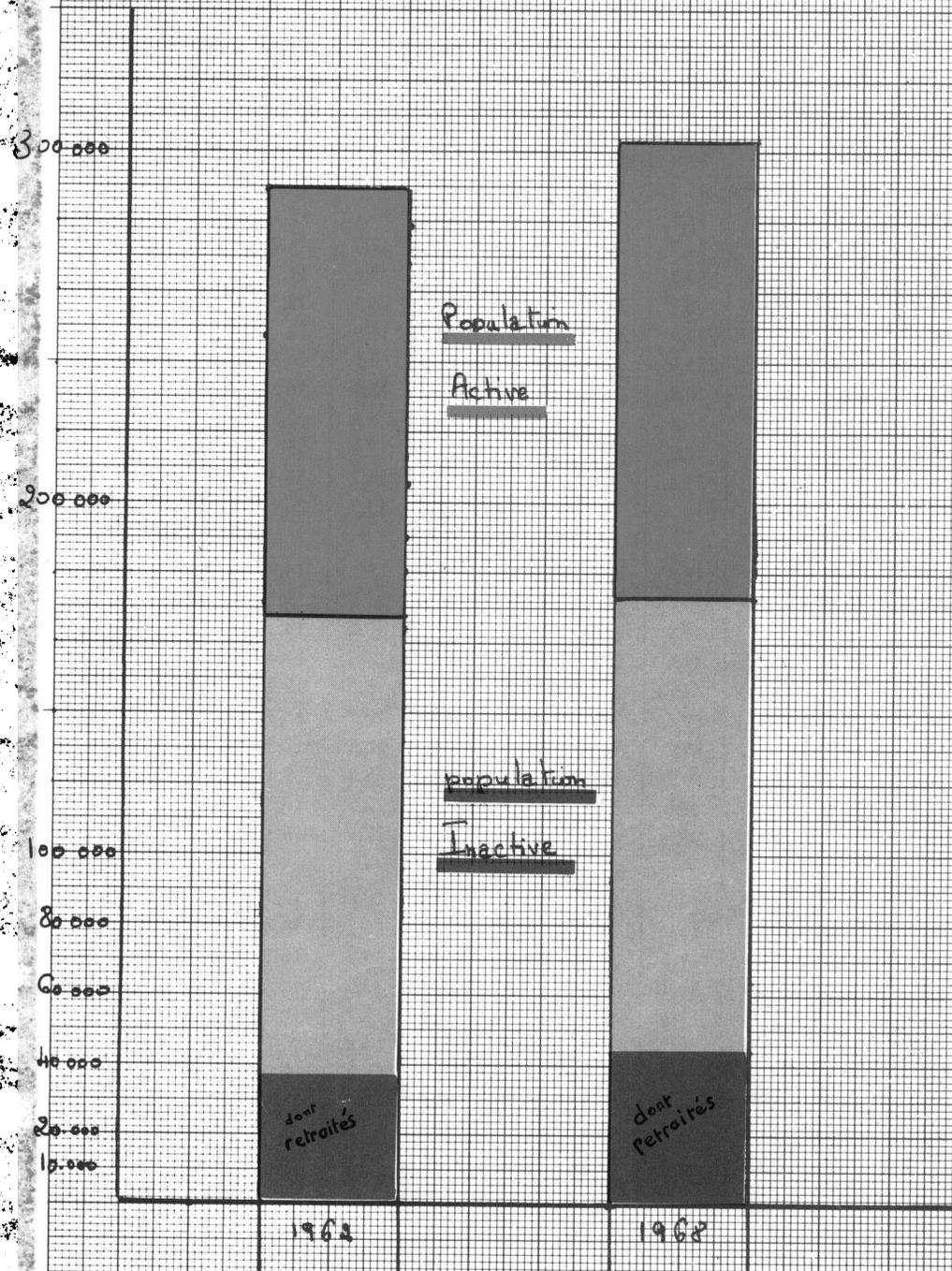
Ce sont : Auxerre-Est, Briennon, Coulanges-la-Vineuse, Ligny-le-Châtel, pour l'arrondissement d'Auxerre. Chéroy, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-sur-Yonne, pour l'arrondissement de Sens.

Ce phénomène ne s'est pas produit dans l'arrondissement d'Avallon.

Au niveau urbain, un fait remarquable : alors que les villes du département ont renforcé, entre 1962 et 1968, malgré la poussée générale des catégories employés et cadres moyens, une prédominance d'ouvriers dans leur population active, traduisant ainsi leur effort d'industrialisation au cours de cette période, la ville d'Auxerre quant à elle a été l'objet d'un déplacement de majorité, de la catégorie des ouvriers à celle des cadres moyens et employés, ceci ne faisant que renforcer sa fonction de pôle administratif et de services.

# Démographie du Département de l'Yonne 1962 - 1968

source : INSEE - RCP 1969 et 1968



Direction Départementale de l'Agriculture  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE EN 1962 ET EN 1968

	Taux d'activité		Répartition des actifs — catégories socio-professionnelles							
			% agricole		% ouvriers		% cadres moyens + employés		% patrons ind. commerce prof. lib. cadres supérieurs	
	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968
Aillant .....	36,2	36,1	52,8	41,8	19,6	26,9	8,1	11,1	12,8	13,5
Auxerre-Est .....	40,1	38	46,3	30,4	26,8	32,8	11,1	18,2	11	12,9
Auxerre-Ouest .....	37,2	37,9	31,1	17,6	32,5	37,3	13,2	21,8	12,9	14,6
Auxerre-Ville .....	41,9	42,7	1,3	0,9	35,2	35,4	33,5	38,7	16	14,7
Bléneau .....	39,2	37,5	54,1	40,8	16,9	30,4	7,1	8,1	15,1	13,9
Brienon .....	36	36,9	37,8	27,4	31,2	38,3	10,2	13,3	14	15
Chablis .....	39,6	38,2	50,5	39,9	22,1	29,8	8,5	12,1	13,3	12,4
Charny .....	40,6	41,5	57,4	45,7	17,8	27	6,4	9,4	12,4	12,8
Coulanges-la-Vineuse .....	38,9	37,4	44,7	31,5	25,1	34,8	10,3	14,1	13,1	12,2
Coulanges-sur-Yonne .....	30,8	32,1	42,8	38,1	24,9	26,8	9,2	12,7	14,2	15,1
Courson .....	35,5	35,5	58,6	50,2	14,5	19,9	6,1	9,3	11,2	13
Joigny .....	34,5	36,1	11,2	6,2	38,3	43,9	20	24,1	18,5	15,5
Ligny-le-Châtel .....	39,6	40,6	40,7	33,9	32,3	38,5	9,1	11,9	12	11,8
St-Fargeau .....	37,9	39,3	48	35,9	22	31,4	8	9,9	14,3	14,3
St-Florentin .....	38,8	40,3	17,4	10,8	45,3	52,1	15,2	18,9	16,3	13,2
St-Sauveur .....	38	37,4	55,4	46,4	18,6	25,1	7,2	8,8	12,3	11,9
Seignelay .....	34,8	37,7	19	13,9	48,1	49,3	12,9	17	13	12,9
Toucy .....	38,4	38	42,8	35,4	24,8	28,5	10,7	14,2	13,8	14
Vermenton .....	34,2	33	25,1	18	35,5	41,8	11,6	15,7	20	18,3
Ancy-le-Franc .....	35,5	35,5	24,9	18,3	43,2	48,5	11,2	13	14,9	14,1
Avallon .....	40,8	42,4	21,4	13,6	29,7	36,4	17,2	21,7	19,2	16,9
Cruzy-le-Châtel .....	35,7	34,6	48,7	39,9	24	30,5	7,1	10,2	14,1	13
Flogny .....	37,8	38,4	47,1	37,4	27,7	32,1	9,4	13,6	11,4	11,5
Guillon .....	36,3	35,2	54,5	46	21	25,5	5,9	8,5	12,2	12,1
L'Isle-sur-Serein .....	36,8	34,8	49,4	39,5	22,4	29,8	6,9	10,7	13,3	12,9
Noyers .....	35,7	38,2	57,1	47,7	17,2	23,1	6,8	10,8	12,6	13,5
Quarré-les-Tombes .....	39,6	38,6	54,2	50,2	10,4	14,1	5,5	8,4	9,1	8,9
Tonnerre .....	36,8	38,6	18,3	13,0	39,9	41,1	17,5	22	16,5	16,3
Vézelay .....	34,5	31,1	39,8	33,9	20	26,2	8,1	12,3	16,3	16,7
Cerisiers .....	37,1	37,1	60,7	49,7	15,5	22,1	6,9	10,6	10,9	12,4
Chéroy .....	37,2	36,9	48,6	33,3	25,4	35,2	7,5	10,1	14,7	15
Pont-sur-Yonne .....	38,1	37,6	23,4	17,1	36,5	45,7	12,1	15,7	18,1	17,6
St-Julien-du-Sault .....	38,7	37,6	44,9	34,4	26,5	39,3	9,2	12,9	14	14,2
Sens-Nord .....	34,7	39,4	23,3	13,2	48,7	52,9	11,5	17,1	10,7	11
Sens-Sud .....	36,8	39,2	26,9	15,7	42,9	49	12,3	16,8	11	11,3
Sens-Ville .....	42,2	44,5	1,8	1,2	43	44,6	25,3	27,8	18,4	15,6
Sergines .....	36,1	35,5	53,7	38,1	21,1	32,8	6,8	10,3	13,8	13,8
Villeneuve-l'Archevêque .....	34,9	38	44,9	37	23,3	31,5	10,7	12,2	15,6	12,9
Villeneuve-sur-Yonne .....	37,6	37,5	31,8	23,9	30,5	34,8	11,5	15,2	18,1	17,6

Source : I.N.S.E.E.

D.D.A. Yonne  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-3-2

1968  
EVOLUTION — DE LA POPULATION ACTIVE  
1962

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 62 et 68

Arrondissement d'Auxerre Cantons :	Pop. totale		Pop. active		Pop. inactive		Actifs agricoles		Ouvriers		Prof. lib. cadres sup.		Patrons ind. commerce		Cadres moyens		Employés		Personnel services		Autres	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Aillant .....	— 419	5,5	— 163	5,9	— 264	5,7	— 371	25,5	+ 156	28,8	— 2	8	égalité		+ 33	32	+ 31	25,4	— 5	3,6	— 5	11,1
Auxerre-Ville ..	+ 4 516	14,4	+ 2 182	16,6	+ 2 334	12,8	— 33	18,9	+ 798	17,3	+ 235	30,8	— 89	6,7	+ 667	41,3	— 140	5	+ 96	8,9	— 348	46,1
Auxerre-Est ....	+ 489	14,7	+ 118	8,8	+ 371	18,6	— 177	28,6	+ 119	33,2	+ 8	36,4	+ 32	25,6	+ 62	112,7	+ 55	59,1	+ 20	45,4	— 1	5
Auxerre-Ouest ..	+ 1 337	20,2	+ 552	22,4	+ 785	18,9	— 236	30,8	+ 325	40,6	+ 86	238,9	+ 36	12,8	+ 40	31	+ 192	97,5	— 8	4,4	+ 17	23,6
Bléneau .....	+ 38	0,7	— 72	3,5	+ 110	3,5	— 299	27,2	+ 252	73,2	+ 4	17,4	— 38	13,4	— 1	1,6	+ 16	20	— 10	9,2	+ 4	12,9
Brienon .....	— 142	2,2	+ 9	0,4	— 151	3,6	— 344	38,3	+ 171	23,1	+ 2	5,9	+ 24	8	+ 5	4,7	+ 69	50,4	— 3	2,9	— 15	27,3
Chablis .....	+ 256	5,8	+ 31	1,8	+ 213	8	— 171	19,5	+ 143	36,9	+ 6	33,3	— 19	8,9	+ 20	30,3	+ 47	57,3	+ 6	7,9	— 1	5
Charny .....	— 355	5,6	— 92	3,6	— 263	7	— 344	23,2	+ 212	46,3	+ 9	40,9	— 12	4	+ 20	27,8	+ 47	50	— 10	9,8	— 2	5,3
Coulanges-la-Vin.	— 15	0,3	— 78	4,2	+ 63	2,1	— 271	32,5	+ 155	33,1	+ 10	83,3	— 35	15,1	+ 18	24,6	+ 41	34,2	— 19	19,4	+ 2	6,7
Coulanges-sur-Y.	— 299	7,9	— 47	4	— 250	9,6	— 72	14,5	+ 10	3,5	— 2	13,3	+ 5	3,3	+ 12	25,5	+ 23	38,3	— 21	26,9	— 2	7,7
Courson .....	— 45	1,25	— 17	1,3	— 28	1,2	— 127	16,7	+ 65	34,9	+ 2	20	+ 18	13,4	+ 13	30,9	+ 26	72,2	— 18	18,2	— 6	26,1
Joigny .....	+ 4 195	20,7	+ 1 839	26,2	+ 2 356	17,7	— 239	30,4	+ 1 204	44,9	+ 91	41,2	— 12	1,1	+ 294	59,3	+ 440	48,7	+ 68	14,5	— 7	1,8
Ligny-le-Châtel	— 68	1,7	+ 14	0,9	— 82	3,3	— 104	15,9	+ 106	20,4	+ 6	40	— 8	4,5	+ 6	10,9	+ 42	46,1	— 19	32,7	— 17	41,5
St-Fargeau .....	— 109	2,9	+ 10	0,7	— 119	5,1	— 168	24,8	+ 137	44,2	égalité		+ 2	1,1	+ 6	11,3	+ 22	36,7	+ 17	22,1	— 6	18,7
St-Florentin ....	+ 1 440	21,8	+ 683	26,6	+ 757	18,7	— 96	21,5	+ 530	45,7	+ 16	26,2	— 4	1,1	+ 40	25,5	+ 183	78,9	+ 6	5,8	+ 8	17
St-Sauveur .....	— 334	5	— 163	6,4	— 171	4,1	— 302	21,5	+ 124	26,2	+ 6	28,6	— 37	12,7	+ 2	2,1	+ 23	26,1	+ 13	9,2	+ 8	34,8
Seignelay .....	+ 203	29	+ 279	11,4	— 76	1,7	— 85	18,3	+ 166	14,1	+ 20	42,6	+ 12	4,4	+ 47	34	+ 100	56,5	+ 24	23,5	— 5	7,3
Toucy .....	— 267	3,2	— 135	4,2	— 132	2,6	— 287	20,8	+ 81	10,1	+ 32	97	— 44	10,7	+ 38	27,3	+ 54	26,2	— 6	2,8	— 7	16,3
Vermenton .....	— 54	1	— 81	4,6	+ 27	0,8	— 138	31,5	+ 75	12,1	+ 12	52,2	— 57	17,4	+ 3	3,4	+ 56	49,6	— 27	25,5	— 4	13,8

1968  
EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE —  
1962

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 62 et 68

Arrondissement d'Avallon Cantons :	Pop. totale		Pop. active		Pop. inactive		Actifs agricoles		Ouvriers		Patrons ind. commerce		Prof. lib. et cadres sup.		Cadres moyens		Employés		Personnel services		Autres	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Ancy-le-Franc ...	- 128	1,8	- 44	1,7	- 84	1,8	- 173	27,5	+ 112	10,3	- 28	8,2	+ 3	8,3	+ 15	13,1	+ 45	26,6	- 13	12,1	- 6	15
Avallon .....	+ 860	8,9	+ 514	13,1	+ 346	6,1	- 235	28	+ 452	38,8	- 32	5	+ 30	27,8	+ 102	40,3	+ 186	44,1	+ 22		- 11	
Cruzy-le-Châtel ..	- 148	4	- 92	7	- 56	2,4	- 151	23,8	+ 57	18,3	- 25	14,6	- 2	15,4	+ 8	19	+ 23	45,1	- 1	1,7	- 2	9,1
Flogny .....	- 201	4,3	- 51	2,9	- 150	5,1	- 190	22,8	+ 63	12,9	- 8	4,5	+ 3	11,5	+ 21	30,4	+ 47	48,4	+ 12	21	+ 1	4,8
Guillon .....	- 173	4,8	- 100	7,7	- 73	3,2	- 157	22,2	+ 32	11,7	- 18	12,1	+ 5	55,5	- 2	4,8	+ 27	77,1	+ 23	46	- 10	31,2
L'Isle-sur-Serein ..	- 68	2,2	- 88	7,8	+ 20	1,03	- 147	30	+ 57	22,5	- 18	12,8	+ 2	22,2	+ 9	23,1	+ 25	64,1	- 6	9,4	- 11	42,2
Noyers .....	- 264	7,2	- 11	0,8	- 253	10,8	- 128	17,2	+ 75	33,5	+ 9	6,1	+ 1	6,2	+ 22	62,8	+ 28	51,8	- 6	11,5	- 12	40
Quarré-les-T. ....	- 304	9	- 149	11,2	- 155	7,6	- 127	17,6	+ 28	20,1	- 16	13,7	+ 1	20	+ 3	7,3	+ 15	46,9	- 52	33,8	- 9	7,2
Tonnerre .....	+ 193	2,3	+ 223	7,4	- 30	0,6	- 132	23,9	+ 126	10,5	+ 9	2,2	+ 21	21,2	+ 93	49,7	+ 91	26,7	+ 14	7,4	égalité	
Vézelay .....	- 156	3,2	- 217	12,8	+ 81	2,5	- 174	25,8	+ 47	13,9	- 34	13	+ 4	26,7	+ 21	37,5	+ 23	28,4	- 116	56	- 8	13,8

D.D.A. Yonne

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-3-4

1968  
EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE —  
1962

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 1962 et 1968

Arrondissement de Sens Cantons :	Pop. totale		Pop. active		Pop. inactive		Actifs agricoles		Ouvriers		Patrons ind. commerce		Prof. lib. cadres sup.		Cadres moyens		Employés		Personnel de service		Autres	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Cerisiers .....	— 274	9,1	— 100	9	— 174	9,2	— 172	25,6	+ 51	29,6	+ 5	4,5	— 1	11,1	+ 7	20	+ 23	54,8	— 6	13,6	— 7	31,8
Chéroy .....	+ 126	2,3	+ 29	1,4	+ 97	2,8	— 302	30,5	+ 209	40,4	+ 5	1,8	+ 6	33,3	+ 27	43,5	+ 28	30,8	+ 9	11,2	— 3	8,3
Pont-sur-Yonne ..	+ 31	0,3	+ 1	0,02	+ 30	0,6	— 211	26,9	+ 307	25,1	— 24	4,3	+ 10	22,7	+ 51	34,9	+ 70	26,9	— 8	4,6	— 1	2,4
St-Julien-du-Sault	— 291	6	— 163	8,7	— 128	4,3	— 262	31,1	+ 75	15,1	— 33	13,4	+ 14	82,3	+ 16	24,6	+ 34	31,8	— 15	18,7	— 6	21
Sens-Nord .....	+ 803	13,3	+ 359	16,1	+ 344	9	— 178	29,8	+ 359	37,6	+ 26	12	+ 32	114,3	+ 84	75	+ 93	57	+ 27	26,7	+ 8	16,7
Sens-Sud .....	+ 500	8,3	+ 481	23,1	+ 19	0,5	— 147	30,4	+ 341	33,7	+ 26	12,4	+ 34	261,5	+ 67	72,8	+ 131	89,1	+ 28	31,5	+ 1	3
Sens-Ville .....	+ 3 014	15	+ 1 596	18,8	+ 1 218	10,5	— 34	22,1	+ 933	25,6	— 80	6,8	+ 124	32,9	+ 312	38,3	+ 396	29,8	+ 81	13	+ 64	18,3
Sergines .....	— 118	2,4	— 74	4,2	— 44	1,4	— 303	31,9	+ 182	49	— 22	9,5	+ 12	100	+ 5	8,1	+ 50	87,7	— 2	3,3	+ 4	20
Villeneuve-l'Arch.	— 178	2,9	+ 123	5,8	— 301	7,6	— 123	12,8	+ 213	42,8	— 44	14,2	+ 3	13	+ 16	18,4	+ 32	22,7	+ 26	30,9	— 11	25
Villeneuve-sur-Y.	+ 56	0,8	+ 11	0,4	+ 45	1	— 214	24,5	+ 120	14,33	— 23	5,2	+ 12	21	+ 39	36,8	+ 62	29,5	— 35	20,5	— 10	20,8

D.D.A. Yonne

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe II-2-3-5

**COMPOSITION CANTONALE DES POPULATIONS ACTIVES EN 1968**

Répartition en catégories socio-professionnelles majeures selon l'importance de chaque catégorie (pourcentages arrondis).

(N.B. : ont été regroupées pour commodités d'étude les catégories I.N.S.E.E. « Patrons de l'industrie et du Commerce » avec « Professions libérales et Cadres Supérieurs », en fait, cette tranche rassemble une majorité de commerçants — « Employés » avec « cadres moyens », ce dernier regroupement pouvant donner une approximation de l'évolution des classes moyennes).

1 Milieu rural agricole traditionnel.

Type A				
Cantons de :	Agriculteurs	Ouvriers	Commerce et professions libérales C. + P.L.	Employés et cadres moyens E. + C.M.
Aillant .....	42	27	13,5	8
Bléneau .....	41	30	14	8
Chablis .....	40	30	12 +	12 —
Charny .....	46	27	13	9
Coulanges-sur-Yonne .....	38	27	13	9
Courson .....	50	20	13	9
St-Fargeau .....	36	31	14	10
St-Sauveur .....	46	25	12	9
Cruzy-le-Châtel .....	40	31	13	10
Guillon .....	46	26	12	9
L'Isle-sur-Serein .....	40	30	13	11
Noyers .....	48	23	14	11
Quarré-les-Tombes .....	50	14	9	8
Vézelay .....	34	26	17	12
Cerisiers .....	50	22	12	11
Sergines .....	38	33	14	10
Villeneuve-l'Archevêque .....	37	32	13	12
Type B				
Cantons de :	Agriculteurs	Ouvriers	E. + C.M.	C. + P.L.
Toucy .....	35	29	14 +	14 —
Flogny .....	37	32	14	12

2 Milieu rural en mutation et milieu urbain

Dominante urbaine tissu rural péri-urbain				
	Ouvriers	E. + C.M.	C. + P.L.	Agriculteurs
Joigny .....	44	24	16	6
St-Florentin .....	52	19	13	11
Avallon .....	36	22	17	14
Tonnerre .....	41	22	16	13
	Ouvriers	E. + C.M.	Agriculteurs	C. + P.L.
Auxerre-Ouest .....	37	22	18	15
Seignelay .....	49	17	14	13
Sens-Nord .....	53	17	13	11
Sens-Sud .....	49	17	16	11

Annexe II-2-3-6

Milieu rural mixte Agriculture - industrialisation urbanisation				
	Ouvriers	Agriculteurs	E. + C.M.	C. + P.L.
Auxerre-Est .....	33	30	18	13
Coulanges-la-Vineuse .....	35	32	14	12
Ligny-le-Châtel .....	39	34	12	12
	Ouvriers	Agriculteurs	C. + P.L.	E. + C.M.
Brienon .....	38	27	15	13
Ancy-le-Franc .....	49	18	14	13
Chéroy .....	35	33	15	10
St-Julien-du-Sault .....	39	34	14	13
Villeneuve-sur-Yonne .....	35	24	18	15
Industrialisation - tourisme (résidences secondaires) agriculture				
	Ouvriers	C. + P.L.	Agriculteurs	E. + C.M.
Vermenton .....	42	18 +	18 —	16
Pont-sur-Yonne .....	46	18	17	16

3 Villes

Auxerre : E. + C.M. 39 — ouvriers 35 — C. + P.L. 15 — agriculteurs 1  
Sens : ouvriers 45 — E. + C.M. 28 — C. + P.L. 16 — agriculteurs 1

Annexe II-2-3-6 (suite)

c) Perspectives de l'emploi sur la période 1968-1973 par prolongation des tendances naturelles

Une étude conduite par l'Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural (A.R.E.E.A.R.) à partir des Recensements Généraux de Population et des perspectives d'évolution des effectifs agricoles a mis en évidence la situation particulière de l'Yonne par rapport aux autres départements de la Région Bourgogne.

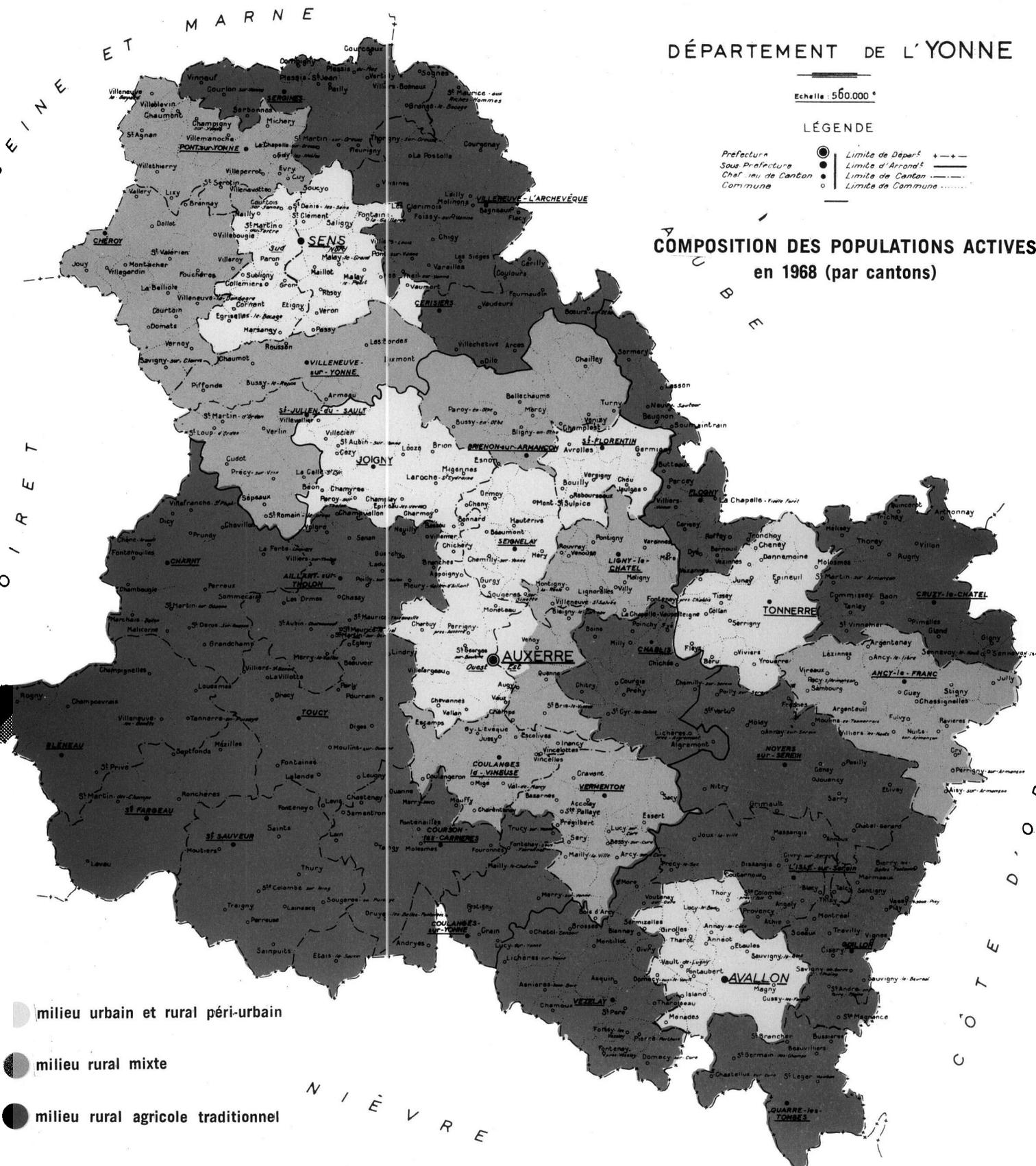
Dès maintenant, en poursuivant les seules tendances naturelles, l'exode des populations rurales des plateaux vers l'axe central de développement industriel et urbain ne suffira pas aux besoins d'expansion du département.

A moins de sacrifier l'équilibre socio-économique propre des régions rurales en amplifiant le mouvement de désertification, il convient dès à présent que le département de l'Yonne instaure une politique active d'accueil à la main-d'œuvre extérieure. Faute de quoi le développement industriel de la région centrale des vallées risque d'être considérablement freiné face à des régions rurales exsangues.

**Détermination du nombre de personnes qui, pendant 5 ans, de 1969 à 1973 inclus risquent de ne pas trouver un emploi dans une zone donnée**

Besoins = Recherches d'1 premier emploi + Sorties de l'agriculture  
moins : départs en retraite + emplois libérés par décès  
comparés avec la croissance constatée dans le passé de l'emploi non agricole

└───> balance générale



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 560.000<sup>e</sup>

LÉGENDE

- Prefecture ●
- Sous-Prefecture ○
- Chef-lieu de Canton ○
- Commune ○
- Limite de Départ. + + +
- Limite d'Arrond. — — —
- Limite de Canton - - - -
- Limite de Commune ·····

COMPOSITION DES POPULATIONS ACTIVES en 1968 (par cantons)

- milieu urbain et rural péri-urbain
- milieu rural mixte
- milieu rural agricole traditionnel



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

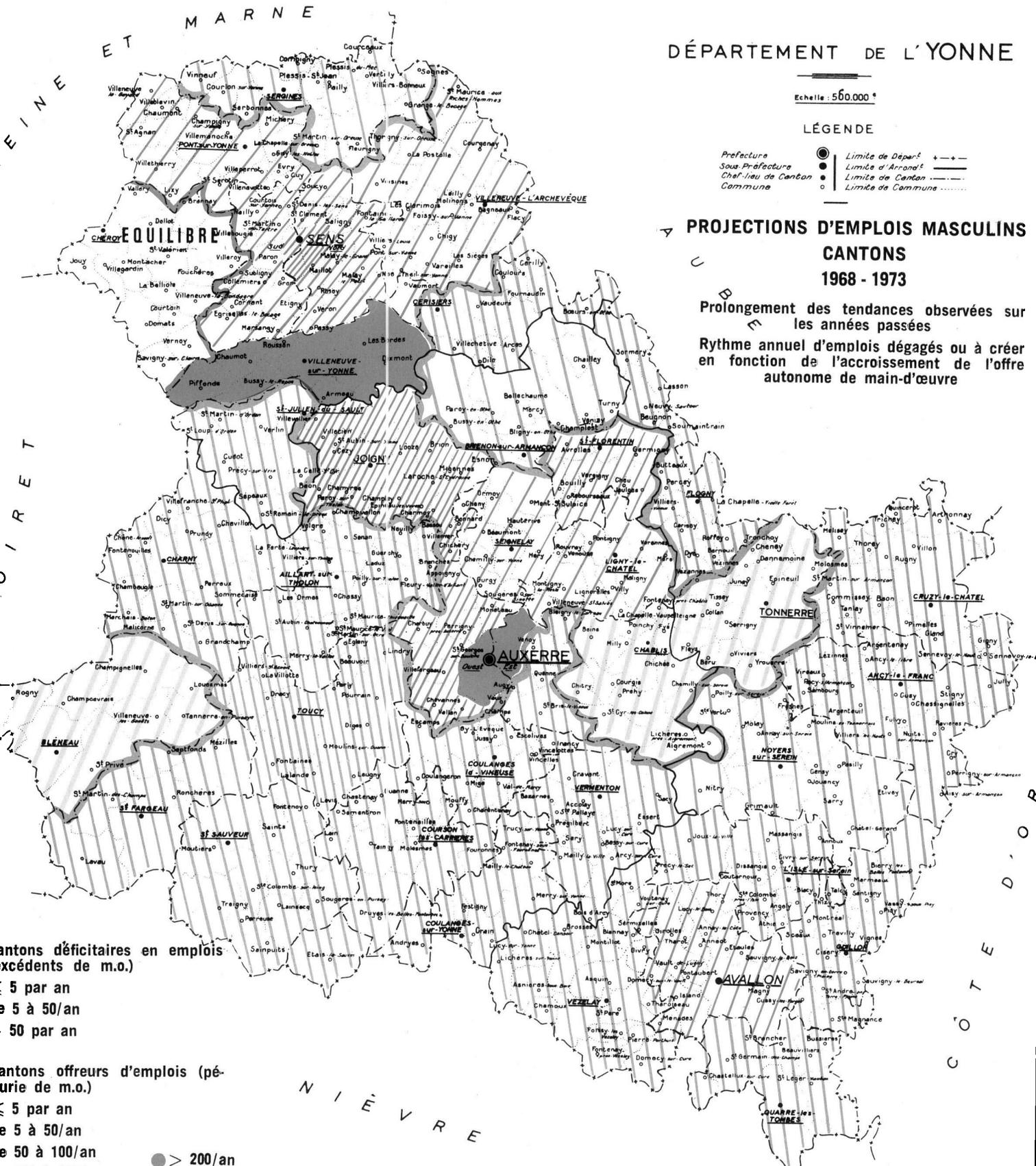
Annexe II-2-3-7

Source : I.N.S.E.E. — R.G.P. 1968 — Population active

Arrondissement d'Auxerre Cantons de :	Sur 5 ans		En 1973		Annuellement		Cantons offreurs d'emplois
	recherches du 1 <sup>er</sup> emploi	sorties de l'agriculture	P.A.A.	P.A.N.A.	risquent de ne pas trouver d'emploi	emplois en surnombre	
Aillant .....	393	254	781	1 592	32	—	
Auxerre-Est (non compris ville)	240	123	272	1 008	22	—	
Auxerre-Ouest .	546	147	360	3 508	—	83	Auxerre-Ouest
Auxerre-Ville .	1 372	33	86	17 591	—	382	Auxerre-Ville
Bléneau .....	305	172	659	1 547	—	3	Bléneau
Brienon .....	344	114	617	1 792	4	—	
Chablis .....	267	100	635	1 291	—	5	Chablis
Charny .....	400	245	842	1 563	32	—	
Coulanges-la-V.	290	154	417	1 361	18	—	
Coulanges-sur-Y	199	84	275	773	18	—	
Courson .....	215	64	599	570	22	—	
Joigny .....	1 482	105	526	10 007	—	200	Joigny
Ligny-le-Châtel .	209	70	485	1 308	—	13	Ligny-le-Châtel
St-Fargeau ....	199	103	399	950	8	—	
St-Florentin ....	571	4	435	3 552	—	66	St-Florentin
St-Sauveur ....	357	222	837	1 327	33	—	
Seignelay .....	438	5	449	2 809	—	47	Seignelay
Toucy .....	496	231	776	1 875	67	—	
Vermenton ....	275	73	229	1 446	14	—	
<b>Total arrondisse- ment .....</b>	<b>8 598</b>	<b>2 314</b>	<b>9 679</b>	<b>55 870</b>	<b>270</b>	<b>799</b>	<b>excédent annuel d'emplois : 529</b>

P.A.A. = population active agricole  
P.A.N.A. = population active non agricole

Cantons	Sur 5 ans		En 1973		Annuellement		Cantons offreurs d'emplois
	recherches du 1 <sup>er</sup> emploi	sorties de l'agriculture	pop. active agricole	pop. act. non agric.	risquent de ne pas trouver d'emploi	emplois en surnombre	
Ancy-le-Franc	355	125	274	1 924	47	—	Avallon
Avallon	701	141	470	4 996	—	55	
Cruzy-le-Châtel	181	64	479	733	14	—	
Flogny	282	87	624	1 112	12	—	
Guillon	242	127	368	711	34	—	
L'Isle-sur-Serein	160	79	360	710	10	—	
Noyers	207	101	494	861	5	—	
Quarré-les-T.	218	98	477	495	40	—	
Tonnerre	497	105	262	3 110	—	2	Tonnerre
Vézelay	237	111	384	920	37	—	
<b>Total arrondissement</b>	<b>3 080</b>	<b>1 038</b>	<b>4 192</b>	<b>15 572</b>	<b>199</b>	<b>57</b>	<b>déficit annuel 142</b>
<b>Arrondissement de Sens</b>							
Cerisiers	154	130	313	538	22	—	Pont-sur-Yonne Sens-Nord Sens-Sud Sens-Ville Villeneuve-l'A. Villeneuve-s-Y.
Chéroy	314	162	525	1 589	—	33	
Pont-sur-Yonne	402	93	558	3 011	44	—	
St-Julien-du-S.	260	156	419	940	—	68	
Sens-Nord	478	78	281	3 004	—	24	
Sens-Sud	411	99	340	2 443	—	162	
Sens-Ville	1 582	4	143	11 671	4	—	
Sergines	244	164	511	1 213	—	13	
Villeneuve-l'A.	356	29	1 009	1 453	—	226	
Villeneuve-s-Y.	404	95	480	3 314	—	—	
<b>Total arrondissement</b>	<b>4 605</b>	<b>952</b>	<b>4 579</b>	<b>29 176</b>	<b>70</b>	<b>526</b>	<b>excédent annuel 456</b>
<b>Département</b>	<b>16 283</b>	<b>4 304</b>	<b>18 450</b>	<b>100 618</b>	<b>539</b>	<b>1 382</b>	<b>excédent emploi annuel : 843</b>



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE**  
**Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural**  
 Annexe II-2-3-b

3<sup>ème</sup> partie

---

**EQUILIBRE DU MILIEU  
SOCIO-ECONOMIQUE  
ORGANISATION SPATIALE**

---

L'espace rural est constitué d'unités géographiquement proches les unes des autres et présentant des caractéristiques communes, des liens d'interdépendance, et la faculté de dégager une volonté collective. Ces unités seront définies par description (analyses spatiales, économiques, et humaines), par les relations qui lient les éléments de l'ensemble constitué (liens entre villes et bourgs ruraux, entre centres ruraux et milieu environnant), par l'objectif et le but poursuivis (objectifs de développement et d'expansion économiques, objectifs globaux d'aménagement rural).

*Le département de l'Yonne se caractérise essentiellement par :*

- l'opposition entre région des Vallées (vallée de l'Yonne de Villeneuve-la-Guyard à l'amont d'Auxerre, et vallée de l'Armançon, de son confluent avec l'Yonne jusqu'à Saint-Florentin),
- et zones de plateaux.

Ce qu'on a coutume d'appeler « axe d'industrialisation et d'urbanisation du département de l'Yonne » ou région des vallées, concentre, sur 20 % du territoire, la moitié de la population départementale, 68 % des entreprises industrielles, 78 % des emplois offerts et les principaux centres urbains (Sens, Joigny, Migennes, Saint-Florentin, Auxerre) ainsi que certains des plus importants bourgs ruraux.

La région des vallées possède le quasi monopole de l'emploi et la plupart des services.

On trouve en dehors de cette concentration, l'autre moitié de la population, des milliers d'hectares disponibles, des activités exigeant peu de main-d'œuvre (agriculture — artisanat — petit commerce) et le marché de la résidence secondaire (20 426 résidences secondaires recensées en 1968 dont 19 170 dans les communes rurales représentant 1/4 du patrimoine immobilier de ces communes).

*La distinction entre les zones rurales et agricoles peu prestatrices d'emplois et l'axe « urbanisé et industrialisé » des vallées jouant le rôle du marché du travail s'est accentuée entre les deux derniers recensements de population.*

La zone des vallées contient 90 % des populations urbaines du département et 23 % des populations rurales.

Si l'évolution des populations rurales icaunaises marque, sur la période 1962-1968, une régression de 1,6 %, par contre, les populations rurales de la zone des vallées se sont accrues de plus de 5 %.

D'autre part, la quasi totalité de l'accroissement urbain constaté entre les R.G.P. de 1962-1968 s'est manifestée dans les vallées (environ 15 200 personnes sur les quelque 16 300 urbains supplémentaires recensés en 1968).

Si la répartition entre population rurale et population urbaine s'établit, en 1968 à 60 % (p.r.) et 40 % (p.u.) pour l'ensemble du département, elle s'inverse dans la « zone des vallées » (30 % p.r. — 70 % p.u. dans les Z.P.I.U. de Sens, Joigny, Auxerre, Saint-Florentin) et atteint 92 % (p.r.) et 8 % (p.u.) pour les régions hors vallées.

Il apparaît à l'évidence qu'en dehors de la zone des vallées où elle représente cependant plus du tiers de la population, la population icaunaise est essentiellement rurale et réside en milieu rural, dispersée sur tout le territoire départemental. Par contre, la majorité des emplois offerts se concentre dans la zone centrale des vallées. On peut trouver là l'explication du fait que les populations rurales des vallées s'accroissent (existence de suffisamment d'emplois à proximité) alors que diminuent les populations rurales des plateaux (emplois en quantité insuffisante ou trop éloignés des lieux d'habitat).

*L'évolution démographique du département de 1936 à 1968* a mis en évidence l'attraction des vallées de l'Yonne et de l'Armançon pour les populations des plateaux. On assiste à une véritable ruée sur les vallées de l'Yonne au long de cette période. L'exode rural est très net, en dehors des vallées et d'un certain nombre de centres. Il semble que la fixation temporaire sur les vallées, jusqu'à une époque récente, ait constitué une première phase de l'exode des populations rurales, un relais vers Paris. Ce phénomène n'est plus totalement exact dans la mesure où l'effort d'industrialisation et d'urbanisation de 1955 à 1968 a été important, notamment dans les vallées de l'Yonne et de l'Armançon jusqu'à Saint-Florentin. L'évolution démographique 1962-1968 confirme le rayonnement des centres urbains sur leurs alentours immédiats, phénomène décelable lors de la période 1954-1962, mais il annonce également un certain fléchissement de l'exode rural et met en évidence le « regain » démographique de petits centres ruraux.

# 1<sup>er</sup> CHAPITRE : " L'OPPOSITION " VALLÉES - PLATEAUX

## I - DENSITE DEMOGRAPHIQUE

La densité moyenne départementale s'est élevée de 1962 à 1968, passant de 36 à 38 habitants au kilomètre carré. Cette moyenne recouvre bien des disparités et cet accroissement résulte surtout de l'augmentation de population d'un certain nombre de communes pour la plupart situées au long des vallées de l'Yonne et de l'Armançon.

La densité moyenne de la zone des vallées atteint 90 habitants au kilomètre carré, villes et communes rurales confondues, soit 45 habitants au km<sup>2</sup> pour les seules communes rurales des vallées de l'Yonne et de l'Armançon, alors que la plupart des communes rurales hors vallées n'atteignent pas 25 habitants au km<sup>2</sup> et que certaines ont une densité inférieure à 15 (Champagne Crayeuse — Pays d'Othe — Puisaye et surtout Plateaux de Bourgogne).

L'addition, à la population permanente, de celle des résidents secondaires, accentue encore les disparités démographiques existant entre la zone des vallées et le reste du département. La densité moyenne « vallées » dépasse alors 110 personnes au km<sup>2</sup> tandis que le reste du département culmine à 31, la moyenne départementale s'établissant à 50 personnes au km<sup>2</sup>.

## II - DEGRE D'INDUSTRIALISATION ET D'URBANISATION

Cantons	Densité 1962	Densité 1958	Actifs agricoles				Ouvriers			
			1962		1968		1962		1968	
			nombre	% des actifs	nombre	% des actifs	nombre	% des actifs	nombre	% des actifs
Pont-sur-Yonne .....	37	46,3	785	23,4	574	17,1	1 222	36,5	1 529	46,7
Sens-Nord .....	32	46	484	23,3	337	13,2	1 012	48,7	1 353	52,9
Sens-Sud .....	40	52,3	598	26,9	420	15,7	955	42,9	1 314	49,0
Sens-Ville .....	924	1 051	154	1,8	120	1,2	3 641	43,0	4 574	44,6
Villeneuve-sur-Yonne ...	21	40,3	872	31,8	658	23,9	837	30,5	957	34,8
Aillant-sur-Tholon .....	31	29,3	1 453	52,8	1 082	41,8	541	19,6	697	26,9
Joigny .....	42	115,9	787	11,2	548	6,2	2 683	38,3	3 887	43,9
St-Florentin .....	32	294,3	446	17,4	350	10,8	1 160	45,3	1 690	52,1
Seignelay .....	50	60,0	464	19,0	379	13,9	1 176	48,1	1 342	49,3
Auxerre-Est .....	41	45,8	619	46,3	442	30,4	358	26,8	477	32,8
Auxerre-Ouest .....	50	59,8	766	31,1	530	17,6	800	32,5	1 125	37,3
Auxerre-Ville .....	692	766,3	174	1,3	141	0,9	4 616	35,2	5 414	35,4
			7 602	15,0	5 581	9,5	19 001	37,6	24 359	41,4

Dans la région des vallées, coexistent des communes à vocation agricole, des villes, des communes rurales faisant fonction de banlieue résidentielles, de petites communes ayant accueilli des unités industrielles. Le tout constitue encore un tissu rural en voie d'industrialisation et d'urbanisation où l'expansion des villes entraîne la mutation profonde d'un certain nombre de communes (Appoigny, Cheny, Monéteau, Paron, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, etc...). Cette région est typique de l'évolution d'une économie rurale spécifique à un état semi-urbain caractérisé par une plus forte densité démographique un volume d'emplois plus important, une plus grande diversité des activités économiques.

### III – EVOLUTION INDUSTRIELLE

C'est dans la zone des vallées que sont installées les unités industrielles les plus importantes du département.

Le nombre moyen de salariés par entreprise de plus de 10 salariés s'y élève à 65 alors qu'il est de 45 pour l'ensemble du département.

A elle seule, la zone des vallées offre une vingtaine de milliers d'emplois dans l'industrie, dont 44 % dans la métallurgie, les constructions mécaniques, l'industrie électrique et chimique, 20 % dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction, et près de 8 % dans le domaine des industries alimentaires.

Depuis 1955, la zone des vallées a accueilli la majeure part des entreprises décentralisées dans l'Yonne, lesquelles représentent le quart du potentiel industriel départemental. 40 % de ces entreprises se sont installées dans des communes rurales, offrant 16 % des emplois créés par décentralisation. Les grandes unités ont recherché les zones déjà industrialisées, principalement les villes et « leur banlieue » des vallées de l'Yonne et de l'Armançon.

Presque 80 % des emplois créés dans l'Yonne en 15 ans, soit par création d'entreprises nouvelles, soit par décentralisation, l'ont été dans la zone des vallées.

Face à cette concentration de l'industrie, le milieu rural hors vallées a été l'objet d'un saupoudrage de petites entreprises implantées de préférence dans les centres ruraux.

### IV – LES VALLEES : AVANTAGES D'UN MILIEU URBANISE

Axe majeur de communication Nord-Sud (fonction voie fluviale, chemin de fer, routes nationales très fréquentées). La zone des vallées favorise l'implantation urbaine et son extension.

Là se regroupent la moitié des commerces alimentaires du département, plus de la moitié des commerces non alimentaires, la majeure partie des magasins à grande surface, 60 % des services, et presque 45 % des activités artisanales.

En matière d'enseignement, la zone des vallées accueille les trois quarts des classes maternelles, les principaux établissements de premier et second cycle regroupant les deux tiers des effectifs départementaux. Y sont également implantés les principaux établissements de formation professionnelle : lycées techniques — C.E.T. — cours des chambres de commerce et des métiers — centre de formation professionnelle des adultes, à proximité immédiate des pôles d'emplois.

Le même phénomène de concentration se retrouve au niveau de tous les équipements d'envergure :

- zones industrielles
- équipements sportifs, socio-éducatifs, et culturels
- équipement sanitaire et social
- aérodromes...

## V — L'HABITAT ET SON EVOLUTION

Entre les recensements de 1962 et 1968, le nombre des résidences principales s'est accru de plus d'un quart (+ 48,7 % dans les communes urbaines, + 18,5 % dans les communes rurales).

Cet accroissement des résidences principales, à la différence du mouvement général d'industrialisation et d'équipement est beaucoup moins concentré sur la zone des vallées, même s'il traduit une tendance à l'urbanisation sur l'ensemble du département (54 % de l'accroissement dans les communes urbaines qui contiennent 40 % de la population — 46 % d'augmentation dans les communes rurales contenant 60 % de la population). Les Z.P.I.U. des vallées interviennent pour 28,5 % dans l'augmentation du nombre de résidences principales de l'Yonne.

Par contre, la zone des vallées a accueilli l'essentiel de l'effort de construction des logements collectifs tandis que s'y développaient les lotissements de pavillons constituant le principal aspect de l'habitat nouveau en milieu rural.

L'effort de construction départemental, particulier et collectif, ces dernières années, a représenté l'édification d'un peu plus de 3 000 logements par an, dont 1/3 pour la zone des vallées.

*Dans la plupart des cantons ruraux, la part du chef-lieu dans le mouvement de la construction est prépondérante. A l'intérieur de certains cantons pourtant, la construction est beaucoup plus dispersée. C'est le cas des :*

- cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines où de part et d'autre de la vallée de l'Yonne se succèdent de petites agglomérations de 700 à 1 700 habitants, assez prospères,
- cantons de Villeneuve-l'Archevêque et Cerisiers où les communes les plus proches de Sens reçoivent leur part des résidences de personnes travaillant à Sens (dans tout le Sénonais, il semble que s'effectue de plus en plus la dissociation des lieux d'habitat et de travail ; les cantons de Sens offrant les emplois, les cantons alentour offrant leurs espaces verts aux résidences),
- un phénomène semblable affecte les cantons proches de l'axe d'industrialisation et d'urbanisation (Aillant-sur-Tholon, Ligny-le-Châtel, Flogny, Coulanges-la-Vineuse, Vermenton),
- des cantons en perte de vitesse où le mouvement de la construction est faible (Saint-Sauveur, Courson, Coulanges-sur-Yonne, Quarré-les-Tombes, Guillon, Isle-sur-Serein, Noyers, Cruzy-le-Châtel) et dont les chefs-lieux de canton ne sont ni suffisamment solides pour lancer des programmes de construction ni assez attractifs pour que s'y installent de nouveaux résidents permanents.

La diffusion relative de l'habitat rénové ou nouveau sur l'ensemble du département constatée jusqu'à présent risque de se heurter aux prévisions issues des Programmes de Modernisation et d'Equipement (P.M.E.) urbains qui recommandent un rythme annuel de construction supérieur à 2 000 pour les seules agglomérations et communes urbaines des vallées.

Les relations qui existent actuellement entre « vallées » et reste du département : emplois et services concentrés à 60 ou 70 % et plus dans les vallées, habitat plus diffus entraînant des migrations quotidiennes assez amples, ces relations se maintiendront-elles, ou assistera-t-on à une semblable concentration de l'habitat ? et sous quelle forme : concentration de logements collectifs dans les villes, ou extension des lotissements de « banlieue » ?

Si l'habitat permanent s'est développé entre 1962 et 1968, le nombre des résidences secondaires pendant la même période n'a cessé de croître (+ 14% dans les communes urbaines, + 23 % dans les communes rurales).

*Le phénomène de la résidence secondaire s'est développé dans tout le département, en suivant les vallées et les voies de communications (notamment l'A6). Il est peu de communes qui n'en soient pas affectées. C'est un phénomène spécifiquement rural ; Les régions les plus prisées sont encore le Sénonais et la région de Vermenton, entre Cure et Yonne.*

La zone des vallées et ses abords accueillent 43 % des résidences secondaires, dont les neuf dixièmes situés dans les communes rurales.

**HABITAT NOUVEAU EN MILIEU RURAL :  
UNE SEULE FONCTION : LOGER**

Des enquêtes, menées en septembre 1970 dans une série de lotissements récents, il ressort que les formules d'habitat nouveau permanent du milieu rural et rural péri-urbain, conçues essentiellement sous forme de lotissements, de pavillons se sont développées sans aucun souci de l'environnement naturel, économique et humain. Les lotissements nouveaux, loin de pallier les faiblesses des petites communes d'accueil, accentuent encore le déséquilibre existant et les carences constatées notamment au niveau des services et des relations humaines.

Dans l'ensemble, le lotissement se juxtapose au village ancien, de façon discontinue. Aucun équipement collectif n'y est prévu. Il ne répond qu'à la seule fonction logement et au désir de propriété individuelle. Il n'assume aucune fonction sociale, ne favorise aucun épanouissement collectif.

Artificiallement greffé sur un village lui-même souvent sous-équipé en commerces, services, commodités élémentaires, le lotissement n'est pas conçu pour pallier ces carences. Le manque d'un minimum élémentaire en commerces et services se fait d'autant plus sentir que l'éloignement du lotissement à la commune support est trop grand pour un déplacement rapide à pied pour un achat oublié. Ce minimum d'équipement devrait semble-t-il comporter : un téléphone public, une boîte à lettres (la distribution du courrier est généralement assurée mais pas la relève), une installation commerciale de base : épicerie, dépôt de pain de formule supérette, une aire de jeux pour les enfants.

Si l'intégration des lotissements dans le tissu rural n'est pas assurée, aggravant le déséquilibre latent du milieu-support, l'intégration dans le paysage n'est pas plus harmonieuse.

Souvent trop densément occupés, les quartiers nouvellement lotis proclament l'omniprésence du béton, du macadam, des poteaux de ciment, créant un paysage laid, monotone, trop continu.

Articulé sur le principe du quadrillage et non en fonction d'impératifs sociologiques et architecturaux, l'habitat nouveau en lotissements ne favorise pas le développement d'une vie sociale collective satisfaisante. La seule singularisation possible se traduit par des apports personnels de décoration allant jusqu'aux débauches de mauvais goût constituant des tentatives de rupture dans la monotonie architecturale ambiante, affirmations agressives qui sont loin de concourir à une harmonisation de l'ensemble d'habitation. Clôtures qui s'imposent, couleurs violentes des peintures extérieures, ajout de balcons et ferrures, rodомontades de ciment et de céramiques... sont autant de réactions contre l'uniformité et l'ennui du milieu imposé, ce milieu si peu, si mal relié aux communes rurales anciennes comme à la vie urbaine qu'on ne s'en évade que par la possession de moyens de transports personnels.

**ENQUETES LOTISSEMENTS : SEPTEMBRE 1970**

**1) CHAMP DE L'ENQUETE**

18 lotissements en milieu rural péri-urbain pour la plupart (Appoigny, Augy, Bonnard, Champignelles, Champs, Charmoy, Cheny, Epineau-les-Voves, Seignelay, Vaux, Villeneuve-sur-Yonne, Vincelles).

95 personnes visitées représentant un total familial de 324 personnes — 34 de ces enquêtes étaient des personnes en retraite (soit presque 36 %).

Communes	Nombre de lotissements visités	Nombre de personnes enquêtées	Dont retraités	Total familial
Appoigny .....	3	17	5	59
Augy .....	2	9	1	42
Bonnard .....	3	9	1	35
Champignelles .....	1	7	3	23
Champs .....	1	4	0	17
Charmoy .....	1	5	4	12
Cheny .....	1	12	2	39
Epineau-les-Voves .....	2	10	9	21
Seignelay .....	1	5	3	17
Vaux .....	1	6	1	24
Villeneuve S/Yonne .....	1	6	3	22
Vincelles .....	1	5	3	13

**Ancienneté d'habitat**

Sur les 95 ménages enquêtés :

- 12 étaient installés dans le lotissement depuis moins d'un an, soit 12,6 %.
- 42 y séjournaient depuis plus d'un an et moins de 3 ans, soit 44,2 %.
- 25 étaient installés depuis 3, 4, et 5 ans, soit 26,4 %.
- 16 étaient là depuis plus de 5 ans, soit 16,8 % de l'échantillon.

**Composition Familiale**

La composition familiale moyenne des ménages enquêtés est de trois personnes et demi. L'échantillonnage est ainsi réparti :

- |   |   |                            |
|---|---|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>— ménages d'1 personne : 3</li> <li>— familles de 2 et 3 personnes : 48</li> <li>— familles de 4 et 5 personnes : 37</li> <li>— familles de 6 personnes et plus : 7</li> </ul> | } | 90,5 % des ménages visités |
|---|---|----------------------------|

## Caractéristiques des Logements

Types des logements	
indéterminé : 1	
F 1 .....	1
F 2 .....	3
F 3 .....	31
F 4 .....	48
F 5 .....	10
F 8 .....	1

Coût global	
35 réponses	
moins de 50 000 F .....	3
50 à 75 000 F .....	11
75 à 100 000 F .....	12
plus de 100 000 F .....	9

Location ou location-vente mensuelle	
18 réponses	
moins de 350 F .....	10
de 350 à 400 F .....	4
de 400 à 500 F .....	2
plus de 500 F .....	4

ORIGINE GEOGRAPHIQUE ET LIEU DE TRAVAIL

Lotissements	Nombre retraités	Lieux de travail des non-retraités	Lieux précédemment habités				
			mêmes localités	Paris et banlieue	de l'Yonne	département autre que l'Yonne	étranger
Appoigny .....	5	Auxerre 5 Appoigny 3 Monéteau 2 St-Georges 1	3	1	Auxerre 7 Bassou 1 Charmoy 1 Noyers 1	La Rochelle 1	Allemagne 1 Maroc 1
Augy .....	1	Auxerre 6 Augy 2	2	2	Auxerre 3 Chassy 1		Belgique 1
Bonnard .....	1	Migennes 5 Auxerre 1 Joigny 1 Chemilly 1	1	1	Migennes 4 Appoigny 2 Chichery 1		
Champignelles ..	3	Champignelles 4	4	2	Marchais-Beton 1		
Champs .....	0	Auxerre 3 Vincelles 1			Sens 1 Cravant 1	Vendée 1	Portugal 1
Charmoy .....	4	Migennes 1		3	Migennes 2		
Cheny .....	2	Migennes 8 Cheny 1	2	9	Migennes 7 Bassou 1	Dijon 1 Quimper 1	
Epineau .....	9	Epineau 1	1	1			
Seignelay .....	3	Auxerre 1 Héry 1	1	1	Auxerre 1 Vincelles 1	Lyon 1	
Vaux .....	1	Auxerre 4 Vaux 1			Auxerre 4 Vincelottes 1 Augy 1		
Villeneuve-s-Y. .	3	Villen.-s-Y. 2 Sens 1	3	2	Piffonds 1	Tarn 1	
Vincelles .....	3	Auxerre 1			Auxerre 2 St-Bris 1		
			17 origine même localité	22 Paris et banlieue	46 origine dépt. autre que localité	10 autres départements ou étranger	

soit 66,3 % originaires département Yonne → (dont 3 sur 10 issus de la même localité)  
33,7 % de personnes extérieures au département → (dont 2 sur 3 venant de Paris et banlieue).

Annexe III-1-5-2

## Motifs de l'installation :

Sur 80 réponses recueillies, viennent

- En tête :
- l'accès à un logement plus grand 27,5 %
  - l'achat en vue retraite 25 %
  - le désir d'être propriétaire 17,5 %
- puis :
- la proximité du lieu de travail 12,5 %
  - le désir de vivre à la campagne 8,75 %
  - l'existence d'attaches familiales locales 8,75 %

70 % des réponses recueillies sont donc centrées sur la maison en soi et sa possession.

Pour 30 % seulement, les motivations se rapportent à l'environnement (travail, milieu naturel, milieu humain).

## 2) MODE DE RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

### A) Déplacements

#### modes de transports utilisés

- 73 ménages possèdent un véhicule personnel, dont 8 ont également recours aux transports en commun,
- 22 ménages, la plupart retraités, déclarent utiliser les transports en commun dont 8 possèdent un véhicule personnel et 4 ont recours aux transports en commun pour se rendre à leur travail,
- 8 ménages dénués de véhicules personnels n'utilisent pas non plus les transports en commun.

#### transports scolaires :

Du lotissement à l'école locale, transport individuel utilisé pour emmener les enfants à l'école primaire.

Recours au ramassage scolaire en direction des villes et des établissements secondaires.

Peu d'initiatives de grouperient à plusieurs pour conduire les enfants en classe (3 signalées et se substituant au ramassage scolaire organisé).

Inexistence quasi totale de minibus pour enfants d'âge scolaire de l'école de village au lotissement pas toujours proche.

### B) Achats

Les achats quotidiens sont en majorité effectués sur place : 71 réponses (exception faite de certains lotissements proches de Migennes : Epineau, Charmoy) en totalité Bonnard, Cheny, partiellement 20 réponses achats quotidiens à Migennes, 3 à Auxerre, 1 à Joigny.

En ce qui concerne les produits moins courants, on s'adresse généralement au centre urbain le plus proche ou à la ville.

Joigny 1, Sens 6, Migennes 9, Auxerre 55 et même Paris 6.

21 personnes (des retraités) se satisfont du niveau local des achats courants et n'ont pas recours à des centres extérieurs.

### C) Travaux intérieurs et extérieurs de la maison

- 52 % des personnes interrogées déclarent avoir effectué des travaux d'installation dans leur logement : Très gros œuvre : creusement fondation 2 réponses, charpente 1. Aménagements maçonnerie extérieure (balcons, garage) 7. Aménagement de sous-sol (bétonnage) 6. Travaux intérieurs : carrelages 1, électricité 1, plomberie 1, peintures 19 (autant extérieures qu'intérieures), tapisseries 8, plâtres 3.

Mais l'essentiel des travaux personnels effectués est constitué par l'édification de clôtures, la plupart du temps en maçonnerie (38 réponses) et, allant souvent de pair, la création d'un jardin.

27,4 % seulement des enquêtés font appel aux artisans locaux pour l'entretien de leur maison. Le principal artisan intéressé est l'installateur de chauffage central.

### D) Loisirs

La plupart des personnes interrogées se révèlent casanières, peu enclines au mouvement.

En majorité, les loisirs cités se rapportent au « chez soi », ne dépassent pas le cadre sécurisant de la maison et sont liés entre eux : télévision 74 réponses, jardinage 44, bricolage intérieur 27, lecture 3, musique 2, plaisir de recevoir 1.

Pour les loisirs admettant un déplacement, deux catégories se différencient :

- activités personnelles (pêche 8, chasse 1, nature 2),
- activités recourant à des équipements collectifs existants (cinéma 13, sports 9, foyers de jeunes 4, bal 1).

## 3) NIVEAUX DE SATISFACTION FORMULES

Satisfaction : 40 réponses

### **Motifs d'insatisfaction**

- tenant à la structure du lotissement
- infrastructures insuffisantes (gaz, tout à l'égout, goudron, trottoirs, téléphone) : 13
- manque de boîte à lettres : 6
- manque d'espaces verts ou aires de jeux pour enfants : 2.
- tenant à la situation du lotissement et à la faiblesse des services :
- manque de commerces élémentaires : 11

- manque de distractions : 6
- manque de pharmaciens et médecins : 4
- pas de ramassage scolaire : 1.
- tenant à l'environnement général
- ambiance du lotissement, odeurs, bruit, décor, prix élevés : 7
- éloignement de la ville, solitude, ennui : 11.

A la question : « Combien de temps pensez-vous demeurer ici ? » :

- 7 personnes n'ont pas répondu
- 9 ne savent pas
- 75 répondent : « définitivement »
- 4 personnes pensent très peu de temps (1 an)

## VI – LES PROBLEMES SPECIFIQUES DES VALLEES

La zone des vallées peut être considérée comme la région la plus dynamique du département de l'Yonne. Il s'agit essentiellement d'une région en mutation où se développent des activités économiques à fort coefficient d'emploi (secteurs secondaires et tertiaires) autour de petites villes traditionnelles égrenées au long d'une voie de passage naturelle, éclatant sous la poussée d'exigences nouvelles.

*La répartition des hommes et des activités, les implantations nouvelles par rapport aux anciennes commencent à s'y poser en termes de concurrence pour l'occupation des sols :*

- par l'urbanisation : la majeure part de l'essor démographique départemental, le principal des constructions s'effectuent dans cette zone,
- par l'expansion industrielle et ses besoins en terrains (zones industrielles),
- par le tourisme : essor des résidences secondaires des bords de l'Yonne — Plans d'eau — Equipements Spécifiques (camping, tennis, terrains de sport, etc...),
- par les sablières, gravières, carrières ouvertes chaque année pour répondre aux besoins en construction de la région parisienne (cf. Déclaration d'utilité publique — décret du 11 avril 1969),
- par les captages d'eau — nécessités par les besoins départementaux : l'extension urbaine, l'expansion industrielle, la modernisation de l'agriculture — voulus par la Région Parisienne, pour répondre à la consommation de la Ville de Paris.

Les incidences les plus prévisibles de prélèvements abusifs sont l'abaissement du niveau des nappes phréatiques et la modification des équilibres biologiques.

Tous ces besoins en sol ne peuvent être satisfaits que par recours aux tenants fonciers traditionnels : agriculteurs et forestiers.

L'agriculture des vallées est loin d'être négligeable — on trouve là les meilleures terres agricoles (épaisseur de la couche arable, nappe alluviale, possibilité d'irrigation). S'y localisent également les cultures spécialisées (populiculture, pépinières).

Les régions naturelles : Basse Yonne et vallées représentent, dans le département, un quart de la surface agricole utilisée, 27,5 % des exploitants, 35,3 % des emplois salariés agricoles permanents, 22 % du cheptel bovin, 18,4 % des ovins, 20 % des porcins.

Il sera de plus en plus nécessaire d'organiser le développement intégré de la zone des vallées de façon à ne léser aucune activité économique, à ne sacrifier aucune catégorie sociale. Les problèmes fonciers sont parmi les plus délicats à résoudre.

La croissance de la zone des vallées s'est, jusqu'ici, effectuée anarchiquement au niveau de l'occupation des sols. Pour éviter à l'avenir de détériorer rédhibitoirement le cadre de vie, il est indispensable de structurer l'espace global « Vallées » en fonction d'impératifs complémentaires et non plus antagonistes.

Il est tout aussi fondamental de faire en sorte que le développement économique de la zone des vallées, constaté, souhaité, voulu par le département, ne s'effectue pas au détriment des régions hors vallées. Il ne s'agit pas de faciliter la croissance d'une zone en condamnant les autres au déclin, en leur ôtant leurs forces vives. Il faut au contraire que l'épanouissement de la zone des vallées rayonne sur l'ensemble du département et constitue un stimulant pour le milieu économique icaunais tout entier.

---

C'est pourquoi il serait importun de différencier trop systématiquement l'axe d'industrialisation et d'urbanisation que constituent les vallées de l'Yonne et de l'Armançon, des zones environnantes :

D'une part, en considération des relais fonctionnels, que sont les centres ruraux par rapport aux villes dans l'armature départementale,

D'autre part, en fonction du taux d'urbanisation réduit et de la faible densité qui font de l'Yonne un département avant tout rural,

Enfin, du fait qu'aucun point du département ne se trouve éloigné de plus de 50 km de l'axe de développement des vallées situé en position centrale.

## 2<sup>me</sup> CHAPITRE : POLARISATION DU MILIEU RURAL ICAUNAIS

*Il y a interpénétration constante du tissu rural et des franges urbaines dans le département de l'Yonne, dont six cantons sur 37 peuvent être considérés comme urbains aux termes de la loi d'Orientation Foncière. Ce sont les cantons d'Auxerre-Ouest et Auxerre-Est : 47 582 habitants, de Sens-Nord et Sens-Sud : 36 376 habitants, Joigny : 24 494 habitants, Avallon : 10 455 habitants. Les 31 autres ne dépassent pas le seuil de 10 000 habitants.*

*L'espace départemental est hétérogène. La nature, la première, est responsable de cette différenciation, par la disparité des ressources et des aptitudes, comme par la variété des obstacles qu'elle apporte à la circulation.*

*Du fait de son hétérogénéité, cet espace n'est pas uniformément polarisé. Il s'articule en aires, plus ou moins délimitables, sous influence de noyaux urbanisés différents par leur taille et leur pouvoir d'attraction.*

*Les agglomérations sont les éléments structurants de l'espace rural. Il existe, entre les communes rurales une hiérarchie qui va de l'habitat simple à la fourniture d'un nombre croissant de biens, de services, et d'emplois. Les centres ruraux constituent des relais entre les communes les plus démunies et les villes.*

*L'appauvrissement du milieu rural se traduit le plus souvent par l'anémie d'un certain nombre de ces relais, liée à la baisse de la densité démographique.*

*Une faible densité démographique provoque l'isolement de noyaux de population qui se replient sur eux-mêmes et tendent à supprimer le recours à des centres intermédiaires entre eux-mêmes et le niveau urbain. D'où l'anémie des relais intermédiaires (gros bourgs, chefs-lieux de cantons, petites villes) qui devraient être des sources d'emplois et ne le peuvent à cause de la pauvreté de leur arrière pays et de l'absence d'interrelations économiques directes.*

*L'évolution de ces dernières années a fait des centres ruraux les pôles d'équilibre du milieu rural :*

- Si la population permanente des communes rurales s'est amenuisée, on a cependant observé l'évolution positive d'un certain nombre de centres ruraux.*
- La présence de centres ruraux équipés (commerces, services, emplois, enseignement, installations collectives) tend à freiner l'hémorragie démographique du milieu rural en maintenant un niveau de service convenable.*

*Une commune centre est appelée à remplir un certain nombre de fonctions à l'égard de son environnement géographique et humain. Elle doit posséder un contenu humain plus diversifié, donc une taille démographique minimale. C'est à la fois le marché des biens de consommation et le fournisseur des principaux services privés et publics. C'est, au milieu de régions à prédominance agricole, un pôle d'emplois plus*

variés. Ces diverses fonctions sont liées les unes aux autres. Le rayonnement d'un centre rural dépend de leur quantité, de leur variété, de leur qualité également.

Les centres ruraux, jusqu'à présent pôles d'ancrage du milieu rural, ont-ils un avenir ? Peuvent-ils être fortifiés ? Certains possèdent-ils des capacités suffisantes pour leur permettre de jouer un rôle d'animation et de développement des micro-régions sous leur influence ?

## I – METHODES DE DETERMINATION DES CENTRES RURAUX DE L'YONNE

Une étude préliminaire à base statistique, ayant pour but de rechercher les centres ruraux susceptibles de servir de pivots à une restructuration du tissu rural, a été entreprise dès la fin de l'année 1969. Elle portait au départ sur 70 communes. Une analyse rapide de leurs caractéristiques démographiques, de leur niveau d'équipement public et privé, de leurs ressources financières, et des structures du milieu rural les entourant permit de mettre en relief une quarantaine de centres ruraux dans lesquels fut conduite, au mois de juin 1971, une série d'enquêtes effectuées par des équipes d'étudiants en géographie de l'Université de Paris I, sous la direction de leur professeur, Mme J. Beaujeu Garnier et de ses assistantes, Mlles Delobez et Lepagnot, en étroite collaboration avec l'Atelier d'études économiques et d'aménagement rural de la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Yonne. L'objectif de ces enquêtes était de vérifier le contenu des centres – en quantité et en qualité et d'en cerner les aires d'influence.

## II – DEMOGRAPHIE DES PRINCIPALES COMMUNES DE L'YONNE

L'évolution démographique sur une assez longue période (1936-1968) se révèle négative pour un grand nombre de communes.

Ont accru leurs effectifs : les villes du département (Auxerre, Sens, Joigny, Migennes, Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin).

Certaines communes situées dans l'axe d'urbanisation (Villeneuve-sur-Yonne, Briennon-sur-Armançon, Pont-sur-Yonne, Appoigny, Héry, Seignelay, Courlon-sur-Yonne, Vincelles, Coulanges-la-Vineuse, La-Chapelle-Vieille-Forêt, Flogny).

Un certain nombre de villages centres ruraux (Chablis, Saint-Valérien, Ancy-le-Franc, Noyers, Neuvy-Sautour, Cravant, Mailly-la-Ville, Tanlay).

D'autres sont restées pratiquement stables (Villeneuve-l'Archevêque, Cerisiers).

Le plus fort de l'exode s'est produit avant 1954. Les mouvements de population entre 1962 et 1968 confirment la reprise démographique de la plupart des villages-centres ayant plus de 1 000 habitants, renouveau démographique amorcé lors de la période 1954-1962.

Certaines communes possédant moins de 1 000 habitants ont connu un accroissement démographique non négligeable entre 1962 et 1968 (Courson-les-Carières, Villeblevin, Sergines, Courlon-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Vincelles, Bussy-en-Othe, Tanlay, Chéroy, La Chapelle-Vieille-Forêt, Flogny, Courgenay, Aisy-sur-Armançon, Nitry).

La dégradation démographique de la plupart des villages-centres (chefs-lieux de canton), des plateaux de Bourgogne et de l'Avallonnais Morvan s'est poursuivie assez régulièrement depuis de longues années. Il semble que son rythme se soit quelque peu ralenti dans la période 1962-1968. Cependant, l'affaiblissement de ces communes contribue à faire de ces régions des zones semi-désertiques au plan démographique, sans points d'appui et de ralliement structurants.

Communes	Population municipale		Variation sur la période 62-68	Mouvement naturel				Solde migratoire		Variation sur la période 54-62	Mouvement naturel				Solde migratoire			
	en 1968	en 1962		relative (en %)	taux brut de natalité	taux brut de mortalité	excédent naturel		absolu		relatif (en %)	relative (en %)	taux brut de natalité	taux brut de mortalité	excédent naturel		absolu	relatif (en %)
							absolu	relatif (en %)							absolu	relatif (en %)		
Aillant-sur-Tholon	1 146	1 048	+ 9,4	175	169	+ 4	+ 0,4	+ 94	+ 9,0	- 4,0	146	160	- 12	- 1,1	- 31	- 2,9		
Ancy-le-Franc	1 059	1 056	+ 0,3	147	147	-	-	+ 3	+ 0,3	- 0,7	183	145	+ 31	+ 0,3	- 38	- 3,7		
Appoigny	1 638	1 321	+ 24,0	190	173	+ 15	+ 1,1	+ 302	+ 22,9	+ 4,0	197	203	- 6	- 0,5	+ 56	+ 4,5		
Bléneau	1 525	1 354	+ 12,6	158	173	- 12	- 0,9	+ 183	+ 13,5	- 0,9	128	168	- 42	- 3,1	+ 30	+ 2,2		
Brienon	2 730	2 710	+ 0,7	156	166	- 17	- 0,6	+ 37	+ 1,4	+ 6,2	185	172	+ 26	+ 1,0	+ 127	+ 5,1		
Cerisiers	811	847	- 4,3	131	147	- 8	- 0,9	- 28	- 3,3	+ 2,8	167	167	-	-	+ 23	+ 2,8		
Chablis	1 982	1 687	+ 17,5	155	167	- 12	- 0,8	+ 308	+ 18,3	- 0,2	188	143	+ 58	+ 3,5	- 62	- 3,7		
Champignelles	1 020	983	+ 3,8	157	159	- 1	- 0,1	+ 38	+ 3,9	- 9,7	134	135	- 1	- 0,1	- 102	- 9,6		
Charny	1 364	1 280	+ 6,6	147	184	- 29	- 2,3	+ 113	+ 8,8	- 11,3	146	145	+ 1	+ 0,1	- 161	- 11,4		
Châtel-Censoir	805	708	+ 13,7	139	244	- 47	- 6,6	+ 144	+ 20,3	+ 3,5	120	183	- 33	- 5,0	+ 56	+ 8,5		
Chéroy	578	548	+ 5,5	167	200	- 11	- 2,0	+ 41	+ 7,5	+ 0,2	143	245	- 43	- 8,0	+ 44	+ 8,2		
Coulanges-la-Vineuse	720	754	- 4,5	140	138	+ 1	+ 0,1	- 35	- 4,6	+ 0,7	146	181	- 20	- 2,8	+ 25	+ 3,4		
Coulanges-sur-Yonne	639	641	- 0,3	120	253	- 51	- 8,0	+ 49	+ 7,6	+ 16,7	171	242	- 32	- 5,9	+ 122	+ 22,7		
Courson-les-Carières	757	671	+ 12,8	151	204	- 22	- 3,3	+ 108	+ 16,1	- 10,1	152	229	- 42	- 5,7	- 32	- 4,4		
Cravant	755	747	+ 1,1	196	176	+ 9	+ 1,2	- 1	- 0,1	- 3,9	203	206	- 2	- 0,3	- 27	- 3,6		
Cruzy-le-Châtel	423	437	- 3,2	155	174	- 5	- 1,1	- 9	- 2,1	- 13,9	192	136	+ 20	+ 4,1	- 88	- 18,0		
Egriselles-le-Bocage	671	708	- 5,2	133	166	- 14	- 2,0	- 23	- 3,1	- 12,7	138	167	- 17	- 2,1	- 85	- 10,6		
Flogny	473	410	+ 15,4	188	169	+ 5	+ 1,2	+ 58	+ 14,1	+ 1,0	160	144	+ 5	+ 1,3	- 1	- 0,3		
Héry	1 401	1 337	+ 4,8	120	161	- 33	- 2,5	+ 97	+ 7,3	+ 8,1	188	132	+ 55	+ 4,5	+ 43	+ 3,6		
Isle-sur-Serein (L')	450	467	- 3,6	105	218	- 31	- 6,6	+ 14	+ 3,0	- 3,3	151	214	- 22	- 4,8	+ 7	+ 1,5		
Lézignes	787	833	- 5,5	172	129	+ 21	+ 2,5	- 67	- 8,0	- 7,8	152	129	+ 15	+ 1,7	- 83	- 9,5		
Ligny-le-Châtel	962	957	+ 0,5	146	152	- 3	- 0,3	+ 8	+ 0,8	- 2,5	182	178	+ 3	+ 0,3	- 27	- 2,8		
Neuvy-Sautour	831	886	- 6,2	116	186	- 36	- 4,1	- 19	- 2,1	- 2,7	110	179	- 48	- 5,4	+ 24	+ 2,7		
Noyers	881	889	- 0,9	172	253	- 43	- 4,8	+ 35	+ 3,9	- 1,5	147	182	- 24	- 2,7	+ 11	+ 1,3		
Pont-sur-Yonne	2 343	2 176	+ 7,7	158	208	- 68	- 3,1	+ 235	+ 10,8	+ 15,7	152	194	- 65	- 3,5	+ 355	+ 19,2		
Quarré-les-Tombes	984	1 160	- 15,2	96	151	- 36	- 3,1	- 140	- 12,1	- 1,3	128	153	- 22	- 1,9	- 7	+ 0,6		
Ravières	1 270	1 195	+ 6,3	174	142	+ 24	+ 2,0	+ 51	+ 4,3	- 4,5	171	166	+ 5	+ 0,4	- 60	- 4,9		
Saint-Fargeau	1 681	1 619	+ 3,8	148	195	- 46	- 2,8	+ 108	+ 6,7	- 2,4	134	205	- 90	- 5,5	+ 50	+ 3,1		
St-Julien-du-Sault	1 856	1 785	+ 4,0	134	184	- 54	- 3,0	+ 125	+ 7,0	- 1,2	159	202	- 59	- 3,3	+ 37	+ 2,1		
St-Sauveur	1 187	1 189	- 0,2	167	120	+ 34	+ 2,9	- 36	- 3,0	- 2,4	182	145	+ 34	+ 2,9	- 63	- 5,3		
Seignelay	1 042	1 047	- 0,5	197	142	+ 34	+ 3,2	- 39	- 3,7	- 1,9	198	151	+ 38	+ 3,6	- 58	- 5,5		
Sergines	733	745	- 1,6	149	160	- 5	- 0,7	- 7	- 0,9	+ 0,6	217	147	+ 40	+ 5,5	- 36	- 5,0		
Tanlay	593	472	+ 25,6	164	222	- 18	- 3,8	+ 139	+ 29,4	- 10,6	134	163	- 11	- 2,2	- 43	- 8,4		
St-Valérien	1 172	854	+ 37,2	263	92	+ 100	+ 11,7	+ 218	+ 25,5	+ 11,1	192	111	+ 50	+ 6,6	+ 34	+ 4,5		
Thorigny-sur-Oreuse	458	486	- 5,8	123	197	- 21	- 4,3	- 7	- 1,4	- 1,0	128	149	- 8	- 1,7	+ 3	+ 0,6		
Toucy	2 505	2 417	+ 3,6	155	153	+ 4	+ 0,2	+ 84	+ 3,5	+ 5,3	157	167	- 17	- 0,8	+ 136	+ 6,0		
Vermenton	1 319	1 391	- 5,2	123	199	- 62	- 4,6	- 10	- 0,7	- 4,2	135	175	- 44	- 3,1	- 16	- 1,1		
Vézelay	513	541	- 5,2	117	265	- 47	- 8,7	+ 19	+ 3,5	- 4,7	171	223	- 22	- 4,0	- 4	- 0,7		
Villeneuve-l'Archev.	1 345	1 331	+ 1,1	159	160	- 1	- 0,1	+ 15	+ 1,1	- 0,8	193	148	+ 47	+ 3,6	- 58	- 4,4		
Villeneuve-la-Guyard	1 655	1 660	- 0,3	138	158	- 20	- 1,2	+ 15	+ 0,9	+ 3,9	139	141	- 2	- 0,1	+ 63	+ 4,0		
Villeneuve-sur-Yonne	4 442	4 333	+ 2,5	161	179	- 49	- 1,1	+ 158	+ 3,6	- 2,3	154	180	- 88	- 2,0	- 11	- 0,3		

TAUX DE VARIATION MOYENS ANNUELS  
au cours des périodes 1954-1962 et 1962-1968  
(en % par an)

Communes	Variation totale de population municipale		Excédent naturel		Solde migratoire	
	62 - 63	54 - 62	62 - 68	54 - 62	62 - 68	54 - 62
Aillant-sur-Tholon	+ 1,5	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 1,4	- 0,4
Ancy-le-Franc	—	- 0,1	—	+ 0,4	—	- 0,5
Appoigny	+ 3,7	+ 0,5	+ 0,2	- 0,1	+ 3,5	+ 0,6
Bléneau	+ 2,0	- 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 2,1	+ 0,3
Brienon	+ 0,1	+ 0,8	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,6
Cerisiers	- 0,7	+ 0,4	- 0,2	—	- 0,6	+ 0,4
Chablis	+ 2,7	—	- 0,1	+ 0,4	+ 2,8	- 0,5
Champignelles	+ 0,5	- 1,3	—	—	+ 0,6	- 1,3
Charny	+ 1,1	- 1,5	- 0,4	—	+ 1,4	- 1,5
Châtel-Censoir	+ 2,2	+ 0,4	- 1,1	- 0,6	+ 3,2	+ 1,1
Chéroy	+ 0,9	—	- 0,3	- 1,0	+ 1,2	+ 1,0
Coulanges-la-Vineuse	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,4	- 0,8	+ 0,4
Coulanges-sur-Yonne	- 0,1	+ 2,0	- 1,3	- 0,7	+ 1,3	+ 2,7
Courson-les-Carières	+ 2,0	- 1,4	- 0,5	- 0,8	+ 2,6	- 0,6
Cravant	+ 0,2	- 0,5	+ 0,2	—	—	- 0,5
Cruzy-le-Châtel	- 0,5	- 1,9	- 0,2	+ 0,6	- 0,3	- 2,4
Egriselles-le-Bocage	- 0,9	- 1,7	- 0,3	- 0,3	- 0,6	- 1,4
Flogny	+ 2,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 2,2	—
Héry	+ 0,3	+ 1,0	- 0,4	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,4
Isle-sur-Serein (L')	- 0,5	- 0,4	- 1,1	- 0,6	+ 0,5	+ 0,2
Lézennes	- 0,9	- 1,0	+ 0,4	+ 0,2	- 1,4	- 1,3
Ligny-le-Châtel	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	—	+ 0,1	- 0,4
Neuvy-Sautour	- 1,1	- 0,3	- 0,7	- 0,7	- 0,4	+ 0,3
Noyers	- 0,2	- 0,2	- 0,8	- 0,4	+ 0,7	+ 0,2
Pont-sur-Yonne	+ 1,2	+ 1,9	- 0,5	- 0,4	+ 1,7	+ 2,3
Quarré-les-Tombes	- 2,7	- 0,2	- 0,6	- 0,2	- 2,2	+ 0,1
Ravières	+ 1,0	- 0,6	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,7	- 0,6
Saint-Fargeau	+ 0,5	- 0,3	- 0,5	- 0,7	+ 1,1	+ 0,4
St-Julien-du-Sault	+ 0,7	- 0,2	- 0,5	- 0,4	+ 1,2	+ 0,3
Saint-Sauveur	—	- 0,3	+ 0,5	+ 0,4	- 0,5	- 0,7
Saint-Valérien	+ 5,4	+ 1,4	+ 1,7	+ 0,8	+ 3,7	+ 0,5
Seignelay	- 0,1	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5	- 0,6	- 0,7
Sergines	- 0,3	+ 0,1	- 0,1	+ 0,7	- 0,2	- 0,6
Tanlay	+ 3,9	- 1,4	- 0,6	- 0,3	+ 4,5	- 1,1
Thorigny-sur-Oreuse	- 1,0	- 0,1	- 0,7	- 0,2	- 0,2	+ 0,1
Toucy	+ 0,5	+ 0,7	—	- 0,1	+ 0,6	+ 0,8
Vermanton	- 0,9	- 0,5	- 0,8	- 0,4	- 0,1	- 0,1
Vézelay	- 0,9	- 0,6	- 1,5	- 0,5	+ 0,6	- 0,1
Villeneuve-l'Archevêque	+ 0,2	- 0,1	—	+ 0,5	+ 0,2	- 0,6
Villeneuve-la-Guyard	- 0,1	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,2	+ 0,5
Villeneuve-sur-Yonne	+ 0,4	- 0,3	- 0,2	- 0,3	+ 0,6	—

Centres	Population municipale 1968	Population agglomérée 1968	% évolution 1962 - 1968 pop. municipale	% évolution 1954 - 1962	% évolution 1936 - 1968
Auxerre .....	34 507	34 507	+ 16	+ 24,2	+ 46,6
Sens .....	22 766	22 766	+ 15	+ 13	+ 28
Joigny .....	9 679	9 609	+ 26,4	+ 7,2	+ 26,2
Migennes .....	7 645	7 580	+ 16,9	+ 19,2	+ 29,1
Avallon .....	6 779	6 619	+ 11,8	+ 11,5	+ 13,7
Tonnerre .....	5 834	5 834	+ 4	+ 23,9	+ 24
St-Florentin .....	5 358	5 358	+ 39,9	+ 46,2	+ 84,9
Villeneuve-sur-Yonne ...	4 442	3 825	+ 1,7	- 2,4	+ 4,1
Brienon-sur-Armançon ..	2 730	2 699	+ 0,7	+ 13,2	+ 13
Pont-sur-Yonne .....	2 343	2 260	+ 7,1	+ 14,8	+ 7,4
Toucy .....	2 505	1 982	+ 3,5	+ 6,7	- 2,3
Chablis .....	1 982	1 942	+ 14,8	+ 1,8	+ 7,2
St-Julien-du-Sault .....	1 856	1 564	+ 3,8	- 0,2	- 1,8
St-Fargeau .....	1 681	1 410	+ 3,6	- 1	- 10,6
Villeneuve-la-Guyard ...	1 655	1 346	- 0,3	+ 5,5	- 4,3
Appoigny .....	1 638	1 491	+ 19,3	+ 5	+ 31,5
Bléneau .....	1 525	1 242	+ 11,2	+ 1,3	- 7,6
Héry .....	1 401	1 283	+ 4,7	+ 9,5	+ 17,4
Charny .....	1 364	1 074	+ 6,1	- 9,2	- 1,6
Villeneuve-l'Archevêque ..	1 345	1 345	+ 1	+ 1,3	+ 0,5
Vermonton .....	1 319	1 198	- 5,1	- 2,7	- 2,4
Ravières .....	1 270	1 232	+ 5,9	- 2	- 23,7
St-Sauveur .....	1 187	919	- 0,1	+ 1,1	- 10,6
St-Valérien .....	1 172	589	+ 27,1	+ 11,2	+ 27,8
Champigny .....	1 167	854	+ 5,8	+ 3,2	- 4,4
Aillant-sur-Tholon .....	1 146	1 086	+ 8,5	- 1,1	- 19,3
Ancy-le-Franc .....	1 059	1 056	+ 0,2	+ 1,7	+ 12,1
Seignelay .....	1 042	1 026	- 0,4	- 0,2	+ 4,4
Champignelles .....	1 020	636	+ 3,6	- 7,7	- 8,8
Quarré-les-Tombes .....	984	984	- 15,1	+ 1,6	- 21,4
Ligny-le-Châtel .....	962	679	+ 1,8	- 0,1	- 17,7
Noyers .....	881	681	- 0,8	+ 1,4	+ 1,3
Neuvy-Sautour .....	831	377	- 6,2	- 1,1	+ 1,6
Cerisiers .....	811	474	- 4,2	+ 4,2	+ 0,7
Lézennes .....	787	743	- 5,5	- 4,4	- 11,7
Rogny .....	787	432	- 2,4	- 15,4	- 17,4
Courson .....	757	640	+ 11,3	- 8,3	- 7,6
Cravant .....	755	685	- 1	- 0,4	+ 3,8

Annexe III-2-1-1

Centres	Population municipale 1968	Population agglomérée 1968	% évolution 1962 - 1968 pop. municipale	% évolution 1954 - 1962	% évolution 1936 - 1968
Fleury-la-Vallée .....	749	732	- 8	+ 1,7	- 8,2
Vinneuf .....	740	740	- 2,6	- 16	- 5,5
Villeblevin .....	737	563	+ 7,3	+ 1,3	- 7,8
Sergines .....	733	733	- 1,6	+ 3,2	- 9,9
Courlon-sur-Yonne .....	728	724	+ 7	+ 5,7	+ 9,2
Mailly-la-Ville .....	728	558	+ 6,9	+ 0,4	+ 13,4
Vincelles .....	728	568	+ 5	- 1,4	+ 10
Coulanges-la-Vineuse .....	720	639	- 4,5	+ 3,7	+ 8
Bussy-en-Othe .....	717	590	+ 7,8	- 5,9	- 0,6
Pontigny .....	668	668	0	- 0,7	- 4,5
Ouanne .....	640	366	- 3,6	0	- 6,9
Coulanges-sur-Yonne .....	639	639	- 0,3	+ 16	- 6,3
Tanlay .....	593	556	+ 20,4	- 7,4	+ 17,8
Chéroy .....	578	541	+ 5,1	+ 2	+ 5,8
Mont-Saint-Sulpice .....	564	503	- 6,1	- 9,2	- 14,2
Nuits-sur-Armançon .....	556	555	- 9,1	+ 5,1	- 34,1
Maligny .....	553	532	- 14,2	- 0,3	- 15
La Chapelle-Vieille-Forêt .....	524	506	+ 3	+ 5,3	+ 14,8
Arcy-sur-Cure .....	518	392	- 1,5	- 9	- 14,6
Vézelay .....	513	413	- 5,1	- 1,6	- 19,7
Joux-la-Ville .....	505	400	+ 1,9	- 7,8	- 10,6
Guillon .....	497	290	- 0,2	- 5,1	- 20,2
Arces .....	489	369	- 11,5	- 12,7	- 18,5
Flogny .....	473	413	- 13,3	+ 4,8	+ 13,5
Courgenay .....	472	431	+ 9,3	- 9,5	- 9,4
Thorigny-sur-Oreuse .....	458	443	- 5,7	+ 0,8	- 15,4
Mailly-le-Château .....	452	382	- 11	- 2,1	- 29,5
Isle-sur-Serein (L') .....	450	440	- 3,6	+ 2,5	- 21,7
Cruzy-le-Châtel .....	423	348	- 3,2	- 10,8	- 8,6
Aisy-sur-Armançon .....	402	391	+ 4,7	- 8,5	- 6,9
Châtel-Gérard .....	394	366	- 6,6	- 6,4	- 9,4
Nitry .....	378	354	+ 10,5	- 8,6	- 14,8

Annexe III-2-1-2

### III – INDICES DE SITUATION ET D'EQUIPEMENT

- Les indices d'équipement privé,
- d'équipement public,
- de carrefour,
- L'indice Phillipon,

calculés selon les normes de l'Atelier Central d'Aménagement Rural ont été mis en parallèle (ainsi que l'indice de Richesse Vive Proscop quand il y a lieu). Dans le tableau ci-joint, le calcul des indices permet de dégager des niveaux départementaux d'équipement :

*Equipement Privé* : (cf. carte : Armature Rurale d'Equipement Privé)

- niveau supérieur Auxerre indice 522,68 et Sens indice 418,08 ;
- 2ème niveau Joigny 238,7, Avallon 219,7, Tonnerre 160,79 ;
- 3ème niveau Villeneuve-sur-Yonne 121,28, Saint-Florentin 115,55, Migennes 91,37 ;
- 4ème niveau de 72,98 à 45,24 : Pont-sur-Yonne, Toucy, Charny, Briennon, Chablis, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-l'Archevêque, Vermenton, Saint-Sauveur, Bléneau ;
- 5ème niveau de 40,49 (Ancy-le-Franc) à 18,79 (Ligny-le-Châtel).

*Equipement public* : (cf. carte : Armature Rurale Equipement Public)

- Auxerre et Sens atteignent le niveau supérieur (365 et 291), puis Joigny, Avallon, Saint-Florentin, Tonnerre, en 2ème catégorie : Toucy, Migennes, Villeneuve-sur-Yonne, Bléneau, Ancy-le-Franc, Chablis, Aillant-sur-Tholon, Charny, Saint-Sauveur, Briennon en 3ème catégorie. 4ème catégorie : de l'indice 42 (Saint-Fargeau) à 30 (Saint-Valérien, Noyers) se rassemblent Vermenton, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-l'Archevêque, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay, Courson, Coulanges-sur-Yonne, Saint-Valérien, Noyers.

Les catégories d'équipement public et d'équipement privé ne coïncident pas exactement, certains centres possèdent une fonction commerciale plus importante certains autres des équipements administratifs et publics divers. La plupart des villages centres en régression démographique notamment ceux des Plateaux de Bourgogne sont comparativement plus équipés en services publics qu'en services privés, l'Administration n'ayant pas encore effectué tous les regroupements envisageables de ses services.

Le pouvoir attractif des villages centres peut être mis en évidence par le mouvement de la construction qui s'y est produit en 1966-1967-1968 (carte\* : logements construits dans les centres). La majeure part des logements construits est le fait des communes du Nord du département (Sénonais et Vallées de l'Yonne et l'Armançon). Hormis Tonnerre et Avallon, la construction dans les villages centres des Plateaux de Bourgogne se révèle quasi-nulle.

## INDICES D'EQUIPEMENT PUBLIC

– Recettes buralistes (bureau de régie)	1	– Sous-Préfecture		
– Bureau de Poste		Tribunal d'Instance		
– Terrain de sports	3	C.E.S. ou Lycée Mixte		12
– Abattoirs		C.E.T.		
– Chef-lieu de canton		Subdivision E.D.F.		
Perception		Hôpital		
Gendarmerie		– Préfecture		
Marché hebdomadaire	6	Tribunal de Grande Instance		
Notaire		Tribunal de Commerce		
Centre Ménager Rural		Chambre de Commerce		15
Dispensaire		Lycée (classique, moderne, ou technique)		
Centre de secours (pompiers)		Centre de distribution E.D.F.		
– Hôpital rural				
Greffe d'instance				
C.E.G.				
Recette contribution directes	9			
Subdivision Ponts et Chaussées				
District E.D.F.				
Collège d'Enseignement Agricole				

	Nombre dans le Dept	Coefficient Eqpt Privé		Nombre dans le Dept	Coefficient Eqpt Privé
Médecins . . . . .	177	1	Hôtel restaurant café tabac . . . . .	1 470	0,12
Guichet de caisse crédit agricole . . .	31	5,70	Matériel agricole maréchal ferrant . .	428	0,41
Commerces de 2e catégorie . . . . .	982	0,16	Serruriers, plombiers, couvreurs . . .	286	0,61
Commerces de loisirs . . . . .	238	0,74	Peinture décoration . . . . .	289	0,61
Architectes . . . . .	28	6,32	Dentistes . . . . .	86	2,05
Assurances . . . . .	209	0,84	Electricien . . . . .	178	0,99
Commerce auto et cycles . . . . .	511	0,34	Infirmières, sage-femme . . . . .	40	4,42
Avocats, avoués, huissiers . . . . .	51	3,47	Maçonnerie, plâtrerie . . . . .	675	0,26
Commerces mixtes . . . . .	367	0,48	Mécaniciens . . . . .	124	1,42
Alimentation . . . . .	1 651	0,10	Notaires . . . . .	80	2,21
Commerces de 3e catégorie . . . . .	595	0,29	Pharmaciens . . . . .	82	2,15
Blanchisseries pressings . . . . .	19	3,00	Tailleurs, couturiers . . . . .	143	1,23
Menuisiers, charpentiers bois . . . . .	422	0,41	Vétérinaires . . . . .	37	4,78

### Annexe III-2-3-2

Centres	Equipement privé	Equipement public	Indice Carrefour	Indice Philipon	Indice richesse vive
Auxerre .....	522,68	365	51	1 759,857	42,2
Sens .....	418,08	291	40	910,540	26,7
Joigny .....	238,47	147	31	297,879	10,1
Avallon .....	219,71	144	28	185,332	8,7
Tonnerre .....	160,79	93	31	180,854	6,8
Villeneuve-sur-Yonne ...	121,28	60	19	72,675	5,0
St-Florentin .....	115,55	96	22	117,876	6,7
Migennes .....	91,37	114	20	151,600	5,9
Pont-sur-Yonne .....	72,98	36	28	63,280	3,0
Charny .....	70,34	51	13	13,962	1,6
Brienon-sur-Armançon ..	67,63	45	17	15,883	2,6
Toucy .....	67,57	69	26	51,532	3,2
Chablis .....	61,17	45	20	38,840	2,4
St-Julien-du-Sault .....	55,73	36	13	20,322	2,1
St-Sauveur .....	48,59	45	16	14,704	1,3
Vermenton .....	47,91	39	17	20,366	1,8
Villeneuve-l'Archevêque .	46,16	36	19	25,555	1,7
Bléneau .....	45,24	51	11	13,662	1,7
Ancy-le-Franc .....	40,49	50	13	13,728	1,1
Aillant-sur-Tholon .....	40,18	51	16	17,376	1,4
Villeneuve-la-Guyard ...	39,09	27	12	16,152	2,4
Chéroy .....	36,53	27	22	11,902	
St-Fargeau .....	36,13	42	24	33,840	1,9
Champignelles .....	32,22	27	11	6,996	
Neuvy-Sautour .....	30,99	15	11	4,147	
Courson .....	27,01	36	20	12,800	
St-Valérien .....	26,94	30	13	7,657	1,3
Seignelay .....	26,51	33	12	12,312	1,2
Ravières .....	26,10	18	19	23,408	
Quarré-les-Tombes .....	25,57	21	14	13,776	
Cravant .....	25,08	15	9	6,165	
Noyers .....	24,54	30	16	10,986	1,1
Coulanges-sur-Yonne ...	23,51	36	4	8,307	
Cerisiers .....	23,34	27	13	6,162	
Isle-sur-Serein (L') .....	23,32	15	10	4,400	
Appoigny .....	23,26	15	24	35,784	1,6
Flogny .....	22,26	21	11	4,453	
Châtel-Censoir .....	21,89	27	6	4,830	

Annexe III-2-3-3

Centres	Equipement privé	Equipement public	Indice Carrefour	Indice Philipon	Indice richesse vive
Ouanne .....	20,12	21	10	3,660	
Sergines .....	19,85	27	8	5,264	
Ligny-le-Châtel .....	18,79	9	10	6,790	
Vézelay .....	17,01	27	12	4,956	
Vincelles .....	16,45	15	18	10,224	
Coulanges-la-Vineuse .....	15,29	27	10	7,200	
Héry .....	14,69	3	4	5,132	1,3
Courlon-sur-Yonne .....	14,41	9	4	2,896	1,0
Champigny .....	14,35	9	12	10,248	1,5
Arcy-sur-Cure .....	13,92	9	10	3,920	
Fleury-la-Vallée .....	13,69	9	5	3,660	
Thorigny-sur-Oreuse .....	13,31	15	26	11,570	
Maligny .....	12,80	15	10	5,320	
Tanlay .....	12,23	24	10	5,560	
Mont-Saint-Sulpice .....	12,21	15	10	5,030	
Vinneuf .....	11,84	9	4	2,960	1,1
Guillon .....	11,56	21	6	1,740	
Lézennes .....	10,64	18	13	9,659	
Rogny .....	9,69	15	11	4,752	
Cruzy-le-Châtel .....	9,68	21	5	1,740	
Mailly-la-Ville .....	9,45	9	10	5,580	
Pontigny .....	9,24	9	15	10,020	
Villeblevin .....	8,18	18	11	6,193	
La Chapelle-Vieille-Forêt .....	6,74	9	11	5,566	
Bussy-en-Othe .....	6,66	9	11	6,490	
Arces .....	6,12	15	17	6,273	
Châtel-Gérard .....	5,64	3	7	2,555	
Mailly-le-Château .....	5,23	15	11	4,202	
Joux-la-Ville .....	4,87	9	9	3,600	
Courgenay .....	3,91	9	10	4,310	
Nuits-sur-Armançon .....	3,30	15	18	9,990	
Aisy-sur-Armançon .....	3,26	9	21	8,211	
Nitry .....	2,33	9	25	8,850	

Annexe III-2-3-4

#### IV – SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES CENTRES

La fiscalité directe constitue l'essentiel des ressources des communes. Elle est établie à partir du centime communal calculé en fonction des « quatre vieilles » contributions de l'Etat : la patente, la mobilière, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Il existe entre les centres ruraux du département de l'Yonne des disparités de ressources importantes, tenant aussi bien à l'inégalité des conditions locales du développement économique qu'à la taille, à la richesse, à la fonction dominante de ces collectivités locales.

Pour un même nombre de centimes, le produit de la fiscalité est d'autant plus important que les communes sont industrielles et commerçantes (part de la patente) ou que la qualité des logements permet d'imposer davantage la mobilière et le foncier bâti.

La structure du centime communal peut également révéler des distorsions notables dans la charge de la pression fiscale entre les ménages et les professions.

Bien qu'il soit difficile d'établir une corrélation nette entre la pression fiscale et les ressources fiscales potentielles des collectivités locales, industrie, revenus élevés, et activités économiques productives semblent relativement concentrées dans des zones géographiques déterminées (zone des vallées) alors que le développement des dépenses collectives n'est lié que pour partie à cet essor économique.

Les centres ruraux, qui ont la charge non seulement de leurs services propres, mais aussi d'équipements collectifs profitant à toute une aire géographique, se trouvent réduits à une alternative : soit maintenir la pression fiscale à un niveau modéré en minimisant leurs équipements et en ralentissant les investissements, soit conserver ou améliorer la qualité des services rendus en recourant à une aide financière accrue de l'Etat et en supportant de fortes annuités d'emprunt, réparties sur les seuls contribuables du centre-même et non forcément sur l'ensemble des utilisateurs.

Les possibilités financières des communes sont très limitées lorsque la valeur du principal fictif est inférieure à 200. Dans les communes rurales importantes, elle est supérieure à 200. La proportion patente-centime se situe dans l'Yonne entre 40 et 50 % pour les villes, entre 30 et 35 % pour les centres ruraux les plus importants.

La carte représentant le produit des centimes par centre pour 1969 met en évidence la situation privilégiée des centres ruraux situés au long des vallées de l'Yonne et de l'Armançon.

Les centres poyaudins, comparés à d'autres centres de même taille démographique, disposent de ressources assez fortes.

La situation des centres des Plateaux de Bourgogne et de l'Avallonnais se révèle assez peu brillante.

Centres	Pop. 68/ Pop. 62	Patente: 69	Prod. centime 69	Val. centime 69	Prod. centime 69	% patente 69	% FNB 69	% FBM 69
		Patente: 63	Pop. 68	Val. centime 63				
Auxerre .....	1,160	1,361	123,00	1,303	4 244 369,4702	48,1	1,1	50,8
Sens .....	1,150	1,283	137,2078	1,178	1 842 627,25	47,6	1,2	51,2
Joigny .....	1,359	1,487	190,37	1,282	1 842 627,25	40,3	2,0	57,7
Avallon .....	1,134	1,318	171,64	1,209	1 163 573,1745	53,8	3,2	43,0
Tonnerre .....	1,042	1,141	190,94	1,101	1 113 970,3696	47,4	5,2	47,4
Villeneuve-sur-Y. ....	1,017	1,180	206,6137	1,100	917 778,26	35,5	6,1	58,4
Migennes .....	1,204	1,585	97,95	1,311	748 792,7840	41,8	2,2	66
Toucy .....	1,036	1,025	221,99	1,056	556 090,3287	33,3	12,4	54,3
St-Florentin .....	1,399	1,547	79,50	1,424	425 945,0234	53,2	2,4	14,4
Pont-sur-Yonne ....	1,076	1,242	171,10	1,552	400 875,84	42,0	5,6	52,4
Villeneuve-la-G. ....	0,996	1,214	240,75	1,090	398 440,56	31,2	11,3	57,5
Brienon .....	1,007	1,061	114,69	1,037	313 109,7312	38,6	10,3	51,1
St-Fargeau .....	1,038	1,212	165,82	1,049	278 746,82	34,0	20,6	45,4
Aillant-sur-Tholon ..	1,093	1,007	221,57	1,089	253 915,48	32,5	15,5	52,0
Bléneau .....	1,126	1,148	166,20	1,090	253 443,9375	27,6	18,4	54,0
St-Julien-du-Sault ..	1,039	1,082	126,69	1,073	235 136,4503	28,5	7,4	64,1
Champigny .....	1,059	1,038	201,0	1,300	234 568,0480	42,4	12,5	45,1
Charny .....	1,065	1,085	148,54	1,123	202 615,4928	34,4	14,8	50,8
Champignelles .....	1,037	1,230	216,09	1,194	220 413,4920	17,1	44,1	38,8
Chablis .....	1,175	1,196	101,26	1,127	200 691,1872	31,1	16,6	52,3
St-Valérien .....	1,372	1,382	166,69	1,164	195 363,0	27,2	31,3	41,5
St-Sauveur .....	0,998	0,880	159,40	0,988	189 202,86	28,1	17,8	54,1
Vermanton .....	0,948	1,073	140,28	1,045	185 026,38	27,4	9,9	62,7
Appoigny .....	1,239	1,627	107,05	1,162	175 358,9760	28,1	10,1	51,8
Seignelay .....	0,995	0,649	162,06	0,830	168 864,0	17,8	14,6	67,6
Héry .....	1,047	1,045	118,0	1,050	165 302,16	99,2	13,8	47,0
Sergines .....	0,983	1,585	221,4830	1,146	162 347,10	20,1	34,5	45,4
Rogny .....	0,975	0,459	181,16	1,039	142 577,2384	13,4	37,5	49,1
Quarré-les-Tombes ..	0,848	0,931	131,74	1,060	129 636,9628	19,7	42,6	37,7
Cerisiers .....	0,957	0,928	150,45	1,064	122 015,48	12,7	29,5	57,8
Ligny-le-Châtel ....	1,019	0,995	121,20	1,044	116 596,0008	12,1	23,2	64,7
Courlon-sur-Yonne ..	1,075	1,830	164,61	1,220	119 838,0	20,1	28,5	51,4
Fleury-la-Vallée ....	0,919	1,364	152,58	1,163	114 281,20	28,0	22,0	50,0
Chéroy .....	1,054	1,062	189,14	1,161	109 323,7120	20,7	30,8	69,2
Ancy-le-Franc .....	1,002	0,912	103,02	0,957	109 104,60	29,2	7,6	63,2
Villeneuve-l'Arch. ....	1,331	1,065	80,08	1,017	107 705,04	34,4	5,5	60,1
Mailly-la-Ville .....	1,097	1,209	146,94	1,119	106 972,5548	36,5	15,1	48,4

Annexe III-2-4-1

FNB : Foncier Non Bâti.

FMB : Foncier Bâti + Immobilière.

Centres	Pop. 68/ Pop. 62	Patente 69	Prod. centime 69	Val. centime 69	Prod. centime 69	% patente 69	% FNB 69	% FBM 69
		Patente 63	Pop. 68	Val. centime 63				
Noyers-sur-Serein ..	0,991	1,047	120,17	1,014	105 871,4550	17,2	27,3	55,5
Ravières .....	1,062	1,154	81,27	1,084	103 215,06	30,4	10,5	59,1
Villeblevin .....	1,079	1,482	132,83	1,230	97 985,8394	35,9	13,0	51,1
Vinneuf .....	0,973	2,044	132,20	1,227	97 826,82	26,2	23,4	50,4
Pontigny .....	1,000	1,017	145,80	1,011	97 395,33	20,9	23,3	55,8
Mont-Saint-Sulpice ..	0,938	0,769	163,53	0,988	92 233,2000	8,1	32,8	59,1
Vézelay .....	0,948	1,036	178,59	1,034	91 618,4000	34,1	8,4	57,5
Courson .....	1,128	0,930	116,52	1,020	88 208,0	13,1	29,1	57,8
Coulanges-sur-Y. ....	0,996	0,791	134,96	0,969	86 239,40	20,8	10,2	69,0
Courgenay .....	1,102	0,207	181,86	1,029	85 839,4005	7,3	55,9	26,8
Cravant .....	1,810	1,577	113,26	1,182	85 514,0	29,8	18,5	60,3
Bussy-en-Othe .....	1,084	1,067	116,36	1,040	83 429,5000	11,2	40,4	48,4
Neuvy-Sautour .....	0,937	0,952	89,85	1,015	74 670,4000	17,1	23,3	59,6
Arces .....	0,884	0,755	148,93	0,988	72 825,0	13,9	34,4	51,7
Ouanne .....	0,963	1,271	108,54	1,052	69 464,40	16,5	44,5	29
Vincelles .....	1,053	0,888	92,04	0,967	67 004,1840	21,1	11,8	67,2
Nitry .....	1,118	0,982	165,14	1,546	62 422,80	38,8	35,0	25,2
Joux-la-Ville .....	1,308	1,686	122,75	1,142	61 992,7200	27,2	40,1	32,7
La Chapelle-V.-F. ....	1,031	1,154	116,30	1,086	60 940,80	48,1	11,8	40,1
Lézennes .....	0,944	1,035	76,72	1,036	60 380,42	51,4	7,2	41,4
Coulanges-la-V. ....	0,954	1,180	72,66	1,053	55 915,2440	16,1	24,4	59,5
Cruzy-le-Châtel .....	0,967	0,934	125,62	0,992	53 139,2000	7,7	48,5	43,8
Thorigny-s-Oreuse ..	0,942	1,048	113,92	1,104	52 176,9745	13,7	23,9	62,4
Mailly-le-Château ..	0,889	0,798	112,34	1,015	50 778,000	8,9	23,0	68,1
Tanlay .....	1,256	1,029	84,80	1,004	50 285,1300	18,9	11,9	69,2
Arcy-sur-Cure .....	1,015	0,786	92,51	0,977	47 921,80	18,0	12,4	69,6
Flogny .....	1,153	0,994	98,32	1,008	46 504,50	30,7	15,7	53,6
Maligny .....	0,857	1,002	79,52	1,026	43 975,3128	13,1	24,4	62,5
Guillon .....	0,997	0,960	80,33	0,999	40 420,8662	21,0	33,6	45,4
Nuits-sur-Arm. ....	0,902	0,893	56,60	0,961	31 470,6500	39,9	11,2	48,9
Isle-sur-Serein (L') ..	1,000	1,127	66,40	1,078	29 879,5904	31,3	5,6	63,1
Châtel-Gérard .....	0,993	0,714	63,38	0,864	24 971,985	28,9	41,3	29,8
Aisy-sur-Armançon ..	1,049	1,029	45,78	1,001	18 405,6400	28,7	15,3	56,0

Annexe III-2-4-2

juin 70

Les enquêtes ont porté sur 41 centres ruraux répartis sur l'ensemble du département.

*Sénonais Auxerrois-Est* : Seignes, Villeneuve-l'Archevêque, Cerisiers, Thorigny-sur-Oreuse, Briennon-sur-Armançon, Héry, Seignelay, Ligny-le-Châtel, Neuvy-Sautour, Flogny.

*Sénonais-Ouest Gâtinais* : Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Valérien, Egriselles-le-Bocage, Aillant-sur-Tholon, Saint-Julien-du-Sault, Appoigny.

*Puisaye* : Toucy, Bléneau, Crarny, Saint-Sauveur, Saint-Fargeau, Champignelles.

*Plateaux Auxerre-Sud* : Coulanges-la-Vineuse, Courson-les-Carières, Coulanges-sur-Yonne, Châtel-Censoir.

*Avallonnais Cure* : Cravant, Vermenton, Vézelay, Quarré-les-Tombes.

*Serein Armançon Plateaux de Bourgogne* : Chablis, Noyers, L'Isle-sur-Serein, Lézinnes, Tanlay, Ancy-le-Franc, Ravières, Cruzy-le-Châtel

Il s'agissait surtout d'appréhender les équipements commerciaux, artisanaux, et de services, leur qualité, et leur aire d'influence.

Pour commodité d'étude, les divers établissements visités ont été regroupés en plusieurs catégories : (voir p. 90, 91, 92).

Commerce	}	de gros	} 37 à 38 % des établissements de l'Yonne.
		de détail alimentaire (26 % des établissements de l'Yonne)	
		de détail traditionnel non alimentaire	
		de détail nouveau non alimentaire	

Artisanat	}	permanent	(voir p. 92)
		traditionnel	

Services	}	scolaires
		sanitaires
		de transports
		publics et para-publics administratifs
		paracommerciaux traditionnels
		socio-culturels et de loisir;
équipements à l'usage de l'agriculture		

Un dépouillement du Bottin à 2 époques différentes, 1937 et 1969, a permis d'analyser l'évolution commerciale et artisanale des centres ruraux.

## CLASSIFICATION DES EQUIPEMENTS DES VILLAGES CENTRES

### **Services**

#### **Services para-commerciaux traditionnels :**

Coiffeurs, cordonniers, cafés, hôtels, restaurants, courtiers, représentants de commerce, agences d'affaires, agences immobilières...

#### **Services transports :**

Trains, cars, garages, stations-service, auto-écoles, loueurs de voitures, transporteurs, taxis.

#### **Services publics et para-publics, administratifs et économique-financiers :**

Mairies, P.T.T., gendarmerie, pompiers, justice de paix, perceptions, huissiers, notaires, assureurs, banques, caisses d'Epargne, Crédit Agricole.

#### **Services sanitaires :**

Docteurs, sage-femme, pharmacies, dentistes, vétérinaires, infirmières, hôpitaux, hospice, maison de retraite, ambulance.

#### **Services scolaires :**

#### **Services socio-culturels, loisirs :**

Cultes, cinémas, dancings, bals, maisons de jeunes, sports, piscines, ranches, groupements, sociétés de loisirs...

#### **Divers :**

Architectes, experts géomètres, syndicats...

**Annexe III – 2 – 5 – 1**

## COMMERCES

### **Commerces de détail alimentaires (1) :**

Boulangers, bouchers, épiciers, charcutiers, poissonniers, pâtisseries, fruitiers, primeurs, crémiers.

1) Pour tous les commerces de détail, alimentaires et non alimentaires, 4 groupes à l'intérieur des 3 rubriques :

- 1) un signe désignant le commerce familial indépendant,
- 2) un autre signe désignant le commerce de distribution moderne (chaîne, intégré...),
- 3) les formes de distribution modernes (libre-service),
- 4) un signe spécial désignant le commerce indifférencié traditionnel de petits villages.

### **Commerces de détail non alimentaires (1) :**

A diviser en deux parties :

#### **— Commerces traditionnels :**

Chiffonniers,  
\*tous les autres.

#### **— Commerces nouveaux :**

Electro-ménager, radio, T.V., électriciens, articles de sports, librairies, photos, optiques, antiquité...

### **Autres commerces de gros :**

Charbon, bière, eaux minérales, e.c...

## EQUIPEMENTS ET SERVICES A USAGE DE LA PROFESSION AGRICOLE

- Grossistes en produits agricoles (toute nature)
- Coopératives agricoles de toute nature ;
- Marchands de bestiaux ;
- Machines agricoles ;
- Entreprises de battage ;
- Réparation de machines agricoles ;
- G.V.A. ;
- G.A.E.C. ;
- C.E.T.A.

Annexe III - 2 - 5 - 2

## ARTISANAT ET INDUSTRIE

### **Artisans :**

- Permanents : installateurs de chauffage central
- carrossiers
- couvreurs
- peintres, vitriers, céramistes
- menuisiers, ébénistes
- maçons
- plâtriers
- charpentiers
- plombiers-zingueurs
- tailleurs
- couturières
- serruriers
- tonneliers
- marbriers
- taillandiers
- matelassiers...

### **Traditionnels :**

- charrons
- chaudronniers
- bourelieurs
- chapeliers, modes
- sabotiers
- cloutiers
- selliers
- maréchal-ferrant
- vanniers
- ferblantier...

### **Industries :**

- nées du milieu local
- autres

Annexe III 2 – 5 – 3

## VI – EVOLUTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, ET DES SERVICES DANS LES CENTRES RURAUX – entre 1936 et 1968

Le dépouillement du Bottin de 1937 et celui de 1969 correspond, d'une part, à une période suffisamment longue pour émettre des conclusions sur l'évolution commerciale, artisanale et de services en milieu rural, d'autre part aux dates de recensement général de population – 1936 et 1968 – ce qui permet des comparaisons démographiques plus aisées.

Dans l'ensemble, *le secteur des services est en développement sur la période alors que le niveau commercial général semble stable et l'artisanat plutôt en déclin.* Cependant, même une situation globale stable recouvre, d'une date à l'autre des différences importantes dans la nature des équipements ruraux.

Ainsi, la stabilité apparente du secteur des commerces de détail cache en fait des évolutions différenciées :

Si les commerces alimentaires sont effectivement en régression (– 10 %) par contre, se développent les commerces non alimentaires (traditionnels + 12 % – nouveaux + 32 %).

Dans le secteur artisanal, l'augmentation des artisans « permanents » (+ 8 %) ne compense pas la disparition progressive des métiers « traditionnels » (– 67 %).

Les taux de progression les plus forts s'observent dans le domaine des services – où seuls les services para-commerciaux traditionnels (coiffeurs, cordonniers, cafés, hôtels, restaurants, V.R.P., etc...) déclinent.

Malgré tout, le bilan des établissements recensés dans les centres ruraux se révèle négatif sur la période. Augmentation de 340 établissements d'un côté – Perte de 400 établissements de l'autre, soit, en 1969, 60 établissements de moins qu'en 1937 (pour 41 centres).

En fait, ce bilan négatif traduit le *déclin d'un certain nombre des centres ruraux visités, qui ont perdu au cours de la période 37-69, la majeure part de leur substance, tandis que d'autres centres se révèlent être en pleine expansion.*

EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX, ARTISANAUX ET DE SERVICES 1937-1969

Population pour un établissement	1969	1937	Bilan		
			régression	développement	stagnation
* Ensemble des commerces de détail .....	50	50			=
* Ensemble des artisans .....	69	53	×		
Artisans permanents .....	82	87		×	
Services para-commerciaux traditionnels .....	92	87	×		
Commerces de détail alimentaires .....	94	83	×		
* Ensemble des commerces de détail non alimentaires ....	109	126		×	
Commerces de détail non alimentaires traditionnels ....	159	174		×	
Services publics et para-publics administratifs .....	160	171		×	
Transports .....	257	317		×	
Equipements à l'usage de l'agriculture .....	268	339		×	
Services sanitaires .....	285	317		×	
Commerces de détail non alimentaires .....	350	454		×	
Services scolaires .....	400	651		×	
Artisans traditionnels .....	410	134	×		
Services socio-culturels et loisirs .....	427	505		×	
Commerces de gros .....	536	309	×		
Services divers .....	1 939	2 750		×	

Source : Bottin 1937 et 1969

D.D.A. Yonne — Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

1968 : Département de l'Yonne (toutes communes)  
 1 commerce de détail alimentaire pour 143 habitants  
 1 commerce de détail non alimentaire pour 229 habitants

Annexe III-2-6-1

BILAN POSITIF SUR LA PERIODE						BILAN NEGATIF SUR LA PERIODE					
	effectifs 1937	effectifs 1969	augmen- tation	diminu- tion	solde		effectifs 1937	effectifs 1969	augmen- tation	diminu- tion	solde
Population des centres concernés ...	49 506	50 414	—	—	908						
						Artisans traditionnels .....	370	123	3	250	247
						* Ensemble des artisans .....	936	735	123	324	201
						Commerces de gros .....	160	94	9	75	66
						Commerces de détail alimentaires ...	600	539	34	95	61
Services scolaires .....	76	126	51	1	50						
Services sanitaires .....	129	177	57	9	48						
Artisans permanents .....	566	612	120	74	46						
Equipements à l'usage de l'agriculture	146	188	69	27	42						
Transports .....	156	196	53	13	40						
Commerces de détail nouveaux non alimentaires .....	109	144	62	27	35						
Commerces de détail non alimentaires traditionnels .....	284	317	76	43	33						
Services publics et para-publics admi- nistratifs .....	289	315	48	22	26	Services para-commerciaux tradition- nels .....	572	546	56	82	26
Services socio-culturels et de loisirs ..	98	118	31	11	20						
* Ensemble des commerces de détail ..	993	1 000	172	165	7						
<i>Bilan positif :</i>	1 853	2 193	567	227	340	<i>Bilan négatif :</i>	1 702	1 302	102	502	400
						<b>BILAN GENERAL :</b>	3 555	3 495	669	729	60

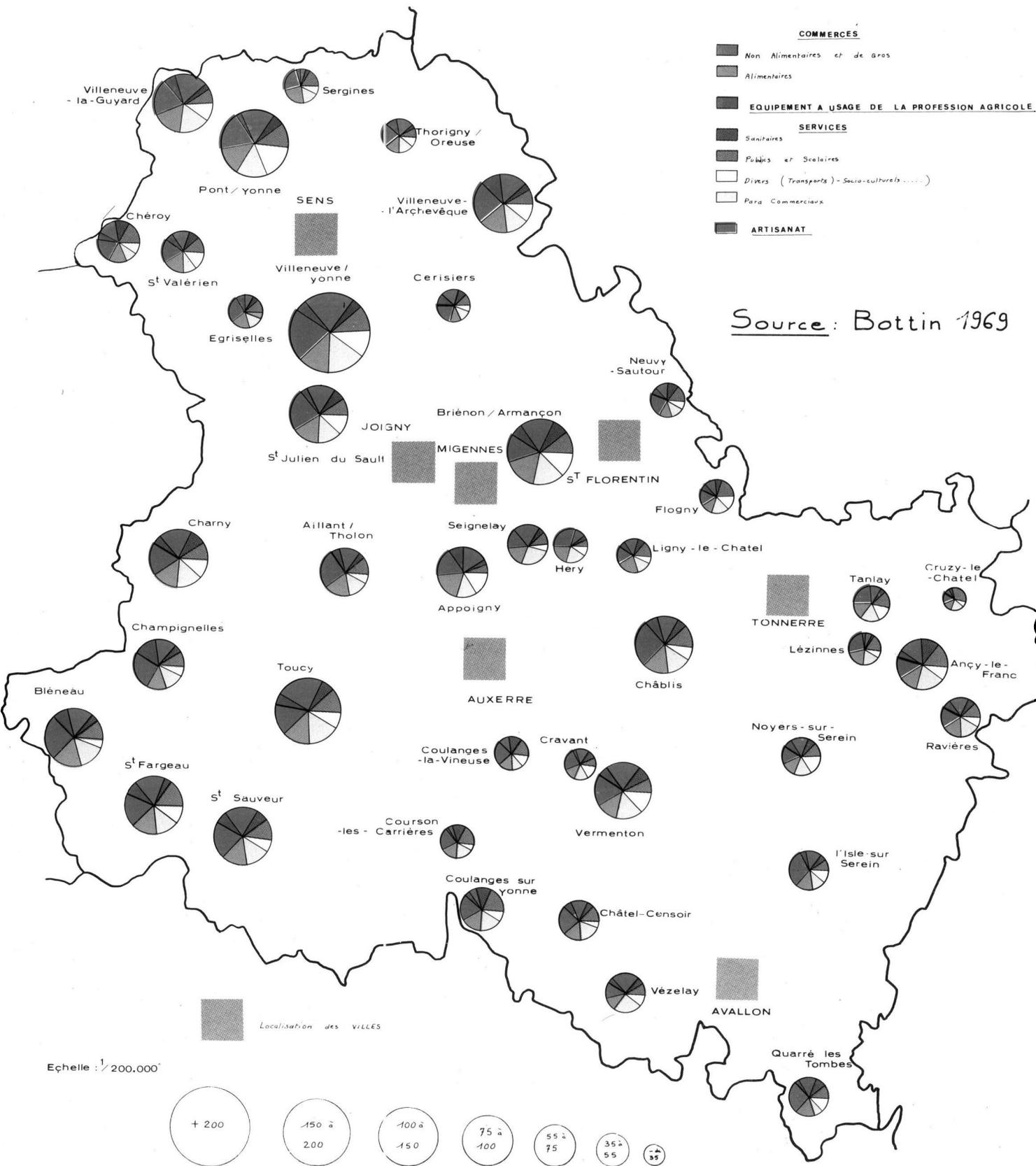
EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX, ARTISANAUX ET DE SERVICES  
 1937  
 — EN VALEUR RELATIVE  
 1969

AUGMENTATION	(+)	%	DIMINUTION	(—)	%
Services scolaires .....	66		Artisans traditionnels .....	67	
Services sanitaires .....	37		Commerces de gros .....	41	
Commerces de détail nouveaux non alimentaires .....	32				
Equipements à l'usage de l'agriculture ..	29				
Transports .....	26				
Services socio-culturels et loisirs .....	20		* ENSEMBLE DES ARTISANS .....	21	
* ENSEMBLE DES SERVICES (y compris équipements/agriculture et transports) .....	14				
Commerces de détail traditionnels non alimentaires .....	12				
Services publics et para-publics administratifs .....	9		Commerces de détail alimentaires .....	10	
Artisans permanents .....	8				
			Services para-commerciaux traditionnels .	4,5	
POPULATION TOTALE DES CENTRES .....	1,83				
* ENSEMBLE DES COMMERCES DE DETAIL .....	0,7				

Source : Bottin 1937 et 1969

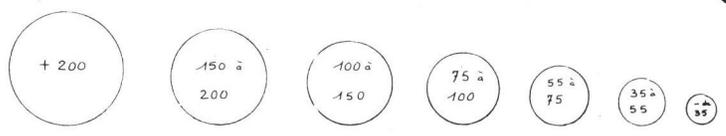
D.D.A. Yonne — Atelier d'Etudes et d'Aménagement Rural

Annexe III-2-6-3



Source: Bottin 1969

Echelle : 1/200,000



Cercles proportionnels au Nombre d'Equipements de chaque village

## VII – NIVEAUX D'ÉQUIPEMENT – COMMERCE – ARTISANAT – SERVICES – BOTTIN 1969

Un centre rural se détache nettement de l'ensemble, tant par le nombre des commerçants et artisans que par celui des services, c'est Villeneuve-sur-Yonne.

En dissociant la catégorie Commerce-Artisanat de la catégorie Services, il est possible de déterminer un certain nombre de niveaux fondés sur le volume des équipements, en valeur absolue.

### **Commerce – Artisanat**

- niveau 1 – *plus de 75 établissements* : Briennon, Chablis, Charny, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne.
- niveau 2 – *de 50 à 75 établissements* : Aillant, Bléneau, Champignelles, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur, Vermenton.
- niveau 3 – *de 35 à 50 établissements* : Ancy-le-Franc, Appoigny, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes, Ravières, Seignelay.
- niveau 4 – *de 20 à 35 établissements* : Cerisiers, Châtel-Censoir, Chéroy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Cravant, Egriselles, Héry, Lézinnes, Ligny-le-Châtel, Neuvy-Sautour, Saint-Valérien, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Vézelay.
- niveau 5 – *moins de 20 établissements* : Coulanges-la-Vineuse, Cruzy-le-Châtel, Flogny, Tanlay.

### **Services**

- niveau 1 – *plus de 50 établissements* : Briennon, Chablis, Charny, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Toucy, Vermenton, Villeneuve-sur-Yonne.
- niveau 2 – *de 35 à 50 établissements* : Aillant, Ancy-le-Franc, Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard.
- niveau 3 – *de 20 à 35 établissements* : Appoigny, Champignelles, Châtel-Censoir, Chéroy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Cravant, Flogny, L'Isle-sur-Serein, Lézinnes, Neuvy-Sautour, Noyers, Quarré-les-Tombes, Ravières, Saint-Valérien, Seignelay, Sergines, Tanlay, Vézelay.
- niveau 4 – *moins de 20 établissements* : Cerisiers, Coulanges-la-Vineuse, Cruzy-le-Châtel, Egriselles, Héry, Ligny-le-Châtel, Thorigny-sur-Oreuse.

Cette dissociation Commerce-Artisanat/Services met en évidence la répartition différente de ces catégories selon les centres ruraux.

Sur l'ensemble des 41 centres enquêtés, la répartition moyenne s'établit à 58 % pour le commerce et l'artisanat, et 42 % pour les services.

Se situent dans la moyenne (40 à 44 % de services ; 60 à 56 % de commerçants et artisans : Appoigny, Brienon, Chablis, Charny, Châtel-Censoir, Chéroy, Cravant, Ligny-le-Châtel, Neuvy-Sautour, Ravières, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Valérien, Sergines, Toucy.

Présentent, par rapport à la moyenne, un secteur commercial et artisanal gonflé (plus de 60 %) et un secteur des services plus faible (moins de 40 %) : Champignelles, Villeneuve-l'Archevêque (Commerce + Artisanat = 66 %) — Bléneau, Héry (C + A = 64 %) — Egriselles (C + A = 63 %) — Cerisiers, L'Isle-sur-Serein, Quarré-les-Tombes, Villeneuve-la-Guyard (C + A = 62 %) — Aillant, Saint-Sauveur, Vermenton, Villeneuve-sur-Yonne (C + A = 61 %) :

Offrent un secteur services particulièrement étoffé (plus de 44 %), les communes suivantes : Cruzy-le-Châtel (66 %) — Flogny, Tanlay (56 %) — Ancy-le-Franc, Coulanges-sur-Yonne (55 %) — Courson-les-Carières (54 %) — Coulanges-la-Vineuse (51 %) — Noyers, Vézelay (49 %) — Lézennes, Pont-sur-Yonne, Seignelay, Thorigny-sur-Oreuse (46 %).

Après avoir tenté de classer les centres selon leur contenu numérique d'une part, et selon la répartition des établissements entre secteur commercial et artisanal, et secteur des services, d'autre part, il paraît possible de les distribuer hiérarchiquement en fonction d'un indice d'activité global, traduisant la valeur du contenu commercial, artisanal, et de services, de chaque centre.

Pour l'Yonne, nous avons calculé, en fonction des effectifs relevés, sur l'ensemble des centres étudiés, l'indice correspondant à chaque catégorie d'équipement à l'intérieur des deux secteurs : Commerce, Artisanat d'une part, Services d'autre part. L'indice global caractérisant chaque centre tient compte de la répartition moyenne observée entre commerce-artisanat, et services. Il permet un classement hiérarchique des centres avec, entre les deux extrêmes : Villeneuve-sur-Yonne et Cruzy-le-Châtel, un rapport de 11 à 1.

A l'intérieur de chaque secteur d'activité (commerce, artisanat, services), la valeur de chaque catégorie traduit l'importance de cette catégorie non seulement par rapport aux autres dans le centre même, mais encore en fonction de la situation moyenne de cette catégorie dans l'ensemble des centres.

COMMERCE — ARTISANAT — NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

	Artisans P.	Artisans T.	Détail nouveau non alim.	Détail tradition- nel non alim.	Gros	Détail alimen- taire	Equipe- ments agri- culture	Total
Villeneuve-sur-Yonne .....	61	6	19	34	13	40	15	190
Toucy .....	22	8	0	38	4	23	9	104
Pont-sur-Yonne .....	30	5	7	17	5	25	4	93
Brienon .....	24	0	6	18	6	29	12	95
Chablis .....	30	5	4	10	2	21	8	80
St-Julien-du-Sault .....	30	1	6	11	4	20	5	77
Villeneuve-l'Archevêque .....	27	3	5	13	2	20	13	83
Villeneuve-la-Guyard .....	21	5	4	12	7	21	8	78
Charny .....	19	6	6	14	4	20	6	75
Bléneau .....	20	7	5	8	3	19	10	72
Vermenton .....	23	2	10	10	6	16	7	74
St-Fargeau .....	16	4	5	12	0	11	8	56
St-Sauveur .....	6	17	6	11	2	15	6	63
Aillant-sur-Tholon .....	20	3	5	4	5	15	5	57
Champignelles .....	14	6	2	9	0	10	11	52
Appoigny .....	10	4	5	6	2	15	7	49
L'Isle-sur-Serein .....	18	2	2	8	0	9	3	42
Seignelay .....	10	2	4	8	2	13	0	39
Ancy-le-Franc .....	10	2	3	5	4	11	3	38
Ravières .....	10	2	2	8	1	11	5	38
Héry .....	14	2	4	2	0	11	1	34
Châtel-Censoir .....	14	1	1	4	0	10	4	34
Quarré-les-Tombes .....	11	6	0	5	3	11	1	37
Noyers .....	10	1	3	7	0	8	6	35
St-Valérien .....	11	0	1	6	2	10	3	33
Chéroy .....	11	1	5	3	2	9	3	34
Vézelay .....	7	1	4	9	0	6	2	29
Sergines .....	9	5	2	1	0	12	2	31
Ligny-le-Châtel .....	7	2	0	4	3	10	3	29
Neuvy-Sautour .....	12	1	1	4	1	7	4	30
Egriselles .....	11	1	1	1	2	9	4	29
Cerisiers .....	8	2	2	3	4	6	6	31
Cravant .....	9	1	4	1	1	7	1	24
Coulanges-sur-Yonne .....	10	1	2	2	0	10	1	26
Courson .....	10	1	1	1	0	9	1	23
Thorigny-sur-Oreuse .....	5	1	1	3	0	9	2	21
Lézennes .....	8	2	0	1	1	10	1	23
Flogny .....	6	1	1	2	1	5	2	18
Tanlay .....	7	1	1	1	1	6	0	17
Coulanges-la-Vineuse .....	9	0	2	0	1	6	0	18
Cruzy-le-Châtel .....	2	2	1	1	0	4	0	10

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

	SERVICES							Ensemble Commerce Artisanat Services	% Comm. Artis,	% Services
	Scolaire	Sanitaire	Transports	Pub. et para-pub. administ.	Para-commercial tradit.	Socio-cult. loisirs	Total			
Villeneuve-sur-Yonne ...	6	13	16	25	49	14	123	313	61	39
Toucy .....	5	11	7	17	29	7	76	180	58	42
Pont-sur-Yonne .....	4	20	8	15	29	5	81	174	54	46
Brienon .....	5	12	8	14	23	13	75	170	56	44
Chablis .....	5	9	7	22	14	4	61	141	57	43
St-Julien-du-Sault .....	2	7	5	12	18	10	54	131	59	41
Villeneuve-l'Archevêque ..	4	4	5	6	17	8	44	127	66	34
Villeneuve-la-Guyard ...	2	5	9	8	22	2	48	126	62	38
Charny .....	2	11	9	13	20	4	59	134	56	44
Bléneau .....	3	4	3	10	18	3	41	113	64	36
Vermenton .....	2	8	11	9	22	2	54	138	61	39
St-Fargeau .....	4	3	6	12	14	3	42	98	57	43
St-Sauveur .....	4	7	5	8	15	1	40	103	61	39
Aillant-sur-Tholon .....	3	4	5	8	15	1	36	93	61	39
Champignelles .....	2	4	4	5	11	1	27	79	66	34
Appoigny .....	2	3	10	3	11	3	32	81	60	40
L'Isle-sur-Serein .....	3	3	3	5	9	3	26	68	62	38
Seignelay .....	2	4	2	5	18	2	33	72	54	46
Ancy-le-Franc .....	4	9	6	9	16	2	46	84	45	55
Ravières .....	4	4	3	5	11	1	28	66	58	42
Héry .....	2	2	3	1	10	1	19	53	64	36
Châtel-Censoir .....	3	3	0	6	12	1	25	59	58	42
Quarré-les-Tombes .....	2	5	6	5	4	1	23	60	62	38
Noyers .....	2	5	4	7	11	5	34	69	51	49
St-Valérien .....	4	4	6	4	6	2	26	59	56	44
Chéroy .....	3	6	2	7	5	1	24	58	59	41
Vézelay .....	2	3	4	3	15	1	28	57	51	49
Sergines .....	4	2	3	5	8	1	23	54	58	42
Ligny-le-Châtel .....	1	3	2	6	6	1	19	48	60	40
Neuvy-Sautour .....	3	4	3	6	7	1	24	54	56	44
Egriselles .....	3	2	1	3	7	1	17	46	63	37
Cerisiers .....	2	3	2	5	6	1	19	50	62	38
Cravant .....	1	3	3	4	8	3	22	46	52	48
Coulanges-sur-Yonne ...	4	5	3	8	11	1	32	58	45	55
Courson .....	3	5	2	6	10	1	27	50	46	54
Thorigny-sur-Oreuse .....	2	2	4	5	4	1	18	39	54	46
Lézennes .....	3	1	1	5	9	1	20	43	54	46
Flogny .....	4	2	4	5	7	1	23	41	44	56
Tanlay .....	2	2	4	4	8	2	22	39	44	56
Coulanges-la-Vineuse ...	4	3	4	3	6	1	19	37	49	51
Cruzy-le-Châtel .....	4	1	1	5	7	1	19	29	34	66

Source : Bottin 1937 et 1969

D.D.A. Yonne — Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe III-2-7-2

## INDICES D'ACTIVITE

<b>COMMERCE ET ARTISANAT</b> .....	2 017 établissements		indice ensemble	0,58
Artisans permanents .....	effectifs	612	indice catégorie	0,30
Equipements à l'usage de l'agriculture .....	»	188	»	0,09
Commerces de détail nouveaux non alimentaires .....	»	144	»	0,07
Commerces de détail traditionnel non alimentaires ..	»	317	»	0,16
Artisan traditionnels .....	»	123	»	0,06
Commerces de gros .....	»	94	»	0,05
Commerces de détail alimentaires .....	»	539	»	0,27
 <b>SERVICES</b> .....	 1 478 établissements		 indice ensemble	 0,42
Services scolaires .....	effectifs	126	indice catégorie	0,09
Services sanitaires .....	»	177	»	0,12
Transports .....	»	196	»	0,13
Services publics et parapublics administratifs .....	»	315	»	0,21
Services socio-culturels et de loisirs .....	»	118	»	0,08
Services paracommerciaux traditionnels .....		546		0,37

Annexe III – 2 – 7 – 3

## CENTRES RURAUX : INDICES D'ACTIVITE

101

	COMMERCE ET ARTISANAT								SERVICES							Indice commerce artisanat + ind. serv.	Indice global commune
	Artisans P.	Artisans T.	Détail nouveau non alim.	Détail traditionnel non alim.	Gros	Détail alimentaire	Equipements agriculture	Total	Scolaire	Sanitaire	Transports	Publics para-publics adminis.	Para-commercial traditionnel	Socio-culturel loisirs	Total		
Villeneuve-sur-Yonne	18,30	0,36	11,33	5,44	0,65	10,80	1,35	38,23	0,54	1,56	2,08	5,25	18,13	1,12	28,68	66,91	34,21
Toucy	6,60	0,48	0	6,08	0,20	6,21	0,81	20,38	0,45	1,32	0,91	3,57	10,73	0,56	17,54	37,92	19,19
Pont-sur-Yonne	9,00	0,30	0,49	2,72	0,25	6,75	0,36	19,87	0,36	2,40	1,04	3,15	10,73	0,40	18,08	37,95	19,11
Brienon-sur-Armançon	7,20	0	0,42	2,88	0,30	7,83	1,08	19,71	0,45	1,44	1,04	2,94	8,51	1,04	15,42	35,13	17,91
Chablis	9,00	0,30	0,28	1,60	0,10	5,67	0,72	17,67	0,45	1,08	0,91	4,62	5,18	0,32	12,56	30,23	15,52
St-Julien-du-Sault	9,00	0,06	0,42	1,76	0,20	5,40	0,45	17,29	0,18	0,84	0,65	2,52	6,66	0,80	11,65	28,94	14,92
Charny	5,70	0,36	0,42	2,24	0,20	5,40	0,54	14,86	0,18	1,32	1,17	2,73	7,40	0,32	13,12	27,98	14,13
Villeneuve-la-Guyard	6,30	0,30	0,28	1,92	0,35	5,67	0,72	15,54	0,18	0,60	1,17	1,68	8,14	0,16	11,93	27,47	14,02
Vermenton	6,90	0,12	0,70	1,60	0,30	4,32	0,63	14,57	0,18	0,96	1,43	1,89	6,66	0,16	11,28	25,85	13,19
Bléneau	6,00	0,42	0,35	1,28	0,15	5,13	0,90	14,23	0,27	0,48	0,39	2,10	7,40	0,24	10,88	25,11	12,82
St-Fargeau	4,80	0,24	0,35	1,92	0	2,97	0,72	11,00	0,36	0,36	0,78	2,52	8,14	0,24	12,40	23,40	11,59
Aillant-sur-Tholon	6,00	0,18	0,35	0,64	0,25	4,05	0,45	11,92	0,27	0,48	0,65	1,68	5,55	0,08	8,71	20,63	10,57
St-Sauveur	1,80	1,02	0,42	1,76	0,10	4,05	0,54	9,69	0,36	0,84	0,65	1,68	5,18	0,08	8,79	18,48	9,31
Seignelay	3,40	0,12	0,28	1,28	0,10	3,51	0	8,69	0,18	0,48	0,26	1,05	6,66	0,16	8,79	17,48	8,73
Ancy-le-Franc	3,00	0,12	0,21	0,80	0,20	2,97	0,27	7,57	0,36	1,08	0,78	1,89	5,92	0,16	10,19	17,76	8,67
Champignelles	4,20	0,36	0,14	1,44	0	2,70	0,99	9,83	0,18	0,48	0,52	1,05	4,07	0,08	6,38	16,21	8,38
Appoigny	3,00	0,24	0,35	0,96	0,10	4,05	0,63	9,33	0,18	0,36	1,30	0,63	4,07	0,24	6,78	16,11	8,26
L'Isle-sur-Serein	5,40	0,12	0,14	1,28	0	2,43	0,27	9,64	0,27	0,36	0,39	1,05	3,33	0,24	5,64	15,28	7,96
Châtel-Censoir	4,20	0,06	0,07	0,64	0	2,70	0,36	8,03	0,27	0,36	0	1,26	4,44	0,08	6,41	14,44	7,35
Ravières	3,00	0,12	0,14	1,28	0,05	2,97	0,45	8,01	0,36	0,48	0,39	1,05	4,07	0,08	6,43	14,44	7,34
Noyers	3,00	0,06	0,21	1,12	0	2,16	0,54	7,09	0,18	0,60	0,52	1,47	4,07	0,40	7,24	14,33	7,15
Coulanges-sur-Yonne	3,00	0,06	0,14	0,32	0	2,70	0,09	6,31	0,36	0,60	0,39	1,68	4,07	0,08	7,18	13,49	6,67
Héry	4,20	0,12	0,28	0,32	0	2,97	0,09	7,98	0,18	0,24	0,39	0,21	3,70	0,08	4,80	12,78	6,64
Vézelay	2,10	0,06	0,28	1,44	0	1,62	0,18	5,68	0,18	0,36	0,52	0,63	5,55	0,08	7,32	13,00	6,36
St-Valérien	3,33	0	0,07	0,96	0,10	2,70	0,27	7,43	0,36	0,48	0,78	0,84	2,22	0,16	4,84	12,27	6,34
Quarré-les-Tombes	3,33	0,36	0	0,80	0,15	2,97	0,09	7,70	0,18	0,60	0,78	1,05	1,48	0,08	4,17	11,87	6,22
Sergines	2,70	0,30	0,14	0,16	0	3,24	0,18	6,72	0,36	0,24	0,39	1,05	2,96	0,08	5,08	11,80	6,03
Chéroy	3,33	0,06	0,35	0,48	0,10	2,43	0,27	7,02	0,27	0,72	0,26	1,47	1,85	0,08	4,65	11,67	6,02
Courson	3,00	0,06	0,07	0,16	0	2,43	0,09	5,97	0,27	0,60	0,26	1,26	3,70	0,08	6,17	12,08	6,02
Neuvy-Sautour	3,60	0,06	0,07	0,64	0,05	1,89	0,36	6,67	0,27	0,48	0,39	1,26	2,59	0,08	5,07	11,74	6,00
Egriselles	3,30	0,06	0,07	0,16	0,10	2,43	0,36	6,48	0,27	0,24	0,13	0,63	2,59	0,08	3,94	10,42	5,41
Lézignes	2,40	0,12	0	0,16	0,05	2,70	0,09	5,52	0,27	0,12	0,13	1,05	3,33	0,08	4,98	10,50	5,29
Ligny-le-Châtel	2,10	0,12	0	0,64	0,15	2,70	0,27	5,98	0,09	0,36	0,26	1,26	2,22	0,08	4,27	10,25	5,26
Cravant	2,70	0,06	0,28	0,16	0,05	1,89	0,09	5,23	0,09	0,36	0,39	0,84	2,96	0,24	4,88	10,11	5,08
Cerisiers	2,40	0,12	0,14	0,48	0,20	1,62	0,54	5,50	0,18	0,36	0,26	1,05	2,22	0,08	4,15	9,65	4,93
Tanlay	2,10	0,06	0,07	0,16	0,05	1,62	0	4,06	0,18	0,24	0,52	0,84	2,96	0,16	4,90	8,96	4,41
Flogny	1,80	0,06	0,07	0,32	0,05	1,35	0,18	3,83	0,36	0,24	0,52	1,05	2,59	0,08	4,84	8,67	4,25
Thorigny-sur-Oreuse	1,50	0,06	0,07	0,48	0	2,43	0,18	4,72	0,18	0,24	0,52	1,05	1,48	0,08	3,55	8,27	4,23
Coulanges-la-Vineuse	2,70	0	0,14	0	0,05	1,62	0	4,51	0,36	0,36	0,52	0,63	1,48	0,08	3,43	7,94	4,05
Cruzy-le-Châtel	0,60	0,12	0,07	0,16	0	1,08	0	2,03	0,36	0,12	0,13	1,05	2,59	0,08	4,33	6,36	3,00

## VIII – QUALITE DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

enquêtes menées sous la direction de Madame J. Beaujeu-Garnier – juin 1970

Les étudiants en géographie qui ont mené des enquêtes directes auprès des commerçants et artisans, ont tenté d'attribuer aux établissements recensés sur le terrain en juin 1970 une valeur qualitative en fonction de leur état de modernisme. Pour les commerces, il fut distingué entre commerces alimentaires d'une part, non alimentaires d'autre part, et les magasins classés selon leur état :

- vieillot,
- entretenu,
- rénové,
- neuf.

En ce qui concerne l'artisanat, deux catégories ont été prises en considération : l'artisanat permanent, contenant les éléments « adaptés » aux normes actuelles, et l'artisanat traditionnel qui comprend les éléments non reconvertis (cette classification reste, évidemment, assez sommaire).

*Le maintien des commerces vieillots et de l'artisanat traditionnel traduit une certaine vétusté, un manque de dynamisme des centres, ou le poids des structures traditionnelles qu'ils doivent supporter.*

Dans les 41 centres enquêtés, 988 établissements commerciaux ont été relevés dont 521 alimentaires et 467 non alimentaires soit environ 26 % des commerces alimentaires de l'Yonne et 37 à 38 % des commerces non alimentaires. L'attribution de critères qualitatifs n'a été faite que pour 888 établissements dont 458 alimentaires et 430 non alimentaires.

Les proportions moyennes entre les magasins vieillots, entretenus, rénovés et neufs s'établissent ainsi :

	Vieillots	Entretenus	Rénovés	Neufs
Commerces alimentaires .....	20,7 %	36,5 %	33,4 %	9,4 %
			42,8 %	
Commerces non alimentaires .....	24,4 %	29,1 %	32,3 %	14,2 %
			46,5 %	

Par ailleurs, 739 artisans ont été recensés, dont 616 permanents (soit 84 %) et 123 traditionnels (soit 16 %).

En moyenne, les éléments vétustes représentent 22,5 % des commerces et 16 % des artisans, soit 18,7 % des établissements relevés par l'enquête directe.

Les taux de modernisation commerciale (*commerces rénovés + commerces neufs*) varient considérablement d'un centre à l'autre :

- *plus de 50 %* : Chéroy (100), Charny (71,8), Villeneuve-la-Guyard (67,5), Saint-Julien-du-Sault (67,5), Tanlay (62,5), Pont-sur-Yonne (60,4), Villeneuve-sur-Yonne (58,7), Aillant (57,1), Champignelles (57,1), Noyers (55,5), Courson (54,5), Bléneau (52,9).
- *de 45 à 35 %* : Toucy (43), Villeneuve-l'Archevêque (42,1), Chablis (41,2), Saint-Sauveur (39,3), Saint-Valérien (38,8), Vézelay (36,8), Brienon (36,3).
- *de 35 à 20 %* : Sergines (30,8), Coulanges-sur-Yonne (30,8), Saint-Fargeau (29), Cravant (28,5), Appoigny (28), Châtel-Censoir (25), Lézennes (25), Quarré-les-Tombes (23).
- *moins de 20 %* : Ancy-le-Franc (19), L'Isle-sur-Serein (16,6), Vermenton (10,7), Ravières (10,5), Egriselles (7,7), Coulanges-la-Vineuse (0), Cruzy-le-Châtel (0).

	COMMERCE ALIMENTAIRES					COMMERCE NON ALIMENTAIRES					TOTAL COMMER- CES	ARTISANS			TOTAL COMMER- CES ARTISANS
	Vieillot	Entretenu	Rénové	Neuf	Total	Vieillot	Entretenu	Rénové	Neuf	Total		Perma- nents	Tradi- tionnels	Total	
Villeneuve-sur-Yonne .....	4	12	16	7	39	8	14	19	12	53	92	61	6	67	159
Toucy } détail .....	8	9	3	3	27	5	11	13	9	38	65	22	8	30	95
Toucy } gros .....	3	1													
Pont-sur-Yonne .....	4	6	12	2	24	5	4	10	5	24	48	30	5	35	83
Brienon-sur-Armançon .....	7	11	5	6	29	8	9	8	1	26	55	26	—	26	81
Chablis .....	4	7	9	—	20	1	8	5	—	14	34	30	5	35	69
St-Julien-du-Sault .....	—	5	11	2	18	1	6	10	2	19	37	30	1	31	66
Villeneuve-l'Archevêque .....	6	7	5	2	20	4	5	7	2	18	38	27	3	30	68
Villeneuve-la-Guyard .....	2	4	10	6	22	1	6	7	4	18	40	21	5	26	66
Charny .....	2	5	10	1	18	1	3	12	5	21	39	19	6	25	64
Bléneau } détail .....	2	3	7	4	19	4	4	5	2	15	34	22	7	29	63
Bléneau } gros .....	3														
Vermenton .....	7	5	—	—	12	8	5	3	—	16	28	23	2	25	53
St-Fargeau .....	6	4	4	1	15	9	3	3	1	16	31	16	4	20	51
St-Sauveur } détail .....	4	1	8	—	14	7	4	2	1	14	28	6	17	23	51
St-Sauveur } gros .....	—	1													
Aillant-sur-Tholon .....	2	2	7	—	11	3	2	2	3	10	21	20	3	23	44
Champignelles .....	1	3	5	1	10	3	2	1	5	11	21	14	6	20	41
Appoigny .....	4	6	5	—	15	3	5	1	1	10	25	10	4	14	39
L'Isle-sur-Serein .....	3	6	1	—	10	4	2	2	—	8	18	18	2	20	38
Seignelay .....					13					12	25	9	2	11	36
Ancy-le-Franc .....	2	8	1	—	11	1	6	3	—	10	21	10	2	12	33
Ravières .....	3	6	1	—	10	2	7	2	—	11	21	10	2	12	33
Héry .....					13					4	17	14	2	16	33
Châtel-Censoir .....	2	4	2	2	10	2	4	—	—	6	16	14	1	15	31
Quarré-les-Tombes .....	—	5	3	—	8	5	—	—	—	5	13	11	6	17	30
Noyers .....	2	1	5	—	8	3	2	5	—	10	18	10	1	11	29
St-Valérien .....	2	6	2	—	10	1	2	—	5	8	18	11	—	11	29

	COMMERCE ALIMENTAIRES					COMMERCE NON ALIMENTAIRES					TOTAL COMMER- CES	ARTISANS			TOTAL COMMER- CES ARTISANS
	Vieillot	Entretenu	Rénové	Neuf	Total	Vieillot	Entretenu	Rénové	Neuf	Total		Perma- nents	Tradi- tionnels	Total	
Chéroy .....	—	—	6	2	8	—	—	8	—	8	16	11	1	12	28
Vézelay .....	1	4	1	—	6	4	3	6	—	13	19	7	1	8	27
Sergines .....	1	5	2	—	8	3	—	—	2	5	13	9	5	14	27
Ligny-le-Châtel .....					10					4	14	7	2	9	23
Neuvy-Sautour .....					7					5	12	12	1	13	25
Egriselles .....	3	5	1	—	9	2	2	—	—	4	13	11	1	12	25
Cerisiers .....					6					5	11	8	2	10	21
Cravant .....	1	7	1	—	9	2	—	3	—	5	14	10	1	11	25
Coulanges-sur-Yonne .....	2	3	2	1	8	3	1	—	1	5	13	10	1	11	24
Courson-les-Carrières .....	1	3	3	2	9	1	—	1	—	2	11	10	1	11	22
Thorigny-sur-Oreuse .....					9					4	13	5	1	6	19
Lézennes .....	1	4	1	1	7	1	—	—	—	1	8	8	2	10	18
Flogny .....					5					3	8	6	1	7	15
Tanlay .....	—	2	4	—	6	—	1	1	—	2	8	7	1	8	16
Coulanges-la-Vineuse .....	2	3	—	—	5	—	2	—	—	2	7	9	—	9	16
Cruzy-le-Châtel .....	—	3	—	—	3	—	2	—	—	2	5	2	2	4	9
Totaux .....	95	167	153	43		105	125	139	61	467	988	616	123	729	1 727
Ensemble des centres					521										

Annexe III-2-8-1

Annexe III-2-8-2

## IX – AIRES D'INFLUENCE DES CENTRES RURAUX

Le rayonnement des centres ruraux n'est pas seulement fonction de leur contenu propre. Il dépend en grande partie de la nature du milieu économique et humain ambiant. Les centres des régions de faible densité démographique connaissent tous de grandes difficultés de survie.

Certains centres bien pourvus en équipements, ont une aire d'influence assez limitée du fait de leur position à l'intérieur d'un maillage urbanisé assez dense (cas de Pont-sur-Yonne ou Villeneuve-sur-Yonne).

Le phénomène concurrentiel joue peut être plus au niveau de concurrence rurale interne qu'au niveau de la concurrence urbaine.

L'expansion des commerces et services dans un centre à aire d'influence réduite traduit le plus souvent l'existence d'une fonction touristique.

A clientèle égale, le niveau de commerces et services tend à augmenter avec la distance aux centres urbains.

Certains centres locaux conservent une fonction de centre non pas tant centripète que centrifuge.

En effet, leur survie dépend essentiellement des tournées qu'effectuent les commerçants de ces centres.

Mesure de l'influence des centres sur la population permanente des communes environnantes en fonction de leur propre volume démographique.

### Produits non alimentaires

- rapport 5,0 : Toucy (10), Saint-Sauveur, Flogny (mais faible attraction).
- rapport 4,0 à 4,9 : Saint-Valérien, L'Isle, Villeneuve-l'Archevêque, Bléneau, Coulanges-sur-Yonne, Ravières.
- rapport 3,0 à 3,9 : Châtel-Censoir, Courson, Pont, Noyers, Villeneuve-la-Guyard, Aillant-sur-Tholon.
- rapport 2,0 à 2,9 : Champignelles, Chablis, Saint-Fargeau, Villeneuve-sur-Yonne, Vermenton, Charny, Ancy-le-Franc, Neuvy-Sautour, Egriselles-le-Bocage.
- rapport 1,0 à 1,9 : Appoigny, Cravant, Briennon, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay, Cruzy.

## Produits alimentaires

- rapport 5,0 : Saint-Sauveur, Flogny.
- rapport 4,0 à 4,9 : Bléneau, Courson, Villeneuve-l'Archevêque, Coulanges-sur-Yonne, Champignelles, Toucy.
- rapport 3,0 à 3,9 : L'Isle-sur-Serein, Villeneuve-la-Guyard, Charny.
- rapport 2,0 à 2,9 : Chablis, Châtel-Censoir, Ravières, Saint-Valérien, Ancy-le-Franc, Noyers, Neuvy-Sautour, Pont-sur-Yonne, Egriselles, Villeneuve-sur-Yonne.
- rapport 1,0 à 1,9 : Saint-Fargeau, Vermenton, Cravant, Cruzy, Appoigny, Aillant-sur-Tholon, Briennon, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay.

MESURES DES AIRES D'INFLUENCE DES CENTRES (EN MILLIERS DE PERSONNES)

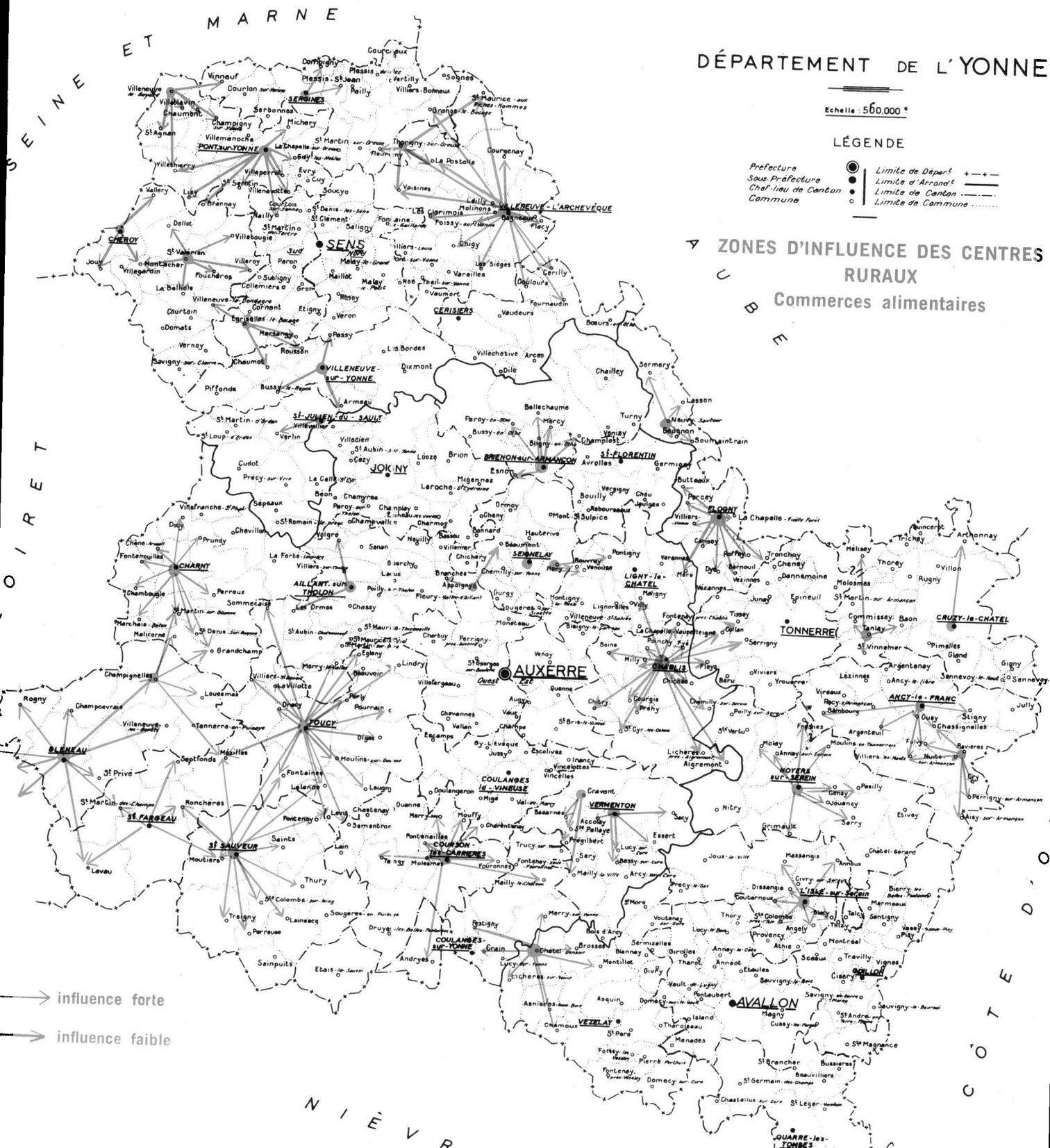
Centres ruraux	Population permanente (mini)		Population permanente + Résidents secondaires (maxi)	
	alimentaire	non alimentaire	alimentaire	non alimentaire
Toucy .....	10,4	22,6	13,5	29,1
Villeneuve-sur-Yonne .....	5,3	12,2	7,2	18,1
Pont-sur-Yonne .....	5,0	9,0	8,3	14,6
St-Sauveur .....	6,5	7,4	8,3	9,6
Bléneau .....	7,1	6,4	9,5	8,5
Chablis .....	5,8	5,7	7,7	7,8
St-Valérien .....	2,8	5,7	3,3	8,6
Villeneuve-l'Archevêque .....	5,7	5,7	7,9	7,9
Villeneuve-la-Guyard .....	5,1	5,1	8,3	8,3
Ravières .....	3,2	5,1	4,0	6,2
St-Fargeau .....	3,3	4,6	4,3	6,0
Brienon .....	4,0	4,0	5,4	5,4
Aillant-sur-Tholon .....	1,6	3,6	2,0	5,1
Vermenton .....	2,2	3,4	4,1	6,1
Charny .....	4,2	3,2	5,8	4,4
Châtel-Censoir .....	2,3	3,1	3,5	5,7
Champignelles .....	4,4	3,0	5,7	4,1
Courson .....	3,2	2,9	4,7	4,2
Noyers .....	2,0	2,8	2,9	4,2
Coulanges-sur-Yonne .....	2,7	2,7	4,4	4,4
St-Julien-du-Sault .....	2,2	2,7	3,0	3,9
Ancy-le-Franc .....	2,5	2,6	3,2	3,2
Flogny .....	2,8	2,5	3,8	3,4
Appoigny .....	2,4	2,4	3,1	3,1
L'Isle-sur-Serein .....	1,8	2,1	3,8	3,3
Egriselles-le-Bocage .....	2,0	2,0	3,3	3,3
Neuvy-Sautour .....	1,9	1,9	2,5	2,5
Seignelay .....	1,3	1,3	1,6	1,6
Cravant .....	1,3	1,2	3,3	1,6
Cruzy-le-Châtel .....	0,7	0,5	1,0	0,7
Sergines .....	1,8	—	2,7	—
Héry .....	2,5	—	3,0	—
Thorigny-sur-Oreuse .....	1,5	—	2,4	—

classement  
par ordre  
décroissant

Population minimum = population permanente, qu'elle soit fortement ou faiblement attirée.  
Population maximum = pop. permanente + résidents secondaires, que l'attraction soit forte ou faible.

CENTRES	PRODUITS NON ALIMENTAIRES		PRODUITS ALIMENTAIRES
	Clientèle (perm. + temp.) aire	Clientèle perm. aire	Clientèle perm. aire
	Rapport Pop. perm. du centre	Pop. perm. centre	Pop. perm. centre
Toucy .....	11,6	8,1	4,1
St-Sauveur .....	8,1	6,0	5,3
Flogny .....	7,2	5,5	5,9
St-Valérien .....	7,4	4,8	2,3
L'Isle-sur-Serein .....	7,3	4,6	3,9
Villeneuve-l'Archevêque .....	5,9	4,2	4,2
Bléneau .....	5,6	4,2	4,6
Coulanges-sur-Yonne .....	6,8	4,2	4,2
Ravières .....	4,9	4,0	2,6
Châtel-Censoir .....	7,1	3,8	2,8
Courson-les-Carières .....	5,5	3,8	4,5
Pont-sur-Yonne .....	6,2	3,7	2,1
Noyers .....	4,7	3,2	2,2
Villeneuve-la-Guyard .....	5,0	3,1	3,1
Aillant-sur-Tholon .....	4,4	3,1	1,4
Champignelles .....	4,0	2,9	4,2
Chablis .....	3,9	2,8	2,9
Villeneuve-sur-Yonne .....	4,1	2,7	2,0
St-Fargeau .....	3,5	2,7	1,9
Vermenton .....	4,6	2,5	1,6
Charny .....	3,2	2,4	3,1
Ancy-le-Franc .....	3,0	2,4	2,3
Neuvy-Sautour .....	3,0	2,2	2,2
Egriselles-le-Bocage .....	4,9	2,1	2,1
Cravant .....	2,1	1,5	1,6
Appoigny .....	1,9	1,5	1,5
Brienon .....	1,9	1,4	1,4
St-Julien-du-Sault .....	2,1	1,4	1,2
Seignelay .....	1,6	1,2	1,2
Cruzy-le-Châtel .....	1,7	1,1	1,6
		classement décroissant	

Annexe III-2-9-4



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Prefecture
- Sous-Prefecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Départ
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

## ZONES D'INFLUENCE DES CENTRES RURAUX

### Commerces alimentaires

→ influence forte  
→ influence faible

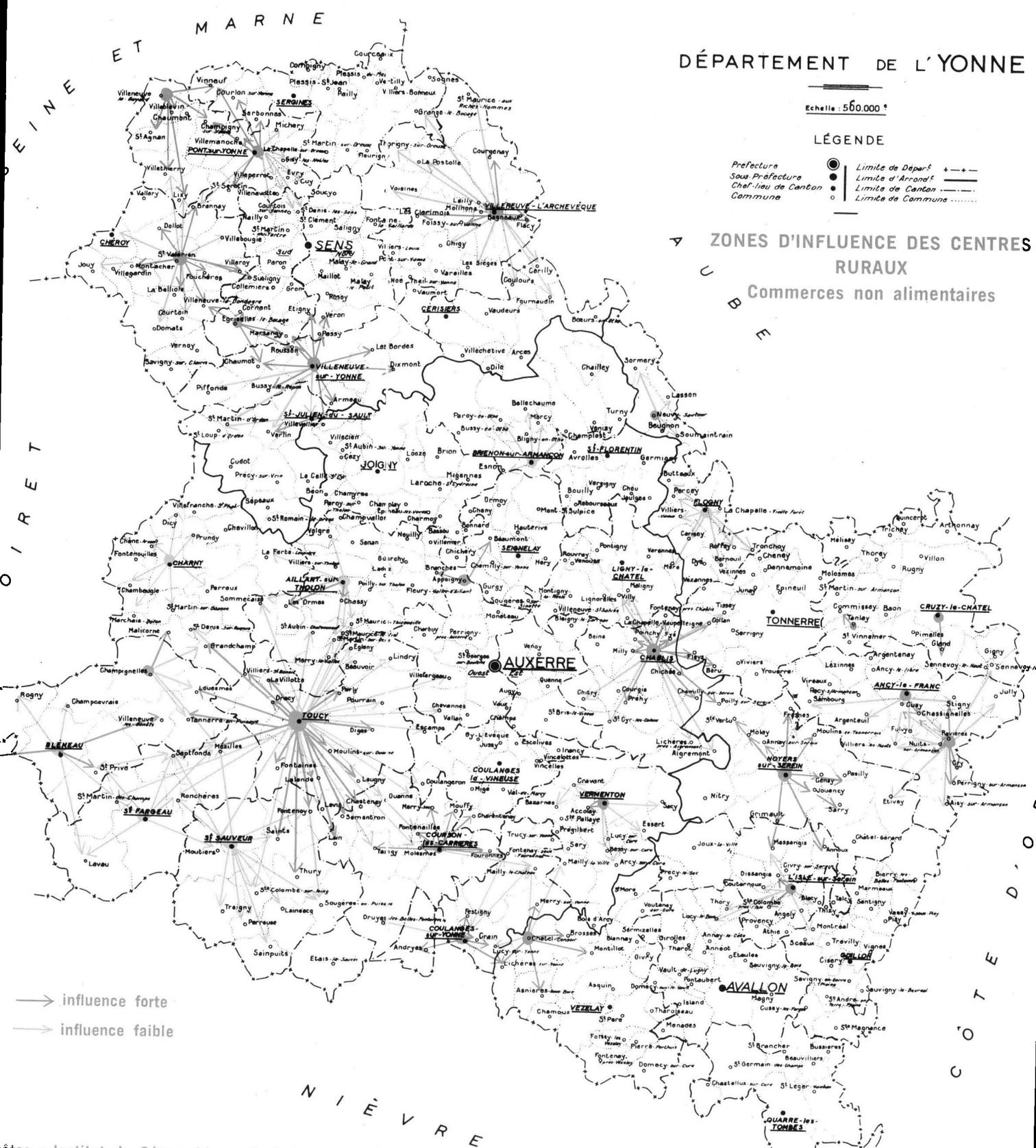
Sources : Institut de Géographie — Paris I

Jun 1970

5 0 10 20 30 40 50 Km.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE  
Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural

Annexe III-2-9-1



# DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Echelle : 500.000<sup>e</sup>

## LÉGENDE

- Prefecture
- Sous-Prefecture
- Chef-lieu de Canton
- Commune
- Limite de Depart
- Limite d'Arrondissement
- Limite de Canton
- Limite de Commune

## ZONES D'INFLUENCE DES CENTRES RURAUX

Commerces non alimentaires

→ influence forte  
→ influence faible

Études : Institut de Géographie — Paris I



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE  
Atelier d'Études d'Aménagement Rural

Annexe III-2-9-2

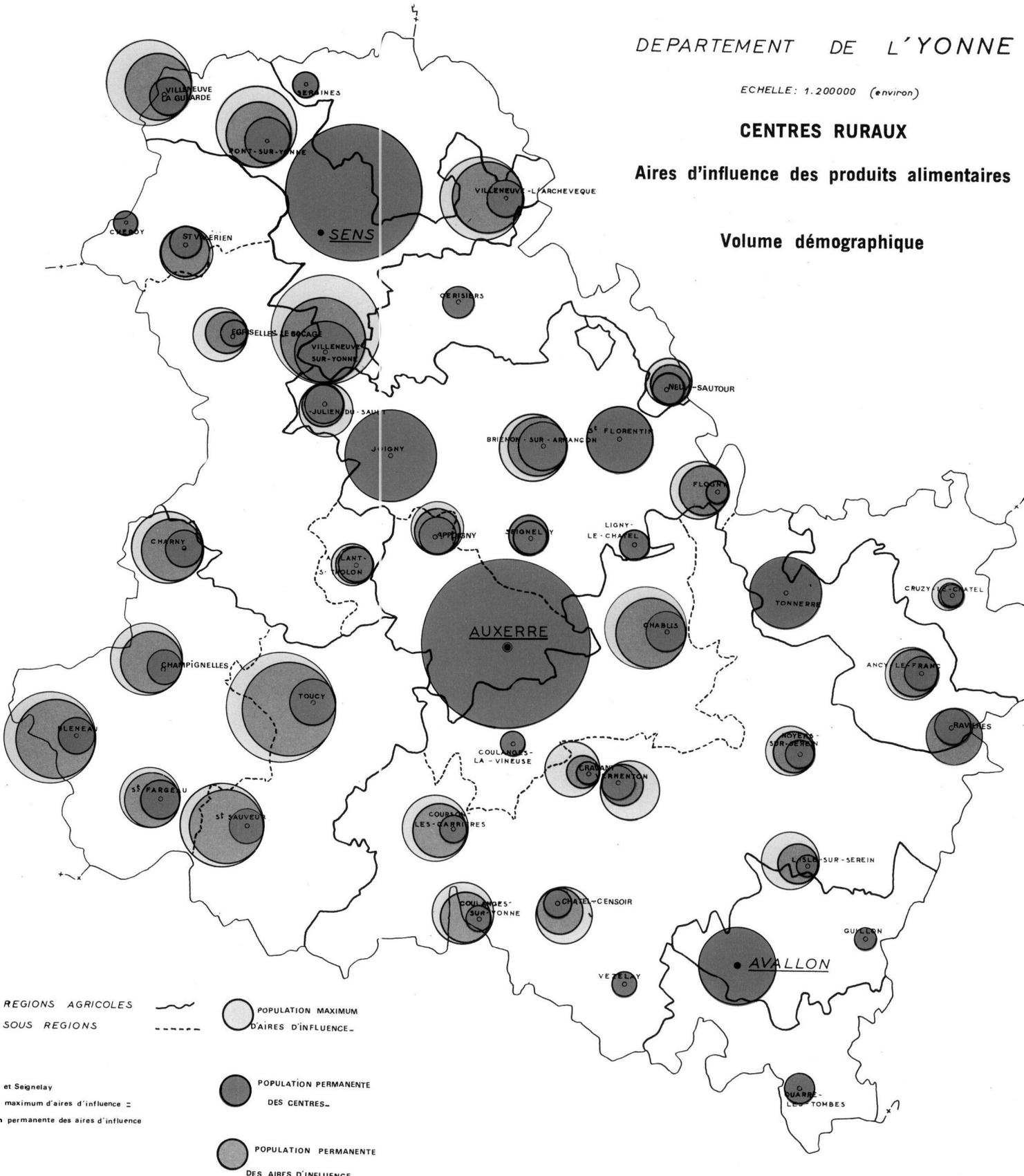
# DEPARTEMENT DE L'YONNE

ECHELLE: 1.200000 (environ)

## CENTRES RURAUX

Aires d'influence des produits alimentaires

Volume démographique



REGIONS AGRICOLES  
SOUS REGIONS



POPULATION MAXIMUM  
D'AIRES D'INFLUENCE

POPULATION PERMANENTE  
DES CENTRES

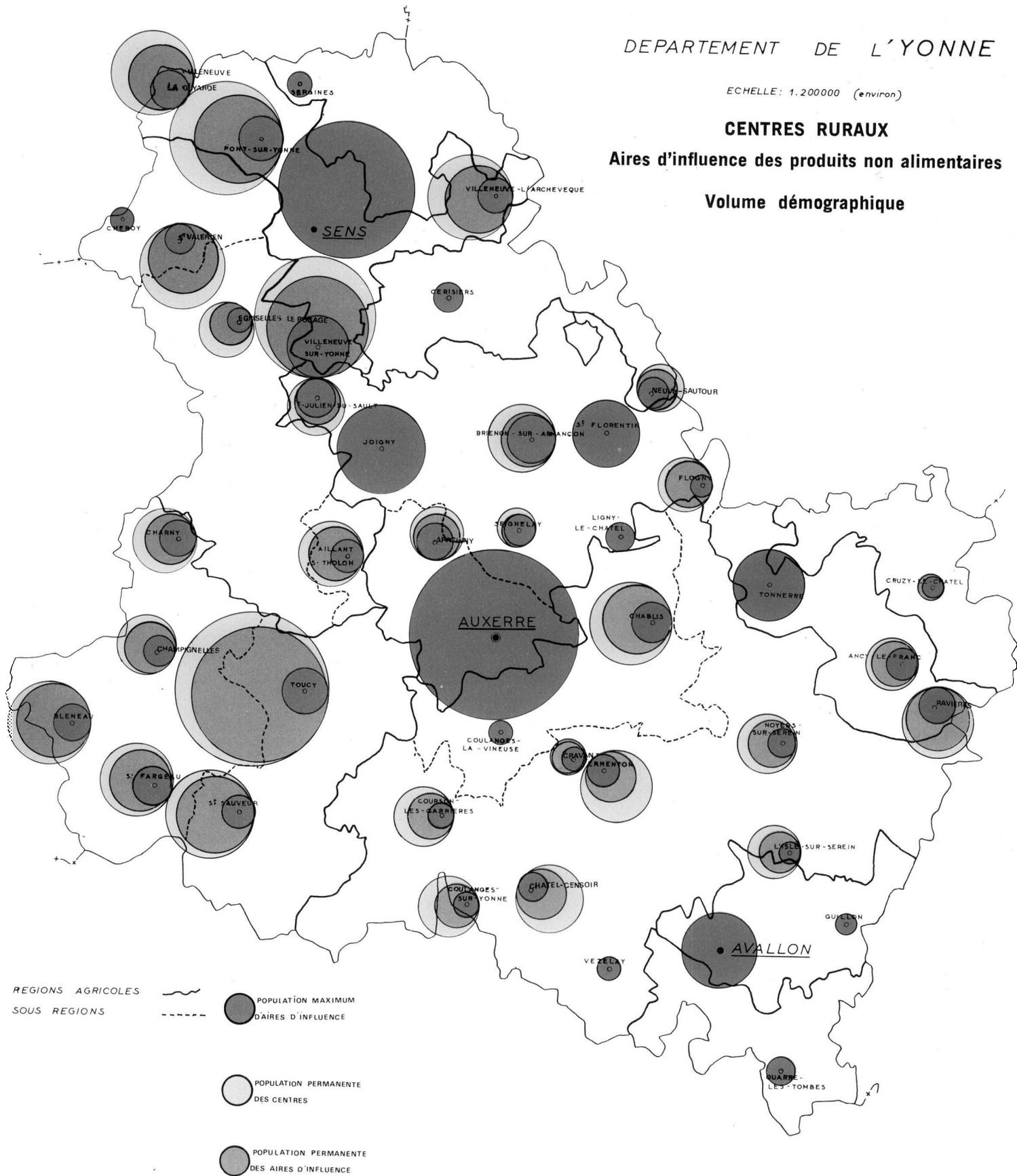
POPULATION PERMANENTE  
DES AIRES D'INFLUENCE

es et Seignelay  
ion maximum d'aires d'influence =  
ion permanente des aires d'influence

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

ECHELLE: 1.200000 (environ)

## CENTRES RURAUX Aires d'influence des produits non alimentaires Volume démographique



## **3<sup>me</sup> CHAPITRE : ARMATURE DÉPARTEMENTALE**

### **I – L'YONNE : ORGANISATION SPATIALE**

Le département de l'Yonne est axé sur une zone centrale de vallées où se développent l'industrie et l'urbanisation, dépression surmontée, de part et d'autre, de régions de plateaux à dominante agricole et rurale.

- Dans l'esquisse d'armature départementale, deux considérations majeures sont prises en compte :
- d'une part la détermination des régions où d'importants problèmes économiques et humains se posent avec un caractère d'urgence : zones en mutation rapide dans le sens d'un développement – vallées de l'Yonne et de l'Armançon – ou dans le sens d'une dégradation accélérée du milieu humain – Plateaux de Bourgogne,
  - d'autre part la définition des niveaux de polarisation du milieu rural autour d'un certain nombre de centres encore viables.

## ARMATURE DEPARTEMENTALE

Le département de l'Yonne s'articule autour d'une ligne de force urbaine localisée dans les Vallées de l'Yonne et de l'Armançon contenant des agglomérations de toutes tailles (des petites communes rurales aux villes en passant par un certain nombre de bourgs centres ruraux), des zones d'emploi, une concentration de commerces et de services.

Le rayonnement de cet axe s'observe sur l'ensemble du département et les populations rurales établies dans les régions de plateaux.

Des liens d'interdépendance : flux routiers, ferroviaires, téléphoniques, migrations quotidiennes de travail, achat et vente de biens de consommation, prestation de services, unissent « Plateaux » et « Vallées », éléments différenciés de l'ensemble départemental.

Ces liens s'expriment par des niveaux différents de polarisation caractérisés dans une hiérarchie des agglomérations humaines, qui tient compte :

- de la taille démographique des communes (des petites communes aux bourgs intermédiaires et aux villes),
- des fonctions qu'elles assument (habitat, emploi, fourniture de biens et services, loisirs, etc...) en elles-mêmes et pour leur environnement.

Ce phénomène de polarisation différentielle résulte :

- des conditions naturelles : contraintes climatiques, fertilité du sol, axes naturels, ressources locales, facilités de circulation... se traduisant dans le mode d'occupation du territoire,
- de la variété du milieu humain (composition socio-démographique) révélée tant au niveau de l'occupation des sols (réponse aux conditions naturelles) qu'à celui du comportement socio-économique (mode de relations).

CENTRES RURAUX DE L'YONNE

Résultats des enquêtes effectuées en Juin 1970

Centres Aire influence	Contenu développé	Contenu moyen	Contenu faible
Bonne desserte	Toucy Villeneuve-sur-Yonne Pont-sur-Yonne Chablis	Courson-les-Carières	
Desserte moyenne	Villeneuve-l'Archevêque	Aillant-sur-Tholon Bléneau	Champignelles Flogny Châtel-Censoir Tanlay
	Ancy-le-Franc		St-Valérien
Faible desserte	Brienon-sur-Armançon Charny	Villeneuve-la-Guyard St-Julien-du-Sault Appoigny Seignelay Noyers Ravières L'Isle-sur-Serein Cerisiers	Ligny-le-Châtel Sergines Chéroy Neuvy-Sautour Cruzy-le-Châtel Cravant Vézelay Quarré-les-Tombes Egriselles-le-Bocage Thorigny-sur-Oreuse
		Coulanges-sur-Yonne	

L'évolution des milieux socio-économiques de l'Yonne offre deux distinctions majeures entre les zones où se produit une mutation rapide (dans le sens positif d'une prolifération des hommes et des activités, ou dans le sens négatif de la désertification) et celles où l'évolution conserve un rythme moins précipité, au caractère irréversible beaucoup moins accentué.

**A) Zone de développement rapide et insuffisamment organisé**

La vallée de l'Yonne jusqu'au Sud d'Auxerre et la vallée de l'Armançon dans son cours Est-Ouest appelés « axe d'industrialisation et d'urbanisation » constituent une zone de développement quelque peu anarchique.

La répartition des hommes et des activités, les implantations nouvelles par rapport aux anciennes commencent à s'y poser en termes de concurrence pour l'occupation des sols :

- par l'urbanisation : la majeure part de l'essor urbain et industriel, le principal des constructions s'effectuent dans cette zone,
- par les sablières, gravières, carrières ouvertes chaque année pour répondre aux besoins en construction de la région parisienne (cf. déclaration d'utilité publique, décret du 11 avril 1969),
- par l'agriculture : on y trouve les meilleures terres agricoles (épaisseur de la couche arable, nappe alluviale, possibilités d'irrigation). S'y localisent également les cultures spécialisées (pépinières, etc...),
- par le tourisme : essor des résidences secondaires des bords de l'Yonne, plans d'eau, équipements spécifiques (camping, tennis, terrains de sport, etc...).

Egalement à l'intérieur de cette zone les questions d'hydraulique semblent préoccupantes du fait des captages de la ville de Paris (présents et à venir) dont les incidences les plus évidentes sont l'abaissement de la nappe phréatique et la modification des équilibres biologiques.

## **B) Zone en péril démographique**

*Les Plateaux de Bourgogne* (auxquels on peut adjoindre *Terre Plaine et Morvan*) constituent dans leur ensemble, une zone en crise, caractérisée par un exode rural intense, une densité de population très faible, desservie par de petits centres peu nombreux et déclinants, incapables de structurer le tissu rural (exception faite des petites villes de Tonnerre et d'Avallon).

Les combinaisons économiques y sont diverses selon les secteurs et les questions qu'elles posent ne sont pas les mêmes au Nord et au Sud de la zone, cependant la dégradation générale de la situation démographique constitue un problème grave.

Au Nord, une agriculture relativement adaptée au progrès, à laquelle il faut sauvegarder un certain niveau de services, une vallée dont les industries, traditionnelles, ne se sont guère rénovées et semblent stagner. Au Sud, de petites exploitations agricoles en difficulté, des productions à reconvertir (problèmes de la viande dans la Terre Plaine et le Morvan) une certaine prolifération des résidences secondaires (surtout dans le triangle formé par les vallées de l'Yonne et de la Cure) des possibilités de promotion touristique (Yonne et Cure, Vézelay, Morvan).

Seul le secteur de Chablis semble avoir trouvé son équilibre formant une unité particulière dominée par la production viticole et arboricole.

## **C) Zones en évolution continue susceptibles d'atteindre ou de préserver un équilibre propre**

### **1) Le Gâtinais :**

Situé en limite du département du Loiret, le Gâtinais dans l'Yonne ne constitue pas une unité bien caractérisée. Il constitue une région de passage que traverse l'autoroute A6. Soumise aux influences multiples de la Seine-et-Marne, du Loiret, de la Vallée de l'Yonne, c'est une région indécise aux délimitations assez

vagues, dans le prolongement de la région parisienne, qui accueille de nombreux résidents secondaires. L'agriculture du Gâtinais-Nord appelé également Gâtinais Riche, produit surtout des céréales, de moins en moins de bétail, dans des exploitations de grande dimension les agriculteurs du Gâtinais-Sud sur des exploitations d'environ 50 ha, en moyenne, ont une production de lait encore importante et cherchent à augmenter la dimension de leurs exploitations.

Les seuls centres de services notables sont Chéroy et Saint-Valérien dans l'Yonne. Mais l'influence des petits centres du Loiret sur l'ensemble de cette région est importante.

### **2) La Puisaye :**

Cette région naturelle agricole se caractérise par une grande dispersion de l'habitat, contrebalancée par l'existence d'un certain nombre de villages-centres qui constituent les points d'appui de ce pays bocager.

Toucy, Charny, Bléneau, Saint-Sauveur, Saint-Fargeau, Champignelles, forment de petites unités de services distinctes, dont la hiérarchie, les relations et la fonction vis-à-vis des populations dispersées de leurs secteurs d'influence propre participent encore d'un système rural assez traditionnel.

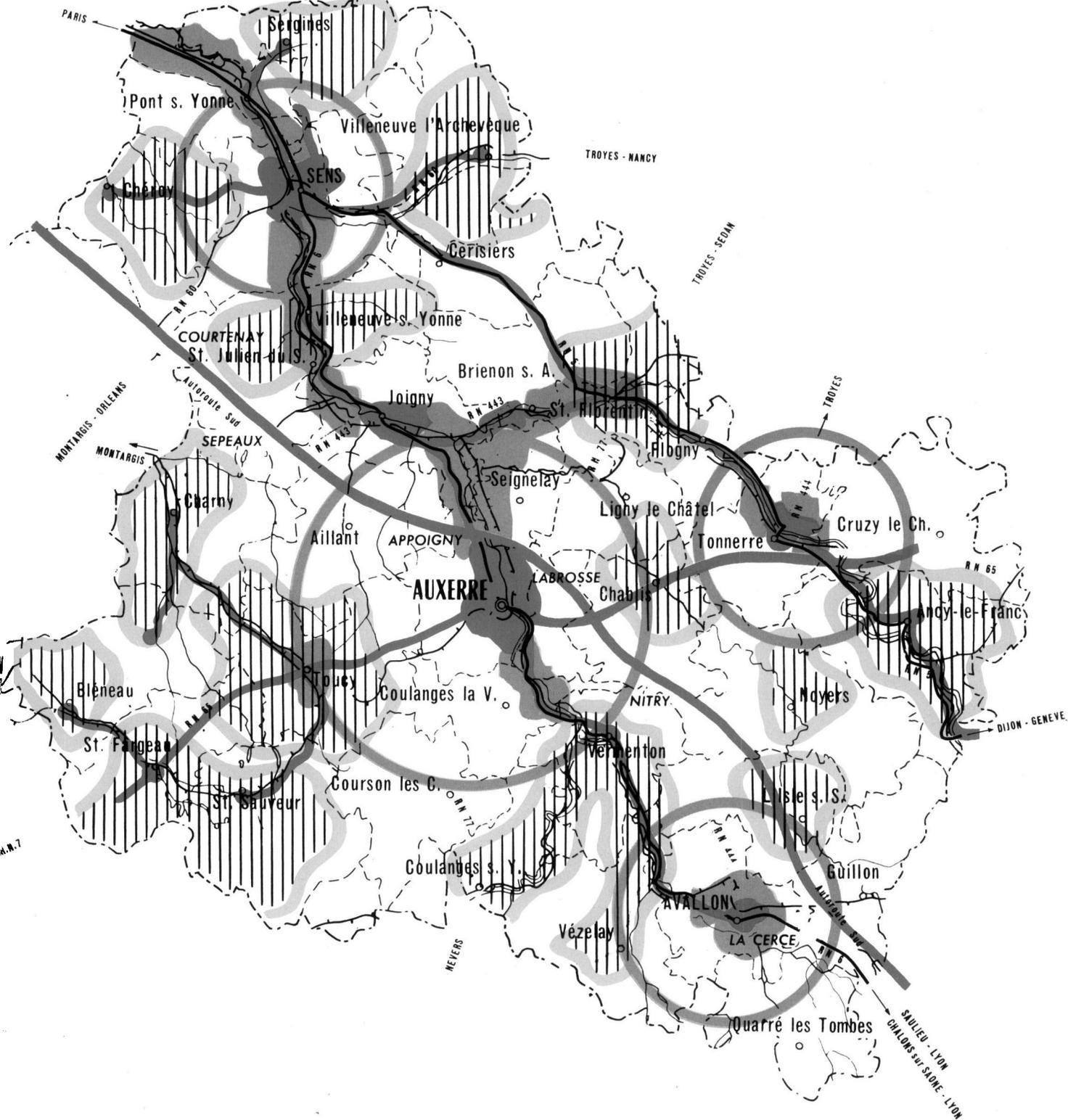
Il conviendrait également dans cette région de prendre en considération la confrontation présente et future entre les besoins fonciers des agriculteurs (remembrement, arrachage des haies, etc...) et son rôle d'espace naturel touristique face aux désirs de la région parisienne, rôle qui suppose de préserver le caractère bocager de la Puisaye.

### **3) La Champagne Crayeuse et le Pays d'Othe :**

Au plan agricole, les différences relevées entre Gâtinais Pauvre et Gâtinais Riche s'observent également de l'autre côté de l'Yonne, entre la Champagne Crayeuse à grandes exploitations céréalières avec de moins en moins de bétail et le Pays d'Othe où domine encore la production laitière dans une région de forêt et d'herbages. Ces 2 régions agricoles très sensiblement différentes que sépare la vallée de la Vanne peuvent s'articuler autour de Villeneuve-l'Archevêque. Bien que les communes situées au Nord subissent l'attraction de la Seine-et-Marne, et celles situées au Sud l'influence de Briennon et Saint-Florentin, il semble nécessaire de développer le rôle de Centre d'Aménagement Rural que possède Villeneuve-l'Archevêque pour les petites communes alentour, et d'en étoffer les équipements pour mieux répondre à cette vocation de centre de services.

CARACTERISTIQUES	ZONES EN MUTATION		ZONES EN RELATIF EQUILIBRE		
DENSITE	VALLEES DE L'YONNE ARMANÇON	PLATEAUX BOURGOGNE TERRE-PLAINE MORVAN	GATINAIS	PUISAYE	CHAMPAGNE, CRAYEUSE PAYS D'OTHE
	Forte et en hausse	Très faible et en baisse	Moyenne en équilibre	Moyenne en baisse	
DEMOGRAPHIE 62-68	Accroissement	Dépérissement	Régression faible et moyenne mais accroissement des centres		
CENTRES	Structurés et en expansion	Faibles, en stagnation ou en régression	Equilibrés avec une certaine croissance		
% ACTIFS AGRICOLES 62	Relativement faible	Fort	Prépondérant		
AGRICULTURE	Sols très favorables, réclamés par d'autres activités	Monoculture tributaire de l'évolution des prix dans le Tonnerrois — bétail de Forterre — très lente évolution des structures de Vermenton à Vézelay, les agriculteurs des plateaux se ressemblent peu cependant, partout existent petites et grandes exploitations	Agriculture de type « évolué » au nord, en évolution progressive au sud	Agriculture en évolution posant le problème de la dimension des exploitations et réclamant des améliorations foncières	Deux régions agricoles très sensiblement différentes séparées par la vallée de la Vanne : agriculture de type céréalière au nord, problèmes d'élevage au sud
DEFINITION ZONE	Peuplée avec centres urbains, axe d'urbanisation et d'industrialisation	Très peu peuplée, éloignement des centres urbains et communications parfois difficiles	Peuplement moyen, proximité des centres urbains de la vallée, frange interdépartementale	Entité socio-économique, peuplement dispersé nécessitant la présence de petits centres d'emploi et de services bien structurés	Peuplement moyen à proximité des centres urbains de la vallée de l'Yonne, un seul centre rural
PROBLEMES CARACTERISTIQUES	<i>Zone d'aménagement prioritaire rural et urbain</i> — organiser fonctionnellement le développement — définir les options urbaines pour ne pas subir une urbanisation anarchique — fixer les modes d'occupation du sol — déterminer des zones de protection des activités agricoles et des ressources naturelles	<i>Réanimer le milieu rural ou le laisser périr ?</i> — réorientation de certaines productions agricoles (conversion lait - viande) — conservation des paysages — symbiose agro-touristique — maintien d'un niveau d'emploi et de services suffisant pour les populations permanentes et temporaires	Trois régions à caractères propres où doivent être menées des actions sectorielles (problèmes agricoles) ou ponctuelles (équipement de certaines communes). Il semble nécessaire d'y poursuivre un effort de promotion des centres suffisamment éloignés de l'axe d'urbanisation pour prétendre assumer pleinement leur fonction envers le milieu rural ambiant.		

# SCHÉMA D'ARMATURE RURALE DU DÉPARTEMENT DE LYONNE



GRANDES LIAISONS ROUTIERES

ZONE URBAINE

AIRE D'ATTRACTION URBAINE

ZONE DE PEUPEMENT INDUSTRIEL ET URBAIN

LIAISON ROUTIERE INTERNE

CENTRE RURAL

AIRE D'ATTRACTION RURALE

ZONE DE PEUPEMENT AGRICOLE ET RURAL

## II – PRINCIPES D'AMENAGEMENT

### A) Conscience et volonté d'aménagement

Le département de l'Yonne est constitué *d'un contenant*, espace banal délimitable par des frontières naturelles et administratives, et *d'un contenu*, hommes et biens situés à l'intérieur de ces frontières. C'est le *champ de forces multiples attractives* (régions d'habitat et d'emploi — centres de biens et de services) ou *répulsives* (régions de départ — exode rural). Chacun des centres du milieu urbain et du milieu rural possède son propre champ de forces centrifuges et centripètes déterminant sa zone d'influence et de rayonnement, laquelle est prise dans les champs d'autres centres, interdépendants et inclus dans une hiérarchie de taille et de fonction.

Ces diverses unités individualisables ne peuvent être homogénéisées que dans une volonté collective de développement située dans un horizon économique et social déterminé par le choix d'objectifs départementaux traduits dans un ensemble de plans de développement (Plans départementaux des Administrations : P et T, Perceptions, Pollution, E.D.F., Routes, Assainissement, Plans de Zones : S.D.A.U., P.M.E., P.O.S., P.A.R., Programmes d'expansion des entreprises privées, etc...).

*La nature même de l'espace rural* (vastes superficies à potentialités variées, populations réduites et dispersées) *rend incertaine toute perspective unique d'évolution.*

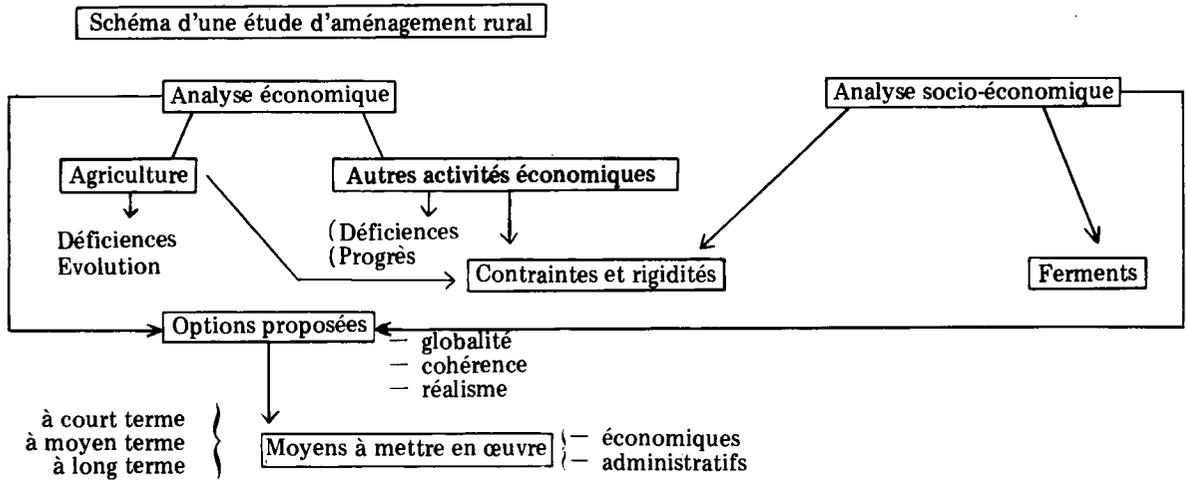
On constate que manquent des modèles de référence (autres que de type urbain) concernant l'évolution des activités rurales traditionnelles et les modes futurs d'utilisation du sol.

D'où la difficulté de fonder sur le constat des tendances passées des prévisions raisonnables sur l'évolution probable du peuplement et des types d'activités dans cet espace où leur concentration est, par définition, relativement faible.

Il en résulte une prise de conscience de plus en plus nette du fait que *l'organisation des espaces ruraux se fera selon la Fonction qui leur sera attribuée.*

Une politique volontariste d'aménagement se doit avant tout de définir, dans la plus large concertation le rôle que joueront les espaces considérés en fonction de leur contenu et de leur environnement géographiques, économiques, politiques, humains.

*Le dynamisme économique micro-régional et les options du développement local doivent être définis avec les populations concernées, notamment à l'intérieur des Plans d'Aménagement Rural institués par le décret n° 70-487 du 8-06-1970.*



L'Aménagement du milieu rural par développement ou renforcement de la polarisation recourt à :

- des moyens techniques traduits dans un programme de croissance et d'amélioration de *cadre de vie*,
- une action sur les revenus entraînant l'amélioration du *niveau de vie*,
- des moyens psychosociologiques (diffusion de l'information générale et des techniques, connaissance des comportements et incitations aux animateurs du milieu).

Le développement régional ne recouvre pas simplement la croissance démographique et économique. Il suppose que cette *croissance soit accompagnée de modifications des comportements techniques et économiques*. Le *développement intégré rend indispensable la coordination entre les agents du développement pour une responsabilité de l'évolution éco-sociologique à quelque échelle spatiale que ce soit*.

La multiplicité des techniques à mettre en œuvre concouramment dans l'aménagement prend comme objectif premier l'amélioration des niveaux et des conditions de vie du groupe humain tout entier, et ne s'attache pas tant à augmenter la quantité de richesses produites dans un espace donné qu'à *accroître la qualité de la vie économique et sociale*.

L'aménageur se doit de rechercher quels sont les meilleurs systèmes de localisation des équipements pour maximiser le niveau de satisfaction des habitants d'une zone en fonction des conditions d'utilisation et de financement de ces équipements.

En milieu rural, maintenir un équilibre de vie décent suppose que soient concentrés un certain nombre d'équipements sur des zones ou des pôles de développement satisfaisant aux besoins des populations locales.

Les populations rurales ressentent un certain nombre de besoins qui ne peuvent être satisfaits, qu'à l'échelon urbain (variété des biens de consommation, possibilités de choix des produits et des services, loisirs de type urbain, etc...). *L'espace constitue une aire de circulation et les déplacements de la campagne à la ville sont des phénomènes normaux*.

Mais il est évident qu'il faut conserver en milieu rural, sur place, les biens et services indispensables à la vie et aux échanges quotidiens, et même y faciliter l'insertion de nouvelles formules indispensables pour *assurer au milieu une qualité correspondant aux normes et besoins ressentis par l'évolution*.

*L'ensemble du département de l'Yonne constitue un milieu rural où le processus d'urbanisation (mode de vie urbain, services, industrie) se poursuit avec plus ou moins d'intensité selon les régions.*

— Il est indispensable de *ne pas cloisonner espace urbain et espaces ruraux ou agricoles* et de ne pas considérer l'axe des vallées, dit « d'industrialisation et d'urbanisation » comme *essentiellement* différent du reste du département. On ne peut dissocier des régions liées par des échanges vitaux quotidiens, les actions menées en un point ayant leurs incidences sur tout un ensemble.

Si l'axe des vallées de l'Yonne et de l'Armançon offre effectivement une concentration des conditions propices à l'industrialisation et au développement de l'emploi, la croissance de cet axe doit rayonner sur l'ensemble du département ; *l'avenir même de cet axe d'industrialisation est conditionné par le maintien d'un milieu rural équilibré*. Il serait paradoxal de prôner hautement la croissance démographique départementale comme monopole urbain alors que l'on maintient parallèlement la croyance en un milieu rural réservoir de main-d'œuvre.

*L'emploi va constituer le problème majeur du développement économique départemental sous une double forme :*

- instituer une politique d'accueil de la main-d'œuvre extérieure au département (logement, infrastructures, moyens de communication) particulièrement centrée sur l'axe d'industrialisation et d'urbanisation des vallées,
- maintenir des emplois suffisamment divers dans les centres ruraux et notamment favoriser l'implantation et l'expansion d'entreprises de petite et moyenne dimension, d'unités artisanales de sous-traitance.

Ce n'est pas en ruinant un secteur de l'économie (petite agriculture, artisanat...) que l'on développe une économie départementale. La croissance industrielle par exemple peut s'appuyer sur l'artisanat local et intégrer la production artisanale et semi-mécanisée à l'ensemble de la production nécessaire.

De la même façon, ce n'est pas en défavorisant l'économie d'une petite région que l'on fait avancer la production départementale, mais en essayant de faire parvenir chaque espace micro-régional à un équilibre économique satisfaisant.

## **B) La politique d'aménagement de l'espace rural :**

Confiée au Ministère de l'Agriculture, la politique actuelle d'aménagement de l'espace rural repose sur 3 objectifs :

- 1) elle contribue à l'application de la politique agricole notamment sur le plan de l'utilisation du sol,
- 2) elle doit permettre aux zones rurales de se développer en harmonie avec les impératifs du développement économique et social de la collectivité nationale,
- 3) elle vise à assurer la gestion de l'espace rural en tant que :
  - a — conservatoire des ressources rares (eau, air, forêt),
  - b — espace utilisé par l'urbanisation, l'industrialisation, les grands ouvrages, le développement des activités de loisirs,
  - c — espace assurant les besoins nécessaires à l'équilibre biologique de la collectivité nationale.

## **A l'échelon du département :**

A l'heure actuelle, le département constitue encore l'échelon essentiel de la connaissance du milieu. L'application de la politique d'aménagement rural à l'échelon du département suppose la mise au point d'un certain nombre d'outils de travail facilitant la prise de décisions au niveau départemental et son insertion dans le cadre régional et national.

Un parti d'aménagement départemental est indispensable comme cadre général des actions ponctuelles ordinairement menées. Ce parti d'aménagement s'inscrit à la fois dans un schéma spatial et dans le cadre d'options volontaires quant au dessein départemental d'évolution.

*La présente étude constitue la première phase, descriptive et analytique, d'une étude départementale débouchant sur des propositions d'aménagement et des hypothèses de développement pour l'Yonne.*

La recherche d'objectifs départementaux par le groupe permanent de réflexions sur l'aménagement de l'Yonne, assisté par le bureau R.C.B. (Rationalisation des Choix Budgétaires) du Ministère de l'Agriculture sera formulée avant la fin de l'année 1972 dans un second fascicule qui constituera la suite logique des analyses socio-économiques et spatiales effectuées ici.

Parallèlement aux recherches d'objectifs d'aménagement et de développement, l'Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural, à partir des constatations effectuées sur les centres ruraux et leur attractivité, a entrepris de constituer des dossiers complets sur les aires d'influence des centres enquêtés en juin 1970. Ces dossiers fourniront aux organismes intéressés dans le développement, l'expansion, l'aménagement des divers milieux départementaux un outil d'analyse immédiate, une base de réflexions, le fondement des actions possibles.

Objectifs départementaux et dossiers analytiques par secteur figureront dans le second tome de l'étude départementale d'aménagement rural entreprise par la Direction Départementale de l'Agriculture. Le présent tome en offre les prémices, appuyés sur l'analyse et la description des traits marquants du département. Ce fascicule se veut une base de discussion pour tous ceux que l'évolution du département de l'Yonne concerne et intéresse. La diffusion de l'information et son ajustement constant par la confrontation permanente du fait statistique et de l'opinion sont un préalable indispensable à toute tentative globale d'aménagement de l'espace.

La phase ultime dans la définition et la mise en œuvre de la politique départementale d'aménagement rural s'inscrira au niveau des plans d'aménagement de régions auxquels cette étude fournit le cadre nécessaire à leur définition.

**Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural**  
**Michèle M. GALLOT**

février 1972

---

**LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES**  
**A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE**  
**rue Jehan-Pinard - 89000 AUXERRE**

<b>MONOGRAPHIE AGRICOLE DEPARTEMENTALE</b> (89000)	Ministère de l'Agriculture - La Documentation Française - 1960
<b>LES VERGERS DE L'YONNE</b> enquête 1964-1965	Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques et Direction Départementale de l'Agriculture
<b>ETUDE SUR LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 1967</b> - prix : 10 F	Service Statistique et de Documentation Direction Départementale de l'Agriculture
<b>RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE 1970-1971</b> - Principaux résultats - prix : 20 F	Service Statistique et de Documentation Direction Départementale de l'Agriculture
<b>RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE 1970-1971</b> - Résultats par canton - prix : 10 F	Service Statistique et de Documentation Direction Départementale de l'Agriculture
<b>RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE 1970 ENQUETE COMMUNALE</b> - 89000 YONNE - prix : 30 F	Ministère de l'Agriculture Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques
<b>LES RESIDENCES SECONDAIRES DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE 1962-1968</b> - prix : 10 F	Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural Direction Départementale de l'Agriculture
<b>SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES DE L'YONNE</b> - juin 1971 - prix : 12 F	Atelier d'Etudes d'Aménagement Rural Direction Départementale de l'Agriculture